

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2015

II.COMPTE-RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance	M. le Maire	4

REPONSE AUX QUESTIONS DES NEVERSOIS

/	Réponses apportées aux questions des neversois	Mme Boujlilat	5
---	--	---------------	---

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2015-65	Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal	M. le Maire	6
----------------	---	-------------	---

FINANCES

2015-66	Décision modificative N°1	M. Suet	6
2015-67	Garantie d'emprunt. Nièvre Habitat. Réhabilitation de 16 logements collectifs situés rue Jules Verne (Montôts) à Nevers	M. Suet	6

EDUCATION

2015-68	Réorganisation du patrimoine scolaire	M. le Maire	6
2015-69	Scolarisation de deux élèves de Nevers à Saint Benin d'Azy. Participation de la ville de Nevers. Année scolaire 2014-2015	Mme Dessartine	52

CULTURE - SPORTS

2015-70	Musée de la faïence et des beaux-arts. Modification et création de tarifs	Mme Lorans	52
2015-71	Musée de la faïence et des beaux-arts. Dépôt de deux masques néocalédoniens au musée de Nouméa (Nouvelle Calédonie). Prolongation de la convention de dépôt	Mme Lorans	52
2015-72	Ecole du Louvre. Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la ville de Nevers. Années 2015-2016	Mme Lorans	53
2015-73	Courts de tennis couverts du CDTN. Comité départemental de tennis de la Nièvre. Location de courts pour des clubs locaux. Avenant à la convention CDTN/Ville de Nevers	M. Manse	53

ATTRACTIVITE

2015-74	Organisation des manifestations « La Bottine » et « La Moustache ». Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Running Prod	M. Morel	54
2015-75	Organisation de la manifestation « Grand Prix de Nevers ». Attribution d'une subvention exceptionnelle au Canoé Club Nivernais	M. Morel	55

PROXIMITE ET COHESION SOCIALE

2015-76	Stratégie locale de prévention de la délinquance. Egalité filles-garçons. Demande de subvention au FIPD Fonds interministériel de prévention de la délinquance	Mme Villette	56
2015-77	Contrat de ville. Gestion urbaine de proximité des jeunes. Demande de subvention au GIP-DSU de Nevers Agglomération	Mme Villette	57
2015-78	Contrat de ville. Chantier participatif organisé dans le cadre du festival des Z'Accros d'ma rue. Demande de subvention au GIP-DSU de Nevers Agglomération	Mme Villette	59

INSERTION ET MEDIATION

2015-79	Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion. Attribution d'une subvention à l'association Interstice	M. le Maire	62
2015-80	Soutien aux actions de médiation. Attribution d'une subvention à l'association Nevers Médiation	M. le Maire	66

PATRIMOINE

2015-81	Mise en vente d'un immeuble situé 153, Faubourg du Grand Mouësse à Nevers	Mme Wozniak	67
2015-82	Mise en vente d'un immeuble situé 157 et 159, Faubourg du Grand Mouësse à Nevers	Mme Wozniak	69

MOTION

Motion déposée par M. Gaillard : motion de soutien du Front National à l'Education : opposition à la suppression des écoles à Nevers	24 et 52
---	----------

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

- M. le Maire – Je déclare ouverte cette session du conseil municipal de Nevers du 22 avril 2015.
- Je vais donner connaissance des procurations : Mme Charvy à Mme Royer, Mme Fleury à M. Corde, M. Ciszak à M. Cordier, M. Suet à M. Morel, M. Lagrib à Mme Lorans, Mme Frémont à M. Devoise, Mme Gaillard à Mme Fanel, Mme Concile à Mme Dessartine.

Désignation de deux secrétaires de séance

- M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance, s'ils l'acceptent, M. François Diot et Mme Véronique Lorans. Je vous remercie.
- M. le Maire – Je vais demander les points que vous souhaitez voir aborder plus particulièrement, les uns et les autres, et vous proposer, par défaut, de voter ensemble les autres délibérations. M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – M. le Maire, nous avons reçu les délibérations que vous avez souhaité vous-même déposer. Nous souhaiterions en plus de celles-ci pouvoir évoquer les délibérations 68, 73 brièvement, 76, 77. Je vous remercie.
- M. le Maire – Entendu. M. Grafeuille.
- M. Grafeuille – M. le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous souhaiterions aborder les délibérations 68, 74, 75, 76,78, 81, 82.
- M. le Maire – Y a-t-il une formation qui ait des points à proposer ? M. Gaillard, vous avez fait savoir que vous vouliez aborder quelques points. Pourriez-vous les confirmer, s'il vous plaît ?
- M. Gaillard – Bonsoir à tous. Effectivement, il s'agit des délibérations 68, 76, 77, 78, 79, et 80.
- M. le Maire – Il y aura en plus une motion, que vous avez proposée, M. Gaillard. Je résume, pour m'assurer que je n'oublie rien : nous examinerons plus particulièrement les délibérations 68, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, et 82.
- Je vous propose de voter sur les autres délibérations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elles sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Réponses apportées aux questions des habitants

- M. le Maire – Avant d'évoquer la délibération n° 068 – la réorganisation du patrimoine scolaire – qui est le point important de ce conseil, même si ce n'est pas le seul, je vais céder la parole à Mme le Maire-Adjoint, puisque vous le savez, nous avons mis en place une sorte de démocratie participative, grâce à laquelle les citoyens peuvent poser des questions, de préférence en lien avec les sujets abordés en conseil municipal. Nous avons reçu deux questions. Nous avons convenu qu'au-delà de trois, il y aurait un tirage au sort. Comme deux questions sont arrivées, elles seront, bien sûr, évoquées toutes les deux. Mme le Maire-Adjoint, vous avez la parole.
- Mme Boujililat – Merci, M. le Maire. La première question est une demande de réintroduction d'un panneau « interdiction de tourner à gauche » en haut du pont de la Grippe, en venant de la rue de Gonzague. Il s'agit d'une demande déjà effectuée par courrier en 2014. Je vais laisser la parole à Daniel Devoise.
- M. Devoise – M. le Maire, chers collègues. Il est vrai que l'absence de ce panneau peut être très gênante. Donc, dans un premier temps, nous allons attendre la fin des travaux qui ont été lancés place Carnot et rue Barbusse. A partir du mois de juin, nous allons lancer un audit sur l'ensemble de la signalétique, dans les rues de Nevers. A l'issue de cet audit, nous mettrons en place tous les panneaux qui manquent ou qui seront mal positionnés. Cela sera terminé dès le début de l'été.
- Mme Boujililat – Merci, M. Devoise. Pour la seconde question, il s'agit de savoir pourquoi certaines associations, en ce qui concerne les subventions, ont une baisse de 8 %, et d'autres de 50 %, et de savoir également quels sont les critères qui permettent à la Ville de Nevers de juger du montant des attributions. Je vais laisser la parole à Véronique Lorans.
- Mme Lorans – Merci. Je tiens d'abord à rappeler que le budget global alloué aux subventions versées aux associations a augmenté de 0,5%. Concernant les critères d'attribution, comme annoncé dans le programme, nous avons fonctionné avec l'idée « un projet = un budget » ; et le montant des subventions a été fixé en fonction d'abord du projet lui-même, mais aussi de la structure financière de l'association.
- En effet, certaines associations ont en fonds propres des ressources qui leur permettent largement de financer les manifestations pour lesquelles elles sollicitent certaines subventions. Il n'est donc globalement pas du tout question de ne plus s'engager ; nous participons, mais il est nécessaire de réaffecter des subventions sur certains projets. Nous en avons déjà largement débattu.
- Mme Boujililat – Bien, merci. Xavier Morel souhaitait apporter un complément d'information.
- M. Morel – Bonjour à tous. Ce que nous avons également rappelé, lors du dernier conseil, c'est que les subventions d'encadrement sont en hausse ; que les subventions de fonctionnement et celles liées aux événements dépendent, quant à elles, du projet de l'association, qui nous est présenté dans un document uniformisé de demande de subvention, qui est particulièrement complet. Il nous apparaît nécessaire de réaffecter les subventions sur d'autres projets, sur lesquels nous votons et accordons naturellement ce budget, toujours dans l'esprit qui vient d'être rappelé :

« un budget , un projet ». Les fonds propres sont examinés. Et par ailleurs, certaines associations ne demandent pas tous les ans la même subvention : quelquefois elles demandent plus, quelquefois elles demandent moins.

M. le Maire – Je vous remercie, pour cette première expérience de questions-réponses.

2015-065 **Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

2015-066 **Décision modificative n°1**

Adopté à l'unanimité.

2015-067 **Garantie d'emprunt. Nièvre Habitat. Réhabilitation de 16 logements collectifs situés rue Jules Verne (Montôts) à Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2015-068 **Réorganisation du patrimoine scolaire**

M. le Maire – Nous allons évoquer la délibération n° 068 concernant la réorganisation du patrimoine scolaire. Je vais laisser le soin à Mme à l'Adjointe à l'Éducation de la présenter, s'il vous plaît.

Mme Dessartine – M. le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Je vais aborder maintenant une délibération douloureuse, et ô combien sensible, et croyez bien que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous effectuons cette réorganisation. Je suis bien placée pour savoir qu'il est très difficile de faire le deuil de son école. J'adresse donc une pensée particulière aux parents, à leurs enfants, à mes collègues enseignants, directrices, aux personnels des écoles concernées.

Dans un premier temps, je vais vous présenter la situation des écoles primaires de Nevers, et dans un deuxième temps les propositions.

En premier lieu, j'aborderai l'aspect démographique. Il faut savoir que la ville de Nevers dispose de 29 écoles, dont 14 écoles maternelles, et 15 écoles élémentaires. Ces locaux offrent un potentiel d'accueil de 3 300 élèves, à raison de 24 élèves par classe, pour 2 740 inscrits. Ce qui fait une différence de 560. Les effectifs scolaires, quant à eux, ont baissé de 41 % en 20 ans, passant de 4 688 élèves en 1994 à 2 740 en 2014. Dans le même laps de temps, l'implantation des écoles n'a évolué qu'à la marge avec la fermeture de 2 écoles : Albert Bayet en 2001, et Mirangron en 2008 ; la rénovation d'une école maternelle en 2014, La Rotonde, et Lucette Sallé maternelle en 1998. Il faut savoir également que 46 fermetures de classes ont été effectuées sur décision de l'Éducation Nationale. On note également trois fermetures annoncées par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à la prochaine rentrée, à savoir une classe à Claude Tillier et deux à Jean Macé.

Pour ce qui concerne l'aspect fonctionnel, le parc immobilier dédié au service public de l'enseignement du premier degré est vieillissant : beaucoup d'écoles ont été construites avant 1980, et 32 % avant la première guerre mondiale ; cela nécessite beaucoup d'entretien ; par exemple l'obligation de traiter la question de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le maintien en bon état du gros œuvre, et l'aménagement et l'embellissement nécessaires chaque année. Par exemple, en 2014, il s'agissait de 95 000 euros.

Sur la base de ces constats, les propositions de M. le Maire ont été les suivantes. Il a choisi, à l'échelle de la Ville, dans un contexte de nécessaire maîtrise des dépenses, la réorganisation du dimensionnement et de la cartographie du patrimoine scolaire, pour maintenir un haut niveau de qualité éducative, et adapter les locaux à la réalité des effectifs actuels comme à venir.

La démarche menée a été guidée par une prise de responsabilité ferme et républicaine, en faveur de l'égalité des chances, en offrant des conditions d'accueil optimisées pour les élèves, les enseignants, et l'ensemble du personnel qui intervient durant le temps scolaire et périscolaire.

La diapositive à l'écran vous présente le contexte de la démographie baissière dont je vous parlais. En bleu, le nombre de classes. En pointillés rouges, le nombre d'élèves. Nous voyons qu'il diminue, et nous voyons aussi qu'il n'y a eu qu'une seule école fermée, Mirangron. Le nombre de classes a été réduit en fonction du nombre d'élèves qui baissait. Mais cela n'a pas été le cas pour les écoles.

Concernant la concertation, il nous a été reproché de n'avoir pas suffisamment pratiqué la concertation en direction des différents protagonistes. La diapositive vous présente le détail de la concertation. Depuis novembre 2014, nous avons mené une concertation tant avec les services de l'Éducation Nationale, dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire, qu'auprès des directeurs d'écoles, des partenaires sociaux de la Ville, des représentations des fédérations de parents d'élèves, et des syndicats enseignants. Je ne vais pas tout lire, mais je pense que chacun peut voir les éléments figurant sur la diapositive, en termes de concertation.

La conduite de ce projet a mis en exergue six hypothèses de travail qui ont été portées en débat dans chacun des conseils d'école, du 13 mars au 13 avril. Au vu des avis consultatifs de M. le Préfet, des conseils d'école de Pierre Brossolette (favorable), Jean Macé (favorable), Claude Tillier (défavorable), l'école de Lund (favorable), Albert Camus (favorable), Alix Marquet (défavorable), Blaise Pascal (favorable), M. le Maire vous propose aujourd'hui de valider la démarche de réorganisation du patrimoine scolaire en deux temps : l'un pour la rentrée scolaire 2015-2016, avec deux changements d'implantation à l'Est et à l'Ouest de la ville, sans évolution de la sectorisation ; l'autre à partir de la rentrée 2016-2017, avec des changements d'implantation d'écoles au Nord, Centre et Sud-est de la Ville, guidés par une réforme de la sectorisation.

Je vous propose en conséquence de décider de deux changements d'implantation d'écoles pour la rentrée scolaire 2015-2016 :

- secteur Est : transfert de l'accueil de toutes les classes de l'école Claude Tillier à l'école Jean Macé, à l'exception de la classe spécialisée de l'Institut Médico-Educatif « LesCottereaux » transférée à l'école Pierre Brossolette,

- secteur Ouest : transfert des trois classes de l'école Albert Camus maternelle à l'école de Lund.

M. le Maire vous propose de prononcer la désaffectation des locaux de l'école primaire Claude Tillier et de l'école Albert Camus maternelle du service public de l'enseignement du premier degré.

Le conseil municipal décidera de la réforme de la sectorisation qui sera proposée avant la rentrée scolaire 2016-2017, notamment grâce aux conclusions de l'étude prospective menée avec l'appui avec de consultants démographes.

L'avis de la commission 2 a été favorable. Vous avez en annexe tous les documents relatifs au projet.

M. le Maire –

Merci, Mme l'Adjointe. Qui souhaite intervenir ? M. Diot.

M. Diot –

M. le Maire, chers collègues. Nous abordons, avec cette délibération, un sujet essentiel dans la vie d'une commune, et pour ma part, je souhaite d'abord vous faire part de mon sentiment d'un immense gâchis ; le gâchis qu'un tel sujet, qui pourrait être l'objet d'un beau débat avec la population, d'un beau moment de démocratie, et de construction citoyenne, ait été traité de la manière dont vous l'avez traité. Oui, c'est un beau gâchis démocratique.

Depuis le départ, depuis que nous avons appris un jour, en ouvrant le *Journal du Centre*, – ce devait être en novembre, je crois, ou décembre – qu'un tel projet était en réflexion, nous n'avons cessé de demander un réel travail en commun, et une réelle concertation avec tous les acteurs de la communauté éducative, et avec les élus, y compris les élus d'Opposition que nous sommes.

Pour leur part, les élus communistes l'ont dit depuis le début : pour nous, il n'y a pas de sujet tabou, et nous sommes prêts à discuter de tout. De tout, y compris, pourquoi pas, de l'éventualité de regrouper certaines écoles ; mais d'en discuter avec sérieux. Et *avec sérieux*, cela veut dire que l'on accepte la discussion, que l'on prenne le temps de cette discussion, que l'on y associe tout le monde, et que l'on donne à chacune et à chacun l'ensemble des éléments du débat, l'ensemble des éléments d'appréciation, et que les projets retenus soient le résultat de cette phase de consultation, de concertation, de co-élaboration, et que rien ne soit fait dans la précipitation. Voilà, pour notre part, ce que nous appelons la concertation. Ce n'est pas, contrairement à ce que vous prétendez, ce que vous avez fait ces dernières semaines et ces derniers mois. Il est d'ailleurs étonnant que la seule diapositive qui ne soit pas dans nos documents soit justement celle que vous venez de projeter sur la concertation. Donc, ce n'est pas vrai, il n'y pas eu de concertation. Ni avec les parents d'élèves : la FCPE, fédération de parents d'élèves – légitime s'il en est – n'a été conviée qu'à une seule réunion, il y a à peine un mois, après plusieurs demandes restées sans réponse ; et cette réunion s'est d'ailleurs limitée à une simple information sur le projet, et à une simple présentation des différentes hypothèses en présence. Idem pour les syndicats

d'enseignants que vous avez reçus le 12 mars dernier pour leur faire la même présentation. Idem avec les DDEN, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, dont le rôle est justement de faire le lien entre la municipalité et la communauté éducative, et qui ont été laissés en dehors de toute la réflexion, alors que la richesse de leur expérience et leur connaissance notamment des bâtiments municipaux et scolaires est, à notre sens, indispensable pour la conception d'un projet de ce type. Et aucune concertation non plus, à ma connaissance, avec les conseils de quartiers, alors que s'il y a un élément structurant dans un quartier, c'est bien l'école de secteur ; et les habitants eux-mêmes sont particulièrement attachés à ces écoles de proximité qui font la vie, finalement, de leur quartier.

Quant aux élus que nous sommes, ils ont été laissés en dehors de toute réflexion, de bout en bout. Vous l'avouerez, c'est quand même un comble : ce soir, c'est la première fois que de vous-même vous amenez des éléments au conseil municipal. Nous avons pourtant réclamé ce travail de concertation depuis des mois, par un vœu des élus communistes au mois de février, puis par une motion de l'ensemble de l'Opposition municipale de Gauche, au mois de mars ; à chaque fois sans résultat. Et là, nous découvrons votre projet, par des documents préparatoires reçus il y a moins d'une semaine dans nos boîtes aux lettres, et par des commissions municipales qui se sont réunies il y a moins de 48 heures. Et ce soir, vous nous demandez de voter. Donc, ce n'est pas sérieux. D'ailleurs, s'il y avait réellement eu concertation, on n'aurait pas aujourd'hui des parents, qui, devant le manque de transparence devant les travaux en coulisses, envisagent aujourd'hui ouvertement une inscription dans le privé, plutôt que d'avoir à subir l'incertitude, et la situation devenue anxiogène pour l'avenir de l'école de leurs enfants. Et s'il y avait réellement eu concertation, on n'aurait pas, comme c'est malheureusement devenu une habitude, des manifestations à l'entrée de chaque conseil municipal ; une fois sur le stationnement, une fois sur l'armement des policiers municipaux, et aujourd'hui sur les écoles.

Voilà pour la méthode, M. le Maire. Sur le fond, maintenant. Et encore une fois, sans rejeter à priori toute réflexion sur l'évolution du patrimoine scolaire. Forcément nous avons du coup, beaucoup de questions qui restent en suspens.

Vous mettez en avant le besoin de faire des économies. Nous connaissons tous la quadrature du cercle qui nous est imposée par le gouvernement actuel, qui réduit de 28 milliards les dotations d'Etat aux collectivités d'ici à 2017, tout en accentuant les transferts de compétences sans les financements correspondants ; exemple, les rythmes scolaires, un exemple parmi d'autres. Je note, quand même, que vous balayez à chaque fois d'un revers de main les seules solutions politiques que les élus communistes mettent sur la table pour faire face à cette situation ; je n'y reviens pas. Je note également que vous avez décidé malgré tout de baisser les taux d'imposition, privant cette année notre Ville de 600 000 euros de recettes supplémentaires. Il y a là une contradiction, quand même, que nous avons déjà notée : il y aurait donc de l'argent pour baisser les impôts, mais il n'y a pas d'argent pour maintenir notre réseau d'écoles, et financer le service public ; c'est ce que vous nous dites. Ensuite, nous sommes en droit de nous demander si c'est sur le système éducatif de nos enfants qu'il faut faire porter les économies ; des économies qui nous sont imposées, d'une part, par le plan d'austérité gouvernemental, d'autre part, par le plan d'austérité municipal.

Pour notre part, vous le savez, nous avons fait de l'excellence éducative l'un des marqueurs de la politique municipale à Nevers. C'est donc pour nous le dernier poste de dépenses à réduire. Nous remarquons que les fermetures d'écoles concernent des enfants des écoles de maternelle : à Albert Camus, à Claude Tillier, et à Alix Marquet, même si, pour cette dernière école, l'échéance semble repoussée d'un an. Ce sont justement ces petites écoles maternelles de proximité qu'il faut à notre sens préserver, à la fois pour le bien-être des enfants, et pour la qualité de vie des parents. C'est dans des structures à taille humaine que l'on peut avoir un enseignement de qualité, avec un suivi personnalisé des enfants, notamment de maternelle. Or, ce que vous nous proposez là, c'est finalement de créer à l'Est une superstructure de 260 élèves à Jean Macé, et de remplacer à l'Ouest deux petites écoles maternelles de 70 élèves chacune par une grande école maternelle de 140 élèves, où tout le monde sera à l'étroit. Ce n'est pas en concentrant les élèves et en les entassant dans de grandes structures où ils seront les uns sur les autres que l'on prévient les problèmes, notamment les problèmes de violence à l'école ; et ce n'est pas comme cela que l'on crée de l'excellence éducative. C'est tout le contraire.

Par ailleurs, M. le Maire, comment ne pas remarquer que les deux fermetures annoncées cette année sont toutes deux des quartiers populaires, concentrant les difficultés sociales, que ce soit aux Courlis ou à la Grande Pâture , et pour ce dernier, le quartier de la Grande Pâture, où les attentes des habitants, de calme et de stabilité, sont fortes. C'est à notre sens, dans ces quartiers, qu'il faut justement faire porter l'effort du maintien de la proximité du service public. Le Préfet lui-même, M. le Maire, a attiré votre attention sur le fait que ces deux projets concernent deux quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, et je cite le Préfet dans la lettre qu'il vous a envoyée : *« Il convient d'être particulièrement attentif à la présence des services publics sur ce périmètre, conformément aux instructions ministérielles relatives à l'élaboration du contrat unique »*, extraits de sa lettre datée du 15 avril. Or, votre projet aboutit exactement à l'inverse.

Idem pour la mixité sociale dans nos écoles, sur laquelle vous semblez d'ores et déjà avoir tiré un trait, alors que la refonte de la sectorisation scolaire, prévue pour l'an prochain, serait justement l'occasion d'améliorer la situation en la matière. Il n'aura échappé à personne que regrouper Jean Macé et Claude Tillier d'un côté, et regrouper Albert Camus et l'école de Lund de l'autre, n'a aucune chance de faire progresser la mixité sociale. Les décisions prises cette année dans la précipitation empêchent toute réflexion globale en la matière, alors que l'occasion pourrait nous en être donnée, par l'étude démographique en cours, et par la refonte de la sectorisation scolaire.

Concernant les bâtiments municipaux, d'abord, et pour rassurer les parents, nous nous inscrivons en faux sur une affirmation que vous avez faite en conseil municipal selon laquelle il y aurait aujourd'hui de l'amiante dans les écoles. Des diagnostics complets ont, à ma connaissance été faits sur l'ensemble des bâtiments municipaux, et bien évidemment, à fortiori sur les écoles ; et bien évidemment, les enfants des écoles de Nevers ne sont aujourd'hui pas exposés aux dangers de l'amiante dans les bâtiments où ils sont scolarisés. Je ne suis pas sûr, même pour les besoins d'un argumentaire, et même pour faire passer vos prédécesseurs pour de dangereux irresponsables, que ce soit dans le rôle d'une équipe municipale de colporter de telles affirmations, qui, forcément, inquiètent les

parents d'élèves, et la population. Ou alors, M. le Maire, si vous aviez des éléments supplémentaires que nous n'aurions pas, il faut y remédier, vraiment, sans attendre.

Ensuite, vous nous faites toute une démonstration sur le surplus des bâtiments municipaux. Et effectivement, le patrimoine bâti de la Ville de Nevers est important. Mais je note que vous venez de faire voter dans le budget 2015 la somme de 700 000 euros pour l'acquisition d'un nouveau bâtiment municipal, la faïencerie Montagnon, et 450 000 euros pour le déplacement de l'office de tourisme dans un nouveau bâtiment. Là aussi, il y a, à mon sens, une contradiction flagrante.

Toujours sur les bâtiments ; une question toute simple : que deviendront les locaux des écoles désaffectées ? Avez-vous déjà une idée pour leur reconversion ? Avez-vous l'idée de les vendre ? Si oui, à qui ? Et pour quoi faire ? Ou alors, vont-ils tout simplement devenir des bâtiments municipaux vides ? Auquel cas l'intérêt financier de l'investissement me semble, quand même, peu évident. Notons par ailleurs que des écoles privées, comme l'école Fénelon, par exemple, ont déjà mis sur le marché, ces dernières années, de vastes bâtiments vides. Y rajouter aujourd'hui d'autres bâtiments municipaux, cela ne risque-t-il pas de déséquilibrer davantage le marché de l'immobilier à Nevers, déjà bien fragile dans une ville comme la nôtre ?

Encore sur les bâtiments. Vous connaissez comme nous l'état actuel de l'école Jules Ferry. Je m'étonne que, dans votre logique, vous ayez laissé cette école en dehors d'une réflexion globale ; et pour cause, il n'y a pas eu de réflexion globale. Or, le schéma que vous nous préposez verrouille toute possibilité d'évolution à l'avenir. En condamnant les locaux de l'école Albert Camus, vous privez la Ville d'une marge de manœuvre pour, à l'avenir, éventuellement, revoir la répartition des élèves entre les sites des Montôts et ceux de la Grande Pâture. Le problème de Jules Ferry reste donc entier. Et c'est donc une question que nous vous posons : Quel avenir pour l'école Jules Ferry, maintenant, en dehors d'une réhabilitation de l'école sur le site actuel ?

Dans un autre ordre d'idées, après les bâtiments, le Recteur de l'Académie de Dijon a récemment alerté sur une baisse importante de la scolarisation des élèves de moins de trois ans sur la ville de Nevers. Fermer deux écoles maternelles de proximité, comme Albert Camus et Claude Tillier, loin de remédier à ce problème, identifié par l'Inspecteur d'Académie, ne risque-t-il pas, au contraire, de l'aggraver ? Toutes les études montrent que garder de petites écoles maternelles de proximité, à taille humaine, comme Lund ou Albert Camus, permet d'accueillir davantage d'élèves de moins de trois ans, et d'assurer aux enfants une scolarité plus sereine et plus attentionnée. Vos décisions vont à l'inverse.

Autre question : concernant notamment les enfants handicapés, ou qui rencontrent des difficultés, que ce soit en CLIS ou en TEP. On sait que ces enfants ont besoin de petites structures. Votre projet aboutit à les intégrer dans des structures de beaucoup plus grande taille. La problématique se pose notamment sur le secteur Est, avec aujourd'hui deux classes de CLIS à Jean Macé, et une classe TEP à Claude Tillier. Si je comprends bien, dans le schéma que vous envisagez, la classe TEP, qui concerne des enfants ayant des troubles envahissants de la personnalité, serait transférée de Claude Tillier à Pierre Brossolette ; soit dans une

structure qui, aujourd'hui, déjà, concentre plus de 170 élèves, dans un quartier lui-même loin d'être épargné par les difficultés sociales. Est-ce que les conditions d'enseignement pour ces enfants seront meilleures à Brossolette qu'à Claude Tillier ? à l'évidence non ; la même remarque est valable pour les enfants en CLIS à Jean Macé. Aujourd'hui, nous avons une équipe, à Jean Macé, très engagée sur l'inclusion des élèves de CLIS dans les autres classes ; des effectifs trop chargés pourraient rendre difficiles, voire impossibles, ces inclusions, qui sont pourtant le bien-fondé de la présence d'une CLIS dans une école. Le nombre de salles disponibles est également important : l'idéal – c'est l'idéal, mais c'est cela aussi l'excellence éducative – pour une CLIS est d'avoir une salle de classe, et une autre salle disponible pour l'intervention des personnels auprès des enfants, que ce soit des rééducateurs, des psychomotriciens, etc, etc. Avec votre réorganisation, nous aurons un site, Jean Macé, « plein comme un œuf », sans aucune marge de manœuvre au niveau des locaux, que ce soit pour les CLIS, ou que ce soit pour l'application des nouveaux rythmes scolaires, dont on sait qu'elle est particulièrement gourmande en locaux. Et en toute logique, je rappelle que les TAP doivent se dérouler, autant que faire se peut, en dehors des salles de classe. Ce sera rigoureusement impossible à Jean Macé.

Cette remarque m'amène à un autre point, M. le Maire. Nous avons désormais les mesures de carte scolaire décidées par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale : 12 postes supprimés dans la Nièvre, dont 3 à Nevers (qui paie donc un lourd tribut aux suppressions de classes décidées cette année), et ces trois fermetures de classes se font toutes les 3, comme par hasard, dans le secteur Est : une à Claude Tillier et deux à Jean Macé. C'est sans doute une heureuse coïncidence ; en tout cas, cela « tombe à pic » pour votre projet, puisque cela libère justement les trois salles de classe dont vous avez besoin pour pouvoir regrouper Claude Tillier et Jean Macé. Sans ces trois suppressions, votre projet devenait tout simplement impossible. Moi, je ne crois pas au hasard, M. le Maire. Et quand, lors d'un précédent conseil, j'alertais sur le fait que votre démarche allait grandement faciliter le travail de l'Inspecteur d'Académie, dans la recherche des 12 postes à supprimer dans la Nièvre, j'avais donc entièrement raison. Et je vous pose directement cette question : Le regroupement de Jean Macé et de Claude Tillier est-il le résultat d'un accord tacite, et « à avantages réciproques », si j'ose dire, entre la municipalité et l'Inspecteur d'Académie ? C'est en tout ce que laisse entendre votre présentation, qui écrit noir sur blanc que le projet « *a été validé en réunion technique avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale le 6 février* », soit deux mois avant l'annonce des mesures de carte scolaire. C'est quand même un peu cousu de fil blanc. Nous comprenons, en tout cas, mieux pourquoi les élus de la majorité municipale de Nevers ne se sont pas mobilisés, comme le font tous les élus de France et de Navarre, quand des fermetures de classes sont annoncées sur leur commune ; à fortiori quand il y en a trois. On a tous les jours dans *le Journal du Centre* de pleines pages sur les élus, les parents d'élèves, les enseignants, qui se battent, notamment en milieu rural, pour conserver une classe, un RPI, une école sur leur commune ; et ici à Nevers, on a une équipe municipale qui se met d'accord avec l'inspecteur d'Académie sur les trois suppressions de classes qui vont bien.

Tout un tas d'autres éléments, M. le Maire, mériteraient d'être développés. Ils sont, en tout cas, ils seraient, à prendre en compte dans une réflexion sérieuse et globale sur cette question-là. Je ne le ferai pas, pour ne pas être trop long ; mais la

séparation des fratries, par exemple ; ou encore la remise en cause des habitudes de travail, parfois rodées depuis de longues années, entre les équipes éducatives des différents sites ; et l'ambiance que la réorganisation à la hussarde que vous imposez crée entre les équipes éducatives, celle des écoles déménagées et aussi celle des écoles d'accueil ; vous imaginez bien que cela ne se fait pas de manière très simple. Je sais bien que ce n'est pas le problème directement de la mairie, ni de la municipalité, mais c'est quand même un problème.

De même, vous annoncez des travaux, forcément assez lourds, quand il s'agit de préparer une école de 70 élèves, comme l'école de Lund, à en accueillir 140 ; ou une école de 130 élèves, comme l'école Jean Macé, à en accueillir 260. Est-on sûr que ces travaux, qui devront être réalisés pendant les vacances scolaires, seront terminés à la rentrée ? C'est une autre question.

Pour 2016, vous annoncez de nouveaux changements, guidés par une refonte de la sectorisation, et par les résultats de l'étude démographique que vous avez commandée et dont les résultats sont attendus pour le mois de juillet. Au passage, pourquoi est-ce que les résultats de cette étude démographique seraient utiles pour décider des regroupements de 2016, alors que vous vous en passez allégrement pour décider des regroupements de 2015 ? Là, aussi, sur la méthode, il y a un réel problème. Cette étude démographique, en tout cas, et cette refonte de la sectorisation sont l'occasion d'une réflexion globale, y compris sur la mixité sociale dans nos écoles, et donc, nous, élus communistes, nous formulons le vœu que, pour les regroupements de 2016, l'année qui vient soit mise à profit pour engager une réelle concertation avec l'ensemble de la communauté éducative. Et nous, élus de l'Opposition, demandons à y être associés étroitement. Pour les regroupements de cette année, l'avis de M. le Préfet est clair : il n'émet pas d'opposition aux transferts d'Albert Camus et de Claude Tillier, et je cite : « *sous réserve d'une démarche de concertation approfondie* ». Cette démarche n'a pas eu lieu, M. le Maire, et donc les conditions posées par M. le Préfet ne sont pas remplies. En témoigne encore l'avis unanime, du CDEN, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, réuni le 14 avril, qui demande à l'unanimité au Préfet de la Nièvre d'user de son autorité pour vous amener à surseoir à ce projet. Le CDEN, M. le Maire, ce n'est quand même pas rien. C'est cette instance qui regroupe les représentants des parents d'élèves, les représentants des enseignants, les DDEN, et les représentants des maires.

Nous vous demandons donc, M. le Maire, d'entendre le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, d'entendre les parents d'élèves et les enseignants, et de repousser d'une année, l'application des mesures annoncées dans cette délibération, dans l'attente des résultats de cette étude démographique, dans l'attente d'une réflexion globale sur le maillage des écoles dans notre ville, et dans l'attente d'un réel débat public et citoyen, dont vous devriez être à l'initiative, au lieu d'en avoir peur, sur un sujet d'une telle importance, pour les neversois et leurs enfants.

Bien évidemment, M. le Maire, à défaut, nous nous opposerons à cette délibération.

M. le Maire –

Mme Royer souhaiterait intervenir.

Mme Royer –

Bonsoir à tous. Pour commencer, je voudrais dire à Mme Dessartine que le conseil d'école d'Albert Camus a émis un avis défavorable, et non pas un avis favorable. Une motion a même été déposée.

Lors du conseil municipal du 17 mars, nous vous avons interpellé concernant l'étude sur l'évolution de la sectorisation nécessaire des écoles publiques de la Ville de Nevers, réalisée par la société Démo et Stratégies, afin de connaître le positionnement au regard des différentes phases annoncées. A cette date du 17 mars, il semblait que la phase de concertation était en cours. Aujourd'hui, 22 avril, qu'en est-il ?

D'après les échanges qui ont eu lieu dans les différents services de l'Éducation Nationale la semaine dernière, la délibération proposée ce soir et son annexe appellent un certain nombre de questions et de remarques.

Certes, si l'on ne peut nier que la population scolaire premier degré ait considérablement diminué ces dernières années, M. le Maire – encore que nous nous interrogeons sur le chiffre accablant des 41 % – qu'en est-il de la méthode employée ? La rumeur n'a, depuis six mois, cessé d'inquiéter six écoles, à priori concernées par une fermeture. Elle s'est nourrie de l'anxiété des enseignants, des directeurs, des parents d'élèves, des différentes organisations syndicales. Pour quelles raisons ? Parce que le problème a été posé à l'envers. C'est en quelque sorte valider le diagnostic d'un médecin sans que celui-ci ait déshabillé puis examiné son patient. Autre métaphore qui, M. le Maire, parlera au juriste que vous êtes : c'est condamner sans enquête préalable, sans jugement, et surtout sans jury.

Parce que les décisions ont été prises dans la précipitation, sans concertation avec les membres du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, les fédérations de parents d'élèves présentes à cette instance, ainsi que les différentes organisations syndicales regrettent vivement de ne pas avoir été consultées ; la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003, émanant du Ministère de l'Éducation Nationale, prévoyant pourtant que le CDEN doit obligatoirement être consulté sur tous les projets de fermetures et d'ouvertures de classes de primaire ; cela n'a pas eu lieu. M. le Préfet est d'ailleurs le destinataire d'un courrier des représentants au CDEN qui va dans ce sens. Sans concertation réelle, disais-je, sans concertation réelle avec les écoles concernées, qui se sont vu pressées de se prononcer et de se positionner définitivement sur une fermeture certaines ayant refusées de se plier à votre calendrier.

Telle école attendant qu'un projet définitif, précis, et chiffré ne lui soit présenté.

Telle école déplorant de surcroît que l'élu municipal présent au conseil d'école ait osé dire qu'il n'y avait pas de projet à présenter, que cela ne le concernait pas, qu'il ne s'agissait pas d'une concertation ; ou encore, par méconnaissance du dossier sans doute, n'a pas répondu aux questionnements des membres du conseil d'école relatifs à la qualité des conditions d'apprentissage des enfants. C'est traiter les équipes avec mépris.

Telle école demandant des délais supplémentaires de réflexion.

Telle école, toujours, ne trouvant pas la proposition d'aménagement des groupes scolaires en adéquation avec la philosophie d'un réseau de réussite scolaire, dont les familles sont fragiles et les enfants en grande difficulté, comme c'est le cas à Albert Camus par exemple. Les membres du conseil d'école regrettant que tous les paramètres éducatifs, pédagogiques, humains et sécuritaires, notamment, n'aient pas été pris en compte.

Telle école déplorant que, je cite : « le manque de communication dispensé par l'équipe municipale, tant en direction des parents d'élèves et leurs représentants, augmente d'autant le niveau d'inquiétude instrumentalisé par ce silence » ; les seules informations égrenées ici ou là l'ayant été par voie de presse, annonçant à la hâte des informations erronées, les fameuses hypothèses, telle l'opportunité pour le Conseil Départemental d'étudier la possibilité d'implanter la maison départementale des personnes handicapées sur le site de l'école Alix Marquet ; affirmation très vite démentie par le Conseil Départemental de la Nièvre. Puis hypothèse de fermeture de l'école Alix Marquet, de toute façon provisoirement abandonnée.

Telle école a vu sa demande de rendez-vous sans réponse.

Telle école, enfin, a qui on annonce – info ou intox – qu'aucun bâtiment ne serait laissé vide : les services municipaux s'y installeraient. Assertion qui a provoqué l'hilarité générale, sachant que l'objectif annoncé était de faire des économies en fermant des bâtiments.

J'arrête là le propos, M. le Maire, mais, de fait, nous nous interrogeons sur l'intention annoncée en annexe, dans un contexte général de nécessaire maîtrise des dépenses.

Pour conclure, je citerai une fois encore la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003, parue au bulletin officiel de l'Éducation Nationale, qui impose, et je la cite : « *Les modalités d'élaboration de la carte scolaire dans le premier degré doivent garantir, au niveau national, académique, départemental et local, l'équité, la transparence, et la concertation que l'on est en droit d'attendre d'un grand service public. Pour être comprises et acceptées, ces mesures de carte scolaire doivent être fondées sur des critères précis, qui auront donné lieu à toutes les clarifications souhaitables auprès de l'ensemble des partenaires. Les décisions prises à tous niveaux doivent donc être précédées d'une analyse, d'une réflexion, et de débats approfondis, impliquant effectivement tous les acteurs concernés, s'appuyant sur une vision prospective de l'École* ».

Et pour toutes ces raisons précitées, ce n'est pas le cas. L'enseignante que je suis écrivait en commentaire : « Problème de méthodologie. Il faut revoir la copie ». Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci. M. Corde.

M. Corde –

Merci, M. le Maire. Beaucoup de choses ont déjà été dites aux interventions de mes deux collègues, M. Diot, et Mme Royer, que j'approuve dans la totalité de leurs interventions. Je me demande finalement : Où est l'urgence ? Y a-t-il urgence ? Où est l'urgence dans ces fermetures de classes et dans ces

réorganisations ? Qui vous a obligé à fermer ou à entamer cette réorganisation ? Y a-t-il quelqu'un qui vous ait mis un pistolet sur la tempe en vous disant qu'il fallait le faire maintenant au forceps ? Je ne crois pas.

Et comme nous vous l'avons demandé, membres de l'Opposition, et élus socialistes, lors d'un article dans *Nevers ça m'botte*, lors d'une expression politique, nous vous demandons un moratoire sur l'ensemble de cette réforme, afin que soit analysées en profondeur, et en concertation avec les acteurs, les questions qui pourraient éventuellement se poser. Je crois qu'une année, pour prendre le temps, pour discuter, pour faire le point, n'est pas une année perdue ; c'est une année gagnée pour tout le monde.

On nous a fait une présentation beaucoup chiffrée, avec beaucoup de ratios – que je ne nie pas, ils existent – tant en occupation par m², qu'en baisse de population ; simplement je remarque que, depuis quatre ou cinq ans, les effectifs ont plutôt tendance à se stabiliser, même s'ils sont un peu orientés à la baisse. Et puis je dirais : « Qu'est ce que c'est que faire de la politique ? Ce n'est pas suivre les experts ; ce n'est pas suivre les ratios ; c'est de proposer une vision de l'éducation. Et la vision que nous proposons ou que nous ambitionnons pour cette ville et les enfants de cette ville, ce n'est pas une politique de ratios, ni une politique de boutiqueur.

Il y a effectivement une question de mètres carrés. Le marché de l'immobilier est celui que l'on connaît depuis la crise de 2008. Je dirais, et cela a été un slogan d'il y a quelques années : « *Small is beautiful* » ; profitons-en ; nous pouvons avoir de la place pour nos élèves. Quelle chance ! Quand d'autres n'ont pas cette chance-là. Et je pense que cela peut être – et c'est l'une de vos préoccupations – facteur d'attractivité important, pour des personnes qui viendraient s'installer à Nevers. Vous avez parlé de l'excellence éducative ; et bien oui, sur ce point, voilà un atout ; pour des parents, pour des cadres, qui viendraient s'installer à Nevers et notamment en centre-ville. Fermer Lucette Sallé, de ce point de vue-là, serait un très mauvais signe.

Et puis, pour prendre ce qui a été dit dans la délibération ; je reprends les mots, et puis je me permettrai de finir la phrase. Il est écrit : « *Considérant la démarche menée pour ce faire, guidée par une prise de responsabilités ferme et républicaine en faveur de l'égalité des chances* » ... donc on ferme deux classes ! Et combien l'an prochain ? Pour permettre un accès à tous, et partout, sur le territoire de la ville, on ferme donc des écoles ! Je crois qu'il y a là une contradiction dans les termes même que vous portez, et que vous avez vous-même écrits dans cette délibération.

Je crois que fermer ou pas des écoles est une vraie question, et c'est un choix politique. Ce choix, nous ne le ferions pas, et nous assumerions d'avoir 29 écoles dans la ville. D'ailleurs, c'est possible. J'ai remarqué qu'Auxerre, ville de Bourgogne, qui avait 37 158 habitants au dernier recensement de l'INSEE, (quand Nevers avait 37 026 habitants, soit 131 habitants d'écart) compte 30 écoles : 14 écoles élémentaires, dont 2 sur le même site, et 16 écoles maternelles, dont 2 sur le même site. Tout cela est donc possible. Il s'agit donc d'une question de choix. Et de choix politique. Et quand on veut, on peut. Et quand on ne veut pas, et bien, on ne fait pas. Si j'utilisais un proverbe bien connu, je dirais : « *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage* ». Et bien, moi, je considère que fermer des écoles,

dans ce contexte-là, ce n'est pas raisonnable. Ce n'est pas raisonnable pour les enfants, et pour les familles.

Deuxième remarque. On nous a parlé – et là encore, nous ne nions pas les choses – de la question de faire des économies. Oui, bien sûr, c'est évident, tout le monde le sait ; on enfonce une porte ouverte. Mais, là encore, je ne suis pas convaincu du tout ; et pour dire même les choses, je suis intimement persuadé du contraire : Cette politique de boutique à courte vue pour l'éducation n'amènera pas d'économies. En effet, vous annoncez cette année 540 000 euros de travaux dans les écoles ; auxquels il faudrait ajouter quand même quelques milliers d'euros pour sécuriser les sites qui vont fermer, peut-être pour quelques mois, peut-être pour plus longtemps. C'est donc 540 000 euros plus peut-être 10 000, 20 000, 30 000 euros, pour sécuriser des sites fermés cet été. On est donc plus proche des 600 000 euros que des 540 000 euros. Et vous avez annoncé – c'était dans le journal – en gros, un million d'euros pour 2015-16. Pour faire quelles économies ? Peut-être quelques économies de personnel, mais à ma connaissance, pas des économies pour les personnels ATSEM en maternelle, qui, elles, devraient suivre les classes ; sauf à ce qu'il y ait une politique différente en matière d'agents municipaux dans les classes maternelles. C'est, je crois, l'honneur de l'ancienne municipalité que d'avoir mis une ATSEM par classe, quand la loi indique qu'il y a une ATSEM pour deux classes. Donc, pas d'économies de ce point de vue-là. Peut-être des économies sur le personnel de nettoyage ? Oui, évidemment. Économies théoriques, puisque, bien évidemment, nous n'allons pas mettre à la porte des agents sous prétexte que des écoles aient fermé. Donc, peut-être un ou deux non-remplacements de départs en retraite. Trois postes, peut-être. Ce qui nous fait 100 000 euros. Peut-être des économies sur l'électricité et le chauffage ? Sans doute évidemment. 10 000 euros ; 20 000 euros ; 30 000 euros, pour les deux écoles ; sachant qu'il faudra laisser quand même un peu de chauffage, pour le maintien hors-gel ; baisser de 19 degrés à 14 degrés l'hiver, pour ne pas avoir d'incidents sur les réseaux. 100 000 euros donc ; plus 30 000 euros en fonctionnement ; nous voilà à 130 000 euros, sur les 540 000 euros annoncés. Je vois que nous dépensons bien plus ; puisque le retour sur investissement est négatif : 400 000 euros, finalement, que la Ville va dépenser en plus, pour déplacer des enfants et fermer ces deux écoles. Donc, je ne suis absolument pas persuadé que nous ferons des économies, au final. Je pense même l'inverse. D'autant plus que la question n'a pas été abordée ; en tout cas, vous ne nous avez pas donné de piste en ce sens, — et de ce point de vue-là, il y a un manque évident d'information et de clarté – sur le devenir des bâtiments. Parce que des bâtiments qui restent en friche, non occupés, sont des bâtiments qui coûtent, mais qui, aussi, donnent un mauvais signal dans un quartier. Et là, encore, il est déraisonnable de partir sur cette politique.

Politique de boutique, et politique incohérente. Mes deux collègues y ont fait allusion. Mais elle se pose quand même. Parce que l'on ne peut pas, d'un côté, dire : « La Ville a trop de mètres carrés ; supprimons des mètres carrés » ; et de l'autre côté, nous faire voter un budget où il y a près de 2 millions d'euros d'achat de bâtiments nouveaux, qu'il va falloir eux, faire fonctionner. C'était 38 000 euros pour une galerie d'exposition qui a fermé ; c'était 700 000 euros pour l'achat d'une faïencerie qui a fermé. On en est tous bien désolés : mais est-ce à la municipalité de pallier finalement ce type de cessations d'activités ? On se le demande. Et puis, 450 000 euros encore pour le déplacement de l'office de tourisme. Soit près de 2 millions d'euros. Soit combien de centaines de mètres carrés en plus ? Alors

que, parallèlement, l'une des premières missions d'une municipalité et d'une commune, c'est justement l'éducation, maternelle et élémentaire. Voilà une politique incohérente, qui n'apportera pas d'économies.

Enfin, et cela a été dit ; vous êtes dans une difficulté évidente. Vous êtes dans une difficulté évidente, parce que – et c'est effectivement le cas – des parents viennent manifester, des personnes viennent dire leur mécontentement ; du fait qu'on ne les ait pas écoutés. Et de ce point de vue-là, vous êtes en contradiction avec ce que vous aviez promis, c'est-à-dire de l'écoute et de la concertation. On ne peut pas, d'un côté, avoir promis cela, et de l'autre côté, allégrement marcher dessus.

Et dans cette difficulté, vous nous avez présenté, une phase en deux temps : 2015 et 2016. Je vois que, dans cette phase-là, vous avez fait le choix de commencer par fermer deux écoles périphériques de la ville, qui sont, comme l'a dit François Diot, des écoles classées en secteur prioritaire de la Politique de la Ville, dont l'un est un quartier en pleine rénovation, puisque le dispositif ANRU, de rénovation urbaine, est quasiment terminé sur la Grande Pâturage ; tout le monde peut aller voir, il y a parfois de très jolies petites maisons qui ont été construites à la place de grandes tours HLM. Et, dans ces deux quartiers, finalement, il est ainsi donné un très mauvais signe, quant à leur devenir. Deux quartiers, l'un en rénovation, l'autre en difficulté ; finalement, quel est le signe que l'on donne ? Et bien, on aggrave les choses dans ces deux quartiers. On aggrave les choses, et symboliquement, c'est une mesure d'abandon des quartiers que vous menez par là. En même temps, et parce que vous êtes dans la difficulté, vous avez décidé de scinder les choses et de ne pas mettre le centre-ville, pour cette année, « dans la corbeille », je dirais. On a vu les articles de presse successifs, nous dire que telle école allait fermer ; et puis finalement peut-être oui, peut-être non, et puis peut-être une, peut-être trois. On a vu que ce n'était pas clair chez vous. Et là, vous nous présentez un double mouvement : 2015 et 2016. Vous avez décidé de diviser pour régner, pour essayer de faire passer une réforme qui manifestement sur l'ensemble de la ville ne passe pas. Et bien, nous nous opposerons aussi aux fermetures en centre-ville, bien que vous ayez décidé, en faisant comme vous l'avez fait, d'éclater les choses.

En clair, et pour résumer mon propos : pas d'urgence, aucune urgence. Prenons le temps. C'est la proposition que je vous fais ce soir. Ne pas voter, retirer cette délibération, et entamer, avec tous les acteurs, et avec l'Opposition, un an de négociations sur la question de la scolarité, de l'éducation sur notre ville.

Deuxième chose. Les effectifs ne sont pas une réponse. La réponse est celle du choix politique éducatif que l'on souhaite pour nos enfants.

Troisième chose. Vous ne ferez pas d'économies sur ce que vous nous annoncez ; parce qu'il sera dépensé bien plus que ce qui va être théoriquement économisé.

C'est pourquoi nous ne voterons pas cette délibération. Et nous soutenons les parents, bien évidemment. Et nous nous battons, pour que vous reveniez sur cette décision.

M. le Maire –

Merci. Qui souhaite s'exprimer ? M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci à vous, M. le Maire. Bonsoir à tous. J'aimerais commencer par saluer les parents d'élèves, mobilisés ce soir et depuis plusieurs semaines, toutes sensibilités confondues, tous quartiers confondus, qui sont venus dire leur protestation et leur colère ce soir devant la salle du conseil municipal, comme cela

est, malheureusement – cela a été dit – devenu une habitude dans notre cité, depuis un an ; ce qui ne s'était jamais vu auparavant. La première des évidences qui s'impose, c'est que la colère monte, dans notre ville, contre la municipalité, et contre le grand écart qui s'installe chaque jour un peu plus entre ses promesses et son action.

Nous défendons, nous, le groupe Nevers à Gauche, les écoles de nos quartiers. Et je m'adresse aux neversois pour leur dire qu'ils peuvent compter sur nous pour défendre leurs écoles ; parce que nous défendons un projet politique pour la Ville ; parce que nous défendons un Nevers solidaire. La première des choses, la première des responsabilités, pour une Opposition, c'est d'abord d'assumer des propositions et une vision politique. Au plan général, j'aimerais rappeler d'abord que les inégalités entre les quartiers sont chaque jour un peu plus grandes dans notre pays et dans notre ville, à Nevers, accentuées par la crise. La démonstration est faite par la presse et toutes les études : la crise augmente toutes les difficultés d'insertion professionnelle de ceux qui sont déjà dans la difficulté. Cette crise, elle est malheureusement parfois, trop souvent même, insuffisamment mise en recul par une école qui, elle aussi, est en difficulté ; parce que les difficultés scolaires, ce sont aussi des difficultés sociales qui s'invitent dans les classes elles-mêmes. Devant ces inégalités qui grandissent, la seule réponse possible est celle de l'excellence scolaire et de la réussite éducative.

J'aimerais rappeler les enjeux de cette éducation : enjeux d'émancipation individuelle, d'abord. Aider nos enfants – à côté du rôle premier, bien sûr, et fondamental des parents – à l'école, à construire leurs émotions, leurs relations sociales, leurs savoirs, par les interactions, par l'accompagnement d'enseignants, par la présence de leurs amis, des autres élèves, par la présence d'animateurs, pour qu'ils construisent, dès le plus jeune âge, une vie réussie à travers une personnalité riche. Enjeux individuels, disais-je, enjeux personnels et émotionnels, mais aussi enjeux professionnels, et ils font l'inquiétude des parents, chacun le sait, quelles que soient nos convictions par ailleurs : la place du diplôme en France est fondamentale ; nous le savons ; nous sommes le pays du monde qui accorde le plus d'importance au diplôme, et ce dernier a le malheur, d'une certaine façon, de sceller une partie essentielle du destin de nos enfants. L'accession au diplôme, c'est l'accession à une partie, importante, de la réussite professionnelle et sociale de nos enfants ; chacun le sait. Or, ce que nous découvrons, par les études récentes, et ce, depuis quatre ou cinq ans, c'est que les premières années scolaires sont particulièrement déterminantes sur l'avenir scolaire, et la réussite scolaire de nos enfants. Lorsque ces derniers apprenent dès le plus jeune âge, un accès à la lecture, aux savoirs, aux arts, aux émotions, à l'éveil au monde, au fond, les études l'ont prouvé, les résultats sur l'apprentissage des fondamentaux – les fameux lire, écrire compter – mais beaucoup plus loin, sur la capacité ensuite à réussir ses études, sont extrêmement considérables. L'enjeu aujourd'hui, dans une France qui va mal, dans des quartiers qui souffrent souvent, mais aussi dans nos centres-villes, c'est de répondre à l'inquiétude des parents. Oui, ils ont raison de s'inquiéter chaque jour, parce que c'est leur rôle, de l'avenir de leurs enfants. Oui, ils ont raison d'exiger, aussi bien des municipalités que de l'Etat, que l'école redresse la situation. Et oui, les enseignants ont raison de nous demander que nous soyons exigeants, nous citoyens, pour leur donner les moyens d'un projet pédagogique ambitieux, et les moyens financiers de pouvoir réussir. Tous ces enjeux font que l'école est, à l'évidence, au cœur du redressement de notre pays.

Quelle orientation choisir pour cette école ? Avec modestie, à notre place, mais avec conviction, nous proposons et défendons la personnalisation des enseignements. Personnalisation, parce qu'aucun enfant n'est tout à fait sensible aux mêmes méthodes pédagogiques que son voisin. Parce que, progressivement, avec le développement du numérique, la France, comme les pays développés, va pouvoir atteindre la possibilité d'un enseignement s'appuyant, de manière adaptée, personnalisée, individuelle, à ce qui fonctionne pour chacun de nos enfants. Avec demain, des tablettes et des tableaux numériques, nous pourrions proposer dans une même classe, des méthodes et des rythmes différents, permettant à chaque enfant de s'en sortir bien mieux, et de construire son avenir. Nous proposons aussi l'évolution du taux d'encadrement, à savoir le nombre d'enseignants par enfant. Nous pensons qu'il faut plus d'enseignants pour plus de réussite. Et nous pensons que la politique éducative – et cela s'adresse aussi à nos représentants nationaux – doit revaloriser le métier d'enseignant. C'est une demande légitime aussi bien des enseignants eux-mêmes que des parents d'élèves, parce que l'avenir des enfants est en cause. Plus de postes d'enseignants, c'est nécessaire, et c'est déjà en cours. Mais l'augmentation de leurs salaires est aussi nécessaire : la France est un des pays en Europe qui traite le moins bien ses enseignants ; et la comparaison avec l'Allemagne est, à cet égard, particulièrement cruelle : les allemands misent, investissent sur l'école, et pour cela, ils se donnent les moyens de valoriser leurs enseignants. Et enfin, placer les enseignants les plus expérimentés devant les élèves les plus en difficultés.

A Nevers, nos propositions – parce que nous en portons – s'appuient d'abord sur un bilan. Parce que l'on ne peut pas engager, M. le Maire, ce débat, sans regarder ce qui a été construit dans le passé. Nous avons, nous, des résultats en matière scolaire. D'abord, nous avons veillé au maillage des écoles de quartier dans Nevers. Et la présence de 29 écoles, loin d'être le résultat d'un oubli de réforme, comme vous passez votre temps à vouloir le faire croire, est le résultat d'un choix politique. Nous avons décidé de maintenir ce modèle des écoles de proximité, parce que nous pensons, et je crois que nous avons raison, que ce modèle est plus efficace pour la réussite scolaire de nos enfants. Nous avons voulu, avec les nouvelles activités périscolaires, avec les nouveaux rythmes, mettre en place une réforme de qualité, et celle-ci a fait l'objet d'une authentique concertation ; les parents d'élèves s'en souviennent et peuvent faire la différence. Nous avons engagé très tôt Nevers dans l'adaptation à l'introduction de l'informatique à l'école, avec des salles informatiques. Nevers a été l'une des villes les plus tôt engagées. Et puis, bien sur, nous avons veillé à la qualité de la restauration scolaire, avec le soin du développement du goût, l'utilisation de produits de qualité, très loin de ce que la restauration industrielle propose. Vous accusez souvent, comme sur tous les sujets, du reste, l'ancienne municipalité d'avoir négligé l'investissement mobilier et immobilier dans les écoles. C'est faux. Nous avons veillé à une maintenance chaque année à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous avons rénové l'école de la Rotonde ; vous fermez des écoles. Il y a encore quelques mois seulement, la Gauche à Nevers rénovait l'école de la Rotonde et ouvrait des classes dans celle-ci, avec une authentique ambition, construite sur un projet pédagogique, avec les enseignants et avec les parents d'élèves. C'est donc possible.

Nos projets pour aujourd'hui, forts de ce bilan, consisteraient à développer l'accueil de nos enfants dès trois ans, accueil le plus large possible pour tous, en créant de nouvelles solutions de garderie ou d'accueil de loisirs, permettant la scolarisation dès le plus jeune âge. Et, comme nous l'indiquons, nous savons les enjeux de la réussite scolaire, dès ces premières années. Et nous proposons que, plutôt que de fermer des écoles, de développer à Nevers un projet de pédagogie personnalisée, via l'informatique ; et nous avons, lorsque nous étions aux responsabilités, déposé sur le bureau du Ministre de l'Éducation, un projet spécifique, innovant, d'informatique à l'école, qui aurait fait de Nevers un leader national. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est. Et c'est le projet que nous continuons de défendre.

J'en viens, après cet effort de proposition, à porter un regard sur votre réforme. C'est à notre sens, M. le Maire, Mesdames Messieurs les membres de la Majorité, une réforme d'abandon social, et scolaire, qui marque la fin aussi de la proximité des services publics dans notre ville.

Abandon social et scolaire, d'abord, parce qu'à l'évidence, vous avez choisi une logique, une logique politique qui n'a rien d'automatique ni de nécessaire, et cette logique, c'est celle de faire des économies sur l'éducation de nos enfants. Il s'agit ni plus ni moins d'une logique comptable, qui ignore purement et simplement les raisonnements scolaires que les parents d'élèves et les enseignants vous proposent. Cette logique comptable, et cet oubli de l'ambition éducative ne sont pas acceptables à nos yeux.

Ensuite, c'est une réforme d'inégalité entre les quartiers. Il y a – c'est très clair depuis plusieurs mois, et cela devient limpide avec cette réforme – un abandon des quartiers populaires. La municipalité a décidé, à Nevers, d'introduire une rupture du contrat solidaire que nous avons veillé à tisser entre tous les quartiers de Nevers. Cela ne signifie nullement que nous oublions un instant l'importance des écoles de centre-ville, et je m'adresse aussi aux parents des enfants qui sont concernés, pour leur dire que nous les défendons avec la même énergie.

Et enfin, vous prenez une direction inverse de celle de la réussite scolaire, avec une cascade de conséquences concrètes dans la vie de nos écoles. Et si nos échanges et nos débats ne suffisent pas vous convaincre, M. le Maire, j'aimerais tout simplement vous appeler au bon sens et à l'écoute de ces parents qui ont pris soin, dans une époque où la mobilisation est si difficile, de venir vous dire ce soir leurs inquiétudes pour leurs enfants. Car vous allez programmer la disparition de l'Espace du Goût dans chaque école. Vous allez augmenter le nombre d'enfants par classe. Vous allez baisser la dynamique pédagogique, parce que des équipes d'enseignants, plus lourdes, devant gérer un nombre de classes et d'enfants plus importants, c'est une énergie moins grande pour accompagner chacun, professionnellement, devant ses difficultés, en classe, et pour accompagner chaque enfant, devant ses difficultés d'apprentissage. Enfin, c'est une baisse du suivi personnalisé des élèves, qui est pourtant – chacun le dit – l'avenir de l'école.

Vous allez – et c'est fondamental – dégrader les conditions pratiques de la vie scolaire de nos enfants. Les écoles seront bondées, d'abord dans les classes, avec un nombre d'enfants par classe qui va augmenter ; par ailleurs, dans les écoles elles-mêmes – et les enseignants nous le rappelaient tout à l'heure, avant

d'entrer en conseil – les écoles ne vont plus disposer de salles spécialement pour les nouvelles activités périscolaires. Autrement dit, les enfants vont suivre ces activités dans les classes elles-mêmes, alors que c'était un engagement très fort de notre part, de séparer l'espace de la classe de l'espace périscolaire, pour que symboliquement les deux choses restent distinctes. C'était un engagement solennel que nous avons pris devant les enseignants, que nous avons respecté, et que vous êtes en train de faire céder. Il n'y aura plus suffisamment d'espaces pour des pièces dédiées aux siestes de nos enfants ; probablement plus de salles informatiques dédiées ; et c'est une certitude, la fin des activités de décroisement (c'est un mot technique pour désigner la manière dont les enseignants peuvent, au-delà de leur seule classe, se rencontrer, débattre, et créer de l'énergie pédagogique collective).

Par ailleurs, quel non-sens que de voir trois services demain dans les restaurants scolaires, au lieu d'un ou de deux au maximum actuellement ; et nous avons toujours veillé à essayer de tenir un seul service pour les enfants dans les restaurants scolaires. Les enseignants, si vous leur donniez la parole, vous diraient que faire attendre les enfants avant leur déjeuner, c'est augmenter leur excitation et réduire leurs capacités d'apprentissage. Donc, oui, bien sûr, au-delà de la mesure technique et financière que vous prenez sur le patrimoine, vous allez faire reculer la capacité d'apprentissage de nos enfants. Et en faisant ainsi, à l'évidence, vous allez faire reculer leurs capacités de réussite scolaire. J'aimerais citer un exemple : avec la fermeture de l'école Albert Camus, ce sont près de 50 enfants qui iront à pied, chaque jour, d'une école à l'autre, pour pouvoir rejoindre leur restaurant scolaire, chaque jour de l'année, qu'il pleuve, qu'il vente, ou qu'il neige. Est-ce cela à Nevers la réussite et l'excellence scolaire ? Et bien, nous croyons le contraire.

Évoquons aussi, cela a été dit, les risques sur l'avenir. Vous avez pris la décision d'adresser un signal négatif, sur les écoles à Nevers, au Rectorat. Ce dernier est, années après années, en recherche d'économies. C'est un fait ; nous le regrettons ; mais c'est un fait. Avec les fermetures que vous annoncez – deux écoles cette année, trois probablement l'année prochaine – vous adressez un signal : « A Nevers, on peut fermer des classes, la résistance politique n'existe pas ; elle a désarmé. Vous pouvez passer sur le corps de nos écoles, les fermer. Personne ne s'y opposera ». Et nous voyons bien comment l'installation d'une logique comptable sur l'école à Nevers peut, si elle devait continuer demain, amener à d'autres catastrophes.

M. Corde en parlait tout à l'heure : quel avenir pour les ATSEM, dont nous avons toujours veillé à ce qu'elles soient une par classe ? Ne seront-elles pas, demain, les prochaines victimes des régressions scolaires auxquelles vous êtes prêt ?

Sur la fin de la proximité du service public, nous avons observé, en début de mandat, le recul des conseils de quartiers, qui ont changé d'échelle et ont éloigné les neversois de la décision quotidienne qui les concerne ; et, du reste, si j'en crois les retours des neversois eux-mêmes, ces conseils de quartiers ont perdu beaucoup de leur superbe, et de leur dynamique. Et bien, vous passez à la logique de l'abandon des écoles de proximité. Les neversois sont en droit d'attendre de leur municipalité qu'elle soit capable de gérer la crise, parce que, oui, il faut faire

des économies, – et nous avons réussi à le faire de notre temps – mais sans, pour autant, casser le service public, pour lequel ils paient des impôts.

Et je voudrais conclure ce propos en prenant un peu de hauteur. Voilà près d'un an que la majorité municipale a changé ; c'est la démocratie. Les orientations politiques commencent à apparaître, pour cette nouvelle municipalité. Et ses résultats eux-aussi commencent à se dessiner ; et ils ne sont pas bons. Sur les orientations, à l'évidence, on pourrait résumer d'une formule, « A Droite toute » : Armement des policiers municipaux, sur décision unilatérale ; endettement de la Ville, comme aux meilleures heures de Nicolas Sarkozy ; casse du service public, avec des fermetures d'écoles, sans concertation.

Je voulais vous rappeler cette phrase de Victor Hugo : « *Quand on ouvre une école, on ferme une prison* ». J'ignore si l'inverse est vrai : je ne sais pas si, lorsque l'on ferme une école, on ouvre une prison. Mais je regrette, en tout cas, qu'à Nevers, on en tente l'expérience. Je ne suis pas sûr que les neversois vous aient élu pour cela. Vous être en train de mettre en cause les atouts de Nevers. D'abord son excellence scolaire, fruit de près de vingt ans de travail ; sa culture, même si Mme l'Adjointe a défendu – preuve de courage sans doute, mais aussi morceau de bravoure – un budget en recul de 7 % ; recul de la culture, qui faisait l'exception à Nevers, parmi les villes moyennes. Et aucune avancée significative depuis un an. Rien sur l'emploi. J'aimerais vous poser la question, M. le Maire : Qu'en est-il de l'entreprise chinoise de 2 000 emplois qui devait arriver à Nevers et y installer son siège social ? J'ai le sentiment que cette annonce n'a duré que le temps des élections. Et j'en viens à me poser une question : Auriez-vous pris à votre compte cette phrase devenue célèbre, et pourtant bien regrettable, selon laquelle les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ? J'observe que vous avez pris des décisions à l'opposé des promesses de campagne que vous aviez faites aux neversois. Sur le stationnement, au lieu de le rendre gratuit, de manière plus large, vous avez augmenté le stationnement payant, et vidé les rues de Nevers...

- M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot, excusez-moi de vous couper. Je voudrais que vous resserriez sur le sujet. Je veux bien que l'on bâtit tout mon programme de campagne ; cela risque d'être très long.
- M. Sainte Fare Garnot – Je resserre.
- M. le Maire – Essayez de vous recentrer sur le sujet.
- M. Sainte Fare Garnot – Je comprends que cela vous gratte.
- M. le Maire – Cela ne me dérange pas. Quand on met le stationnement à l'ordre du jour, on en parle.
- M. Sainte Fare Garnot – Très bien.
- M. le Maire – Vous y avez fait allusion une fois ou deux, je veux bien. Que vous en fassiez la thématique principale, nous sommes, comme le dirait Mme Royer, « hors sujet ». Merci.
- M. Sainte Fare Garnot – Très bien. Vous êtes un spécialiste. Je conclus.

Sur la question des écoles : des fermetures qui n'ont pas été annoncées pendant la campagne des élections municipales, l'absence de concertation. Par ailleurs, le manque de transparence sur vos recrutements.

Les résultats ? Les seuls, c'est une agitation quotidienne sur la circulation, une mise en scène permanente, et pourtant, bien peu de résultats, sur le front économique ou démographique de la Ville ; 2014 étant l'une des années les plus détestables et néfastes sur ce point.

En conclusion, M. le Maire, puisque j'arrive à ma conclusion, l'Opposition s'adressant à vous-même, mais aux neversois d'abord dit *non* aux fermetures d'écoles à Nevers, *non* à la régression sociale, *non* à cette politique qui n'a pas reçu de mandat démocratique, parce que vous n'avez pas fait campagne sur cette décision. *Non* à cette politique qui n'est ni logique, ni automatique. Et en lieu, et place, nous proposons de développer Nevers par l'économie, et par le service public, par l'innovation sur l'emploi et sur l'éducation, sur la réussite scolaire, et nous disons *oui* à une politique municipale qui, elle, ait du sens, du cœur, et des valeurs, parce que c'est possible, M. le Maire, y compris à Nevers.

M. le Maire –

Vous n'êtes pas encore tout à fait à l'Assemblée Nationale. M. Gaillard.

M. Gaillard –

Ce que je remarque, M. le Maire, c'est que votre campagne a été très bonne, il faut bien le dire, du côté de la communication. Néanmoins, les fermetures annoncées des écoles sonnent véritablement comme un manque de démocratie, de concertation et surtout de communication. Certains documents nous arrivent seulement hier. Très sincèrement, il faut bien reconnaître que les élus que nous sommes ont été quand même tenus à l'écart : des commissions de dernière minute ont eu lieu il y a seulement quelques jours ; on voit bien la précipitation de la démarche.

Poursuite du propos par la lecture du texte d'une motion préalablement transmise.

« Je regrette qu'à Nevers, la volonté politique du maire, c'est de choisir d'investir 700 000 euros dans une faïencerie, plutôt que dans les écoles, alors que personne ne vous le demande, contrairement au maintien des écoles.

A Nevers, le maire veut percevoir l'École comme une dépense, alors qu'elle est un investissement, un lieu d'enracinement de la culture française, de ses valeurs et de son identité.

L'école, c'est aussi un service public qui doit demeurer accessible à tous, et cette accessibilité signifie aussi le maintien des services éducatifs équivalents à ceux que l'on retrouve ailleurs, quitte à recourir à des formules nouvelles, adaptées aux conditions économiques contraintes du moment.

Il est de la responsabilité du maire de garantir le maintien des écoles menacées de fermeture Il est urgent d'investir massivement et de développer de nouvelles ambitions pour l'école. Cela demande de stopper les suppressions des écoles, de les conserver, de les consolider et de les moderniser.

La fermeture des écoles accentuera la désertification et le vieillissement de notre ville. Concentrer, réduire, fusionner, ne peuvent être décidés dans concertation avec toutes les personnes concernées, sans mesurer au préalable les impacts sur la vie des élèves.

Toutes les villes qui ont fermé des écoles se sont toujours vidées de leur attractivité, et privées de nouvelles populations. Et sincèrement, je ne vois pas pourquoi Nevers serait la seule au monde à y échapper. D'autant que l'on sait bien que lorsqu'on ferme une école, on n'en ouvre plus jamais d'autres.

La décision finale de fermer des écoles ne peut être fondée uniquement sur des considérations économiques, administratives, ou démographiques, car au-delà de ces enjeux strictement budgétaires, il faut bien sûr évaluer les impacts sociaux des fermetures d'écoles à Nevers, comme le déplacement des enfants de leur territoire d'origine par exemple.

Je réaffirme en ce qui me concerne mon soutien à l'ensemble des personnels et des parents qui luttent et qui s'opposent à la suppression des écoles partout où elles pourront avoir lieu à Nevers. »

Et je vous demande, à tout le moins, de retarder toute décision et de reprendre une large et vraie concertation, y compris avec les élus. Je vous fais remarquer que, dans nos diversités, dans nos oppositions, tous les membres de l'Opposition, toutes les formations politiques sont contre vous. L'achat, par exemple, de la faïencerie pourrait bien attendre.

Ce qui restera de vous, M. le Maire, c'est l'homme qui généralise le stationnement payant, la fermeture des écoles, les changements de circulation. Finalement, vous me faites penser un peu à Christophe Colomb : vous ne savez pas où vous êtes, vous ne savez pas où vous allez, mais tout cela, vous le faites aux frais du contribuable. Merci.

M. le Maire –

Christophe Colomb, je prends, M. Gaillard, tout de suite.

M. Gaillard, vous aviez une motion à lire ; vous venez de la lire, mot pour mot. De toute façon, je voulais proposer que vous la lisiez en même temps que le sujet, puisqu'elle rejoint bien évidemment la délibération. Or, vous venez de la lire mot pour mot, et je prends à témoin les élus ici présents qui l'ont reçue. Nous n'allons pas aborder cela en fin de conseil. Il m'apparaît cohérent de faire ainsi. Ce n'est pas un reproche, c'est juste un constat, M. Gaillard. Comme cela, tout le monde aura le texte du Front National. Mme l'Adjointe à l'Éducation.

Mme Dessartine –

Effectivement, Mme Royer, l'école Albert Camus a émis un avis défavorable.

Vous parlez tous d'un manque de concertation. Or, depuis le mois de février, nous avons eu 10 réunions techniques, entre les élus et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale, les parents d'élèves deux rendez-vous, et une visite organisée de huit écoles. Avec les syndicats enseignants, 2 réunions de présentation et d'échanges. Avec les syndicats Ville, 2 réunions de présentation, également. Avec les personnels des écoles de la Ville de Nevers, une réunion de présentation du projet et des calendriers. Et nous avons participé à 24 conseils d'écoles : un élu y était

chaque fois présent. Il semble donc qu'au niveau concertation, il n'y a pas de reproche à nous faire.

Notre projet vise à offrir des conditions optimales pour les élèves ; c'est notre souci premier. D'ailleurs l'investissement dont vous parliez, de 1 million d'euros, pour 2015, portera sur des travaux d'amélioration liés à la réforme, et sur divers autres travaux, de réfection des couvertures des écoles Albert Camus, Brossolette, ainsi que sur tous les travaux habituels.

M. Sainte Fare Garnot, vous parliez de projets pour la Rotonde et Lucette Sallé. Je trouve que ces projets sont peu ambitieux. Ce sont des écoles de trois classes, qui actuellement ne peuvent pas recevoir de toutes petites sections, car justement, c'est trop petit. Je pense qu'il aurait été mieux de faire aussi un projet plus ambitieux.

Concernant l'école Alix Marquet, je vous rappelle les manifestations devant l'école, il y a quatre ans, lors du projet de suppression de classes, alors que vous aviez dit que vous ne pouviez rien faire. Ce n'était pas la seule école qui était prévue à l'époque.

Concernant les TAP dans les classes, vous parlez de votre engagement de faire des TAP uniquement dans des classes dédiées. Or, actuellement, dans beaucoup d'écoles, les TAP se font dans les classes. Même si cela se passe plutôt bien. Votre engagement n'est toutefois pas respecté. Je suis directrice d'une école, et dans mon école, cela se passe comme cela, et ce n'est pas la seule.

Sur le choix des écoles, nous avons respecté le maillage des écoles, parce que les écoles concernées sont très proches, et donc les enfants ne changeront pas de quartier ; et les fratries ne seront pas séparées, contrairement à ce que vous avez dit.

Enfin, l'Espace du Goût ne va pas du tout être annulé. Une étude est en cours, pour mettre cette activité dans un autre endroit.

M. le Maire –

Je vous remercie. M. Francillon.

M. Francillon –

C'est un débat qui est important, tout à fait essentiel pour la Ville de Nevers, pour nous tous et toutes. Ce que je voudrais dire, c'est qu'il est assez piquant de voir enfin réunis dans cette enceinte le Parti Socialiste, le Parti Communiste et le Front National. J'ai entendu quelquefois des mots très vifs, émanant de la partie droite de cette salle à l'égard de la partie gauche, M. Gaillard. Alors, oui, il y a la Gauche ; de l'autre, il y a, disons, la Droite extrême, qui se rejoignent, qui font consensus.

Il y a, sur ce sujet, des points sur lesquels il faut que nous nous arrêtions quelques instants. Ce débat, bien sûr, est légitime. Il est légitime que l'on conteste le principe même de ce regroupement. Moi, je pense que c'est à tort qu'on le conteste. Il est légitime, à supposer que l'on adopte ce principe, de contester les modalités du regroupement. Et j'ai particulièrement apprécié dans l'intervention de M. Diot, dans l'intervention de Mme Royer, dans l'intervention de M. Corde, un peu moins dans l'intervention de M. Sainte Fare Garnot, un certain nombre de points qui étaient évoqués et qui méritent effectivement réflexion.

Je voudrais, de ces points, en retenir quatre :

En premier lieu, l'impression de « catastrophisme », non pas de la situation actuelle, mais relativement au projet de la municipalité. Durant la campagne électorale, nous avons effectivement dénoncé une situation qui était particulièrement préoccupante, en particulier sur le patrimoine de la Ville, patrimoine historique, et aussi patrimoine scolaire.

Vous nous dites qu'il n'y a pas urgence. Je comprends mieux, parce qu'effectivement, dans votre esprit, il n'y avait pas urgence à effectuer un certain nombre de travaux concernant les écoles, concernant le patrimoine historique, qui, on le voit bien, est extrêmement dégradé à Nevers. Il n'y avait pas urgence. C'était votre état d'esprit.

Le choix politique. Oui, nous ne faisons pas les mêmes choix. Nous, nous avons fait le choix du courage. Vraiment, le choix du courage. Parce que ce que nous faisons maintenant aurait dû être préparé et réalisé depuis déjà bien longtemps. Nous y avons déjà fait référence lors d'un précédent conseil municipal.

Quatrième point. C'est la question des économies. Effectivement, nous n'en ferons peut-être pas beaucoup, parce que nous, nous nous lançons dans une politique d'investissements : à partir du moment où nous aurons regroupé des écoles, nous « mettrons le paquet », si vous me permettez l'expression, sur nos écoles ainsi regroupées, pour faire les investissements et les travaux nécessaires.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, vous pensez bien que je ne suis pas favorable au moratoire que vous proposez.

Mais il y a un point sur lequel je dois le dire, je suis particulièrement choqué. Nous sommes quelques-uns dans cette enceinte à être enseignants ; les enseignants, vous savez, se préoccupent de l'intérêt des enfants ; ils les forment. Or, j'ai entendu des paroles très fortes : on parle « d'abandon », d'abandon de quartiers populaires » ; on parle « de recul », on parle « d'abandon des écoles de proximité ». Et puis, surtout, si j'ai bien noté, « faire des économies sur nos enfants ». Alors, M. Sainte Fare Garnot, vous n'avez pas dit *sur le dos des enfants* ; mais ce n'est pas loin. Alors, là, franchement, moi, je vous le dis tout net : ce propos, il est injurieux, il est indigne ; pour moi, il est inacceptable.

M. le Maire –

Je vous remercie, M. Francillon. Mme Fettahi.

Mme Fettahi –

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal, M. le Maire, chers collègues. Depuis le début de cette étude sur la réforme du patrimoine scolaire, toutes les critiques ont été apportées, que ce soit par une partie de l'opinion publique, par l'Opposition, ou par ceux qui sont directement concernés par cette réforme.

Etre élu à la Ville de Nevers, c'est une responsabilité politique, mais aussi morale vis-à-vis de nos concitoyens, et j'en appelle, en tant que conseillère municipale, au respect du concitoyen.

J'entends par ci par là que cette réforme est contre l'intérêt de l'enfant, qu'elle est une réforme destinée à alléger les finances de la Ville, que nous l'avons menée sans concertation avec les établissements scolaires ; toutes sortes d'arguments dont l'Opposition se sert, nous l'avons dit, pour souvent s'affronter à une décision qui aurait dû être prise depuis longtemps et qui ne l'a pas été. M. Sainte Fare Garnot nous a expliqué que c'était un choix politique. Et bien, moi, je veux d'abord que nous prenions des décisions pragmatiques. Pourquoi ? Parce que la réforme du patrimoine scolaire est une réforme importante. Peut-être l'une des plus importantes de notre mandat. Parce que la réforme du patrimoine scolaire est une décision douloureuse ; pour les parents, pour les enfants, pour les neversois, mais aussi – et je ne laisserai personne en douter – pour nous, les élus de la Ville de Nevers. Nous ne sommes ni inconscients ni insensibles, ni irresponsables.

Nous sommes, pour beaucoup, neversois depuis toujours. J'ai été scolarisée personnellement à l'école Albert Camus qui depuis quarante ans n'a pas changé. Notre Maire, Denis Thuriot, a été scolarisé à l'école Lucette Sallé. C'est une douleur pour nous de voir nos écoles qui vont peut-être fermer. Mais aucun de nous n'est là pour se faire plaisir. Aucun élu n'est là pour conserver son pré carré, aussi affectif soit-il. Nous sommes là pour l'intérêt de nos enfants, et des jeunes neversois qui auront, dans l'avenir, à apprendre sur les bancs de nos écoles ce qui forgera leur conscience de citoyen.

Nous sommes là pour faire en sorte que nos enfants n'étudient pas dans les mêmes écoles que nous, qui, je le répète, n'ont pas changé depuis des décennies. Nous sommes là pour entendre les enseignants qui, depuis des années, réclament des aménagements dans leurs établissements. Et je tiens, à ce propos, à remercier vivement tous les enseignants, les directeurs, les directrices, les personnels des écoles, mais aussi les parents d'élèves, qui nous ont aidés à construire cette réforme dans l'échange et la concertation, quoi qu'on en dise. Oui, je dis « *la concertation* », parce que, depuis des mois, nous échangeons avec eux, parce que depuis des mois le message est brouillé.

Alors, certes, l'unanimité est difficile. Mais utiliser ces oppositions pour nier l'échange, le travail effectué par tous les acteurs de cette réforme, c'est ne pas respecter la position même de ces acteurs. Nous avons fait un constat. Il existe une vraie disparité entre les écoles.

L'Opposition nous parle de l'intérêt de l'enfant, comme si la majorité municipale était une équipe inconsciente et inconséquente. Alors, oui, parlons de l'intérêt de l'enfant. Quel est l'intérêt de l'enfant de se retrouver dans des écoles à moitié vides, où il reste parfois une seule classe sur un étage entier ? Quel message passons-nous à ces enfants ? Quel est l'intérêt pour l'enfant handicapé de devoir étudier dans une école non adaptée, alors même que, depuis dix ans, la municipalité savait qu'elle aurait à faire ces investissements ? Quel est l'intérêt de l'enfant à étudier dans une école vétuste, mal chauffée, amiantée, qui n'a pas évolué depuis des décennies ?

Pour nous, l'intérêt de l'enfant, c'est affirmer et garder en tête qu'aucun enfant ne doit être écarté de la scolarité. L'intérêt de l'enfant, c'est permettre de se sentir bien à l'école, dans une école modernisée, entretenue, accueillante et équipée.

L'intérêt de l'enfant, c'est que la ville par ses élus soit présente à ses conseils d'écoles, au moins nous avons le mérite d'y aller. Était-ce le cas de l'équipe précédente ?

L'intérêt de l'enfant, c'est penser à son avenir, et refuser que dans dix ou vingt ans, nos petits-enfants apprennent dans les mêmes conditions d'accueil.

L'intérêt de l'enfant, c'est de faire un choix pragmatique, et non un calcul politique.

L'intérêt de l'enfant, c'est que les élus qui sont là prennent parfois des décisions, parfois difficiles, douloureuses, dans son intérêt.

L'intérêt de l'enfant, c'est que nous travaillons, avec l'Éducation Nationale, pour investir dans le numérique ; ce qui est une véritable demande de l'Éducation Nationale actuellement.

L'intérêt de l'enfant, c'est de lui donner les moyens de s'ouvrir vers l'extérieur, en se concentrant, avec les équipes enseignantes, sur les projets.

L'intérêt de l'enfant, c'est de maintenir une offre de qualité, en gardant toujours à l'esprit que nous devons en permanence améliorer les outils existants.

C'est dans l'intérêt de l'enfant que nous menons aujourd'hui une réforme difficile, réforme que vous n'avez pas eu le courage de mettre en place, alors même que vous la prépariez. Aujourd'hui, nous pensons à l'intérêt de nos enfants, de nos petits-enfants, avec pour seul projet celui d'améliorer l'éducation à Nevers.

Cette réforme va coûter de l'argent à la Ville, qui va devoir investir ; pour adapter chaque école aux enfants à mobilité réduite, ce qui aurait dû être engagé depuis dix ans ; pour désamianter des écoles, ce qui aurait dû être engagé. Pour permettre aux élèves et enseignants d'étudier et d'enseigner dans de bonnes conditions, ce qui aurait dû être fait.

Vous avez fait, dites-vous, un choix politique. Mais la politique n'a de sens que lorsqu'elle consiste à prendre des décisions pragmatiques. Aujourd'hui, nous prenons la décision politique de répondre à une urgence, pour les générations à venir. Nous l'assumerons tous ensemble. Et nous l'assurerons parce que c'est notre responsabilité d'élus ; et que derrière le terme de « choix politique », nous y mettons l'essence du terme « politique » : la gestion née de la Cité. Et non la gestion de notre réélection.

Et je voudrais en profiter pour rappeler tout ce que la Ville assure en ce qui concerne les enfants, mais aussi parce qu'il faut être juste, féliciter l'équipe précédente d'avoir mis en place des outils efficaces. Je pense en particulier aux rythmes scolaires, qui ont pleinement satisfait les parents d'élèves. Nous ne disons pas que l'ancienne équipe n'a rien fait, mais nous regrettons aujourd'hui qu'elle ne soit pas allée plus loin ; alors que nous avons à porter seuls cette réforme douloureuse.

Nous avons parlé de l'intérêt de l'enfant ; voici donc ce que l'éducation à Nevers signifie réellement. J'ai demandé une liste exhaustive de ce qui existe, et qui a été

mis en place par l'équipe précédente, et qu'il faut, encore une fois, reconnaître. Et l'idée, ce n'est aucunement, en tout cas, de réduire ce qui a existé, mais vraiment d'améliorer la qualité : Il y a des cofinancements de trois réseaux de réussite scolaire (Banlay, Courlis, Grande Pâturage) ; il y a du soutien à la classe des projets artistiques et culturels ; il y a l'accueil des écoles à la médiathèque ; il y a l'intervention du service de l'animation du patrimoine ; l'accueil de classes au jardin pédagogique ; l'animation du conseil municipal des enfants ; la gestion de classes découverte ; des éducateurs sportifs territoriaux ; la semaine des Droits de l'Enfant ; etc, etc. Nous savons que cela a été mis en place. Nous reconnaissons cela ; et nous souhaitons maintenir cette qualité pour les enfants. Il y a une attention particulière pour le handicap, qui a déjà été amorcée par l'équipe précédente.

Je souhaite aussi mettre l'accent sur les axes de développement, pour la nouvelle municipalité – et cela est inscrit dans notre programme, et c'est un engagement que l'on fait –, sur la consommation responsable, et locale, sur le renforcement de la sécurisation des sorties à l'école, qui a été mise en place, sur le soutien aussi des activités sportives à l'école ; sur le développement des pistes cyclables ; sur le développement de l'offre numérique ; sur la rénovation du Petit Théâtre, qui pourrait être aussi pour les enfants une vraie ouverture vers l'extérieur et la culture. Je pourrais prendre encore un peu plus de temps pour détailler cette liste.

Nous vous appelons, élus de l'Opposition, à vous engager pour l'intérêt général, en soutenant cette réforme ; et à ne pas vous y opposer pour des raisons purement politiques. Nos enfants attendent et méritent mieux que cela. Ils méritent notre pragmatisme, notre responsabilité et notre conscience, pour prendre aujourd'hui des mesures difficiles, qui dessineront l'école de demain. Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci, Mme Fettahi. Quelqu'un souhaite prendre la parole. M. Barsse.

M. Barsse –

Bonjour, M. le Maire, chers collègues. Je voudrais rassurer M. Sainte Fare Garnot au sujet de la transhumance des enfants tous les jours pour aller manger. En 1976, à l'époque de Johnny Rep, j'étais rue des Chapelains, à l'école de la Manutention. Comme Johnny Rep, j'allais manger à pied, à l'école de la Barre. Je revenais à pied, sans aucun problème. Et cela n'a pas empêché les Verts d'être élus. En attendant, les enfants marchaient, et marchent encore. Depuis quarante ans, rien n'a été fait pour qu'il y ait une cantine dans l'école de la Manutention ; ou alors les enfants mangent sur place un sandwich.

Pour ce qui concerne les enfants handicapés, dont l'Opposition a parlé ; que l'on parle des enfants handicapés, c'est bien de mettre l'accent de lui ; ils seront heureux que l'on parle d'eux. Mais il ne faudrait pas dire et penser que rien n'a été fait, et qu'il n'a pas été pensé à eux : en tant que délégué au handicap à la Ville de Nevers, je n'ai eu aucun courrier, aucun coup de fil, aucune remontée d'inquiétude de parents ou d'associations sur ces transferts de classes. Ce ne sont pas des enfants que l'on met à droite ou à gauche. De mon côté, je n'ai donc rien eu d'alarmant.

En tant que Président d'Handisport, je signale que l'association intervient trois fois par semaine, au cours des TAP, dans les écoles, auprès des enfants de CLIS. Là, non plus, il n'y a jamais eu aucune inquiétude.

Et, je voudrais dire à M. Diot, entre autres – c'est vous qui l'avez dit, mais peut-être que d'autres le pensent aussi – que j'aimerais que l'on ne dise plus que les enfants handicapés ont besoin de soins spéciaux. Les enfants handicapés ont besoin d'être accueillis comme les autres. Ils n'ont pas à être mis en exergue, ni à être stigmatisés. Ils doivent être là. Ils sont avec nous. Et c'est à nous de les accueillir. Merci.

M. le Maire – Merci, M. Barsse. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Sainte Fare Garnot

M. Sainte Fare Garnot – Merci, M. le Maire, de me redonner la parole. Je vais rebondir sur les réponses qui ont été apportées.

D'abord à Mme l'Adjointe à l'Éducation, j'aimerais simplement dire que, si vous considérez que l'école de la Rotonde manque d'ambition, alors que pensez-vous de votre propre réforme ? Parce qu'à l'évidence, elle prend la direction strictement inverse. Nous avons, dans une période déjà extrêmement contrainte, réussi la rénovation d'une école ; et je crois sincèrement qu'elle a fait la démonstration de sa qualité en termes d'accompagnement des enfants. Nous avons conçu le projet avec les parents d'élèves et les enseignants. C'est plusieurs années de concertation. Le projet, je pense, est réussi sur le plan fonctionnel. Il accompagne réellement la transmission des savoirs, et le bien-être aussi à l'école ; cela fait partie des conditions de l'apprentissage. Et j'ajoute qu'il n'est pas, me semble-t-il, raté sur le plan architectural ; pour ne pas dire qu'il est assez réussi. Et donc, vous pouvez, à travers vos observations, peut-être, balayer devant votre porte. Nous aurions été très heureux de pouvoir rénover l'ensemble des écoles, mais nous avons, du moins, eu le courage, parce que c'était un courage, de trouver les solutions ailleurs, et de ne pas les fermer.

Sur les nouvelles activités périscolaires, nous avons l'habitude de tenir nos engagements, et si, depuis votre arrivée aux responsabilités, ces NAP, comme on les appelle, ont été organisées dans les classes, cela n'était pas le cas quand nous étions aux responsabilités.

Je me tourne vers les autres intervenants de la Majorité, pour dire que, plutôt que de dénoncer le fait que l'ensemble de l'Opposition s'oppose précisément sur ce projet, vous devriez, peut-être – je n'ai pas à vous commander quoi que ce soit, mais nous sommes là pour débattre – considérer que, lorsque des personnes qui ont si peu de choses en commun, se retrouvent pour dénoncer une décision municipale, c'est peut-être que celle-ci comporte un certain degré de gravité. La démocratie, c'est aussi parfois de supposer à la minorité la possibilité d'avoir raison ; en tout cas, de l'entendre, et de l'envisager.

Ensuite, vous avez indiqué que cette décision aurait dû être prise depuis longtemps. Je m'inscris en faux. Vous biaisez le débat, et ce, depuis plusieurs conseils municipaux. Non, il n'y a pas de logique inscrite dans le cours des choses, pas plus que dans le cours arithmétique de la démographie scolaire. La décision de maintenir des écoles de proximité était une décision politique, que vous êtes encore libre de prendre aujourd'hui, et que vous décidez d'abandonner. Pourquoi était-ce une décision politique ? Pourquoi n'était-ce pas automatique ? Parce que moins d'enfants dans les écoles, certes, et nous le regrettons, mais autant d'écoles, et si possible – même s'il nous fallait nous battre chaque année – autant

d'enseignants, cela veut soit une progression du taux d'encadrement, cela veut dire, au fond, une augmentation de la qualité de l'enseignement. Et c'est cela l'objectif que nous poursuivions. Et c'est cet objectif auquel vous tournez le dos aujourd'hui.

Donc, non, il n'y a pas de logique inscrite dans l'histoire de Nevers, à fermer ces écoles, logique que nous aurions, par « manque de courage », dites-vous, renoncé à assumer. Il y a votre logique politique, et il y avait la nôtre, et nous ne sommes pas d'accord.

Et je me tourne vers Mme Fettahi. D'abord, je voudrais la remercier de son honnêteté. Vous avez signalé la qualité des outils mis à disposition des neversois par la Majorité précédente. Je ne vais pas plus loin, mais je vous remercie de votre honnêteté intellectuelle ; j'en prends note et nous y sommes sensibles.

Et au nom de la qualité de nos échanges, j'aimerais, d'un mot, revenir sur la notion de « pragmatisme ». Parce que nous ne sommes pas d'accord du tout. Le pragmatisme, dites-vous, c'est, au fond, l'évidence de la décision. J'aimerais simplement rappeler que l'évidence, ou le bon sens, c'est toujours la logique de celui qui parle. Quand on parle, on en appelle au bon sens pour dire que l'on a raison. Mais ce n'est pas un argument. Le pragmatisme, c'est très souvent le mot que l'on met sur – et cela n'est pas une critique à votre égard, du tout, mais un constat politique général – l'absence de valeurs de solidarité, et l'absence de projet politique ou de société. Le pragmatisme, c'est le laisser-faire, et c'est parfois – n'y voyez aucune critique – l'amateurisme : on fait l'économie d'une réflexion sur les valeurs et sur les fins, l'économie d'une réflexion sur les conséquences ; et, au fond, ce pragmatisme là, c'est la démission du politique. Et très souvent – encore une fois, je ne vous mets pas en cause, Mme la conseillère, du tout ; il y a d'autres lieux où ce mot est utilisé ; je ne sais pas si c'est ainsi que vous l'utilisez – bien souvent, le pragmatisme, c'est le mot que l'on utilise pour cacher des décisions idéologiques et fortement politiques dont on ne veut pas assumer le sens et la direction. Et effectivement, quand on ferme des écoles, il n'est pas aisé de dire aux neversois que l'on assume de faire de l'école et de l'éducation une variable d'ajustement.

Pour conclure d'un mot, je ne voudrais pas que, dans nos échanges, des informations inquiétantes puissent circuler et inquiéter inutilement. Aussi, sur la question de l'amiante, je me permets, M. le Maire, de dire les choses avec beaucoup de clarté : il n'y a pas, dans les écoles de Nevers, de situations quelconques posant de problèmes sur ce sujet. Cela a été dit. Cela a été rappelé par M. Diot. Nous avons un débat de fond ; et n'ayons pas de faux débats. Merci à vous.

M. le Maire –

M. Gaillard.

M. Gaillard –

Merci. Je voudrais répondre à M. Francillon. Tout à l'heure, il disait : le PS, le PC, Les Verts, et le FN, se rejoignent en quelque sorte. C'est quand même un peu démagogique, lorsque vous-même, M. Francillon, faites partie d'une Majorité composée de l'UMP, de l'UDI, c'est-à-dire la Droite, et également la Gauche ; et de certains qui assistaient à mes réunions organisées au local du Front National, en 2014, juste avant de rejoindre votre mouvement. S'il y a un grand écart, il se situe

bien chez vous. M. Francillon parle d'investissements, quand il ferme des écoles : Évidemment, nous ne sommes pas d'accord, évidemment.

Défendre l'école, c'est « trans-courants », M. Francillon. J'ai été moi aussi enseignant, M. Francillon, et je ne peux vous laisser dire ce que vous avez dit tout à l'heure sans réagir. Et je vous pose une question : pensez-vous sérieusement qu'en fermant des écoles à Nevers, Nevers deviendra attractive, et pourra attirer de nouvelles populations ?

M. le Maire – M. Francillon, vous pouvez répondre, bien sûr.

M. Francillon – Je crois que le problème n'est pas là : ce n'est pas parce que l'on ferme des écoles, dès lors que c'est nécessaire, que l'on va, pour autant, empêcher les gens de venir à Nevers. Si la population s'accroît dans des proportions importantes, évidemment, nous serons amenés à reconsidérer notre position. C'est complètement indépendant. De ce côté-là votre question ne me paraît pas bien venue.

M. le Maire – Mme Dessartine.

Mme Dessartine – Je voudrais revenir sur les TAP, M. Sainte Fare Garnot ; les NAP, si vous préférez. Elles ont bien lieu dans les classes, pour certaines écoles. Je suis directrice et je peux le confirmer. Donc, vous n'avez pas consulté les enseignants. Ce que vous nous reprochez actuellement.

Quant à l'école de la Rotonde, j'ai assisté au conseil d'école, et la directrice l'a clairement dit : elle devra probablement refuser des enfants de toute petite section (3 ans), car elle n'a pas assez de place ; elle souhaiterait même transformer la salle de motricité en salle de classe. Ou est l'intérêt de l'enfant ? Et vous parlez d'amateurisme ?

M. le Maire – Merci, Mme l'Adjointe. Mme Fettahi, s'il vous plaît.

Mme Fettahi – Pour répondre à M. Sainte Fare Garnot, sur le pragmatisme. Nous sommes partis d'un constat, qui était très révélateur, et très criant, c'est que, en rencontrant tous les neversois, et les équipes enseignantes, il n'y a pas eu, une seule fois, une voix qui soit élevée pour dire que la réforme et la réflexion sur la réforme du patrimoine scolaire était une aberration. Tous, sur le principe, étaient d'accord. Je tenais à vous le dire. Et j'ai entendu aussi, de votre part, que sur le fond, vous étiez d'accord avec cette réforme scolaire.

M. Sainte Fare Garnot – C'est faux.

M. le Maire – M. Corde.

M. Corde – D'abord je remercie les membres de la Majorité quant à la qualité du débat. Je trouve que c'est un beau débat, parce que c'est un débat qui est profond, et je salue la qualité des échanges que nous avons ce soir.

Je reviens sur ce que vous avez dit, Mme Fettahi, et je reviens sur la question du mot « pragmatisme ». J'avais noté cela en vous entendant. On invoque le pragmatisme dans l'impuissance.

Et dans les propos que vous venez de tenir, M. Francillon, j'ai entendu du fatalisme. Vous venez de dire : « *oui, il fallait fermer des écoles...* ».

C'est là où nous ne sommes pas d'accord : c'est que nous, nous disons *non*. Non, justement, nous ne sommes pas obligés de fermer des écoles. Nous ne sommes pas d'accord. Constatons que, ce soir, nous ne serons pas d'accord. Mais dans notre logique, et dans notre vision, nous considérons que nous pouvons faire autrement, le *nous* étant la municipalité. Nous pouvons faire autrement. Et le pragmatisme n'est que l'impuissance révélée, finalement.

Vous dites également que vous avez eu le courage de faire cette réforme. Et bien, moi, je vois un renoncement à faire les choses. Et le courage, ce serait, justement en période difficile, de maintenir ces équipements-là.

Et puis, enfin, deux petites remarques. J'ai personnellement été scolarisé – puisque Mme Fettahi en a parlé – à l'école du Banlay, dont j'ai un très très beau souvenir. J'avais un enseignant qui s'appelait M. Pierre, que je salue, puisqu'il est encore à Nevers. Et quant à l'intervention de M. Francillon, sur l'aspect « trans-courants » de la réaction de l'Opposition sur cette question, vous n'êtes absolument pas obligé de partager ce que je vais dire, mais je le dis quand même : je pense que ce que vous proposez n'est « Ni de Gauche, ni de Gauche. »

M. le Maire – « Ni de Gauche, ni de Gauche » n'est pas d'une très grande clarté, mais on l'interprétera comme on le voudra. M. Sainte Fare Garnot.

M. Saint Fare Garnot – Le propos de M. Corde m'est tout à fait clair. Donc, si je peux me permettre de vous éclairer, M. le Maire, il s'agit d'une phrase de François Mitterrand, restée célèbre ; je ne la partage pas entièrement. Quand on lui demandait, à l'Assemblée Nationale, où se trouvait le Centre, il disait : « *Le Centre, c'est à Droite au fond du couloir* ». Et il avait ajouté : « *Le Centre n'est ni de Gauche, ni de Gauche.* » Et je crois que M. Corde voulait dire par là, que dans nos débats, ce soir, une partie de nos oppositions et divergences de vue ont un caractère politique. Ceci étant dit, je pense que notre différence va très au-delà de la Droite et de la Gauche. Je ne vous fais absolument pas le procès des valeurs ; elles sont très diverses dans votre Majorité, et nous le savons tous : nous avons aussi notre diversité. En revanche, nous sommes en désaccord fondamental sur le projet, parce que nous considérons qu'il est mauvais pour les neversois, quelles que soient leurs sensibilités politiques ; et une municipalité doit être capable de se tourner vers l'intérêt général, au-delà des appartenances, même si celles-ci peuvent nous structurer pour nous doter de valeurs.

Et je voudrais, Mme Fettahi, malgré la qualité de nos échanges, vous dire que *non*, je suis désolé, mais nous ne sommes pas d'accord ; et que je ne laisserai pas la caricature, la rhétorique, peut-être la manipulation, vous amener à distordre les faits : nous sommes en désaccord profond avec ces fermetures d'écoles. Il est possible, et nous l'avons démontré, durant tout le mandat précédent, alors que la crise avait déjà commencé, de maintenir ces écoles ouvertes. Votre décision, vous devez l'assumer. Elle est mauvaise. Et elle est politique.

M. le Maire – Nous l'assumerons, M. Sainte Fare Garnot. Mme Royer.

- Mme Royer – Toujours ce petit problème de méthodologie. Je voulais répondre à Mme Dessartine que « se réunir » n'est pas forcément « se concerter ». C'est en tout cas ce qui ressort des différents comptes-rendus des conseils d'écoles, du CDEN, et des échanges avec les organisations syndicales. On peut passer des heures autour d'une table, à informer, sans se concerter.
- Les projets de fermetures d'écoles s'inscrivent majoritairement dans une démarche bien éloignée du souci de progrès social et de cohésion sociale, portée par la Gauche.
- M. le Maire – La Gauche n'a pas le monopole de la cohésion sociale. Nous la revendiquons aussi, Mme Royer. M. Francillon.
- M. Francillon – Personnellement, je n'ai pas employé le mot de « pragmatisme ». J'ai employé, par contre, le mot de « courage ». M. Corde, vous parlez de « renoncement ». Il y a un point sur lequel je suis absolument d'accord avec vous : nous n'étions pas obligés de faire cela. Nous n'y étions pas obligés, mais nous en faisons le choix.
- M. le Maire – M. Diot.
- M. Diot – M. le Maire. J'ai quand même posé une série de questions très claires, concernant l'impact de votre réforme sur la mixité sociale, la question de l'amiante, la question du devenir des bâtiments, la question du devenir de l'école Jules Ferry ; l'impact de votre réforme sur les enfants de moins de 3 ans ; les besoins de locaux pour les CLIS dans une école qui sera pleine, comme ce sera le cas de l'école de Lund et de l'école Jean Macé. Je vous ai aussi demandé si oui ou non il y avait un accord tacite avec l'Inspection Académique. Je vous ai demandé si les travaux seraient finis au mois de septembre.
- M. le Maire – M. Diot, je vais vous répondre à tout cela. Je suis le seul à ne pas m'être exprimé. Vous imaginez bien que je suis un peu tenté de le faire.
- M. Diot – Me voilà rassuré.
- M. le Maire – Si vous voulez bien éviter de redire tout ce que vous aviez indiqué ; je pense avoir à peu près tout noté. Y a-t-il des demandes d'intervention, qui soient complémentaires ?

Chers collègues, vous avez tous pu vous exprimer, sur un sujet qui est d'importance, sur un sujet qui est sensible, sur un sujet qui passionne, parce qu'il y a toujours un lien toujours affectif avec son école, ou celle de ses enfants.

Je pense toutefois qu'il faut aussi rester dans la mesure, et éviter parfois la dramatisation, que j'ai pu entendre. La dramatisation, j'espère qu'on pourra l'avoir au Petit Théâtre, au Théâtre Municipal. Sur la réforme, elle n'a pas lieu. Et je pense à ces millions d'enfants qui n'ont pas accès à la moindre école, dans des pays du monde qui, aujourd'hui, nous sollicitent beaucoup, parce qu'on les a beaucoup oubliés. Donc, je pense qu'il faut remettre les choses à leur mesure ; ce que certains d'entre vous ont oublié, qui sont partis dans de longues tirades, comme si nous allions fermer l'ensemble des écoles de Nevers, et mettre une croix sur l'ensemble de l'éducation qui est portée, je le rappelle, non pas par une

municipalité, mais par l'Éducation Nationale, qui relève, actuellement, d'un Gouvernement de Gauche.

Je voulais rappeler que nous avons essayé d'être dans une logique de responsabilité. Et je suis d'accord avec François Diot, il n'y a pas de sujet tabou ; il ne doit pas y avoir de sujet tabou, à fortiori dans un hémicycle où l'on débat. Et Patrice Corde l'a salué : on peut avoir des opinions différentes, mais on débat, en se respectant, et c'est cela qui importe. Comme on dit, la démocratie passera. Agir en responsabilités, c'est également faire face aux difficultés, et ne pas mettre la tête dans le sable, en se disant qu'une réforme qui ne serait pas populaire ne devrait pas être menée, de ce fait. Et c'est, permettez-moi cette petite digression, ce dont souffre sans doute dramatiquement et de façon récurrente, notre pays, d'une façon générale. Agir en responsabilité, c'est aussi se reposer, je vous rassure, sur des valeurs, que nous partageons dans notre équipe Nevers à Venir, des valeurs communes qui nous ont réunis, au-delà de la campagne, même si nos origines sont différentes, ce que nous continuons à respecter, là n'est pas la difficulté. Donc, les clivages, je pense qu'ils n'ont pas lieu, sur un sujet qui concerne tout le monde ; parce que à peu près tout le monde a des enfants, des petits-enfants ou des neveux, des nièces, donc, je dirais que l'ensemble des neversois sont concernés, et nous en avons bien conscience.

Et je voulais, en continuité à ce qui a été dit par Nadia Fettahi, vous dire que nous faisons cette réforme parce qu'elle est nécessaire, parce qu'elle est indispensable, et qu'il serait irresponsable que de ne pas la mener ; irresponsable. Je suis également parent d'élève, j'ai un enfant qui a dix ans, qui est dans une des écoles de la ville ; j'ai été responsable d'une association de parents d'élèves indépendante, pendant plus de 10 ans. Donc, je connais les attachements des parents, je le disais tout à l'heure, à leurs enseignants, à leurs écoles ; et leurs réactions sont tout à fait légitimes, sont tout à fait normales, sont tout à fait compréhensibles.

Je pense que nous pouvons dire ce soir que, même si nous ne sommes pas d'accord pour aller vers le même résultat – et j'entends bien qu'il y a des « prises de posture », comme l'on dit, que les politiciens habitués connaissent – nous partons tous d'un même constat. Ce constat est partagé, et je suis très surpris, M. Diot, que vous vous étonniez de découvrir le diagnostic quelques jours avant ce conseil. Il vous est projeté à l'écran l'étude qui avait été faite par l'ancienne municipalité en 2012 et qui portait – je l'appelle comme cela – sur « le réaménagement du patrimoine scolaire ». C'étaient là des décisions de regroupements, des décisions de fermetures d'écoles, pas de classes ; je dis bien *fermetures d'écoles*, pas de classes, parce que souvent l'on confond les deux ; les fermetures de classes ne sont pas de la responsabilité du maire, et aucun maire digne de ce nom ne peut souhaiter des fermetures de classes dans sa ville, même pas moi. Ce document de travail avait été commandé par votre équipe, M. Sainte Fare Garnot, même si vous vous ne l'assumez pas, et c'est la réalité, et on me l'a dit dix fois, quinze fois, vingt fois. Ce document, il existait. Vous parliez de méthode, Mme Royer, une méthode, on peut toujours la critiquer ; chacun a ses méthodes, chacun a ses manies, chacun a ses façons de faire. C'est un sujet sensible, qui a été évité, à l'époque, par votre Opposition, parce que – je le redis, et je le sais de source sûre – vous pensiez que vous alliez perdre les élections avec cela. Donc, vous vous étiez dit que vous feriez cela après la victoire. La victoire n'est pas venue. Ce dossier m'a été montré. Et à partir du moment où l'on

a attiré mon attention sur cette difficulté, qui n'était pas dans notre programme de campagne, parce que nous avons déjà suffisamment de sujets qui nous préoccupaient, je le redis, je l'ai posée sur le bureau municipal, et nous avons eu de longues discussions, chacun a pu s'exprimer aussi avec des positions qui étaient toutes entendables ; et donc, ce sujet, nous avons décidé de l'affronter. Et je le redis, être politique, c'est parfois, pour un parcours carriériste, vouloir mettre la tête dans le sable et éviter les sujets qui déplaisent ; et nous en souffrons, à Nevers, comme ailleurs.

Nous ce que nous envisageons, dans ce que vous vous qualifiez d' « amateurisme » – le mot ne me dérange pas ; j'estime qu'en politique, il n'y a pas de professionnel ; j'ai toujours dit qu'il n'y a pas d'école de la politique – c'est d'essayer de faire de la politique autrement. Et faire de la politique autrement, c'est affronter les sujets, et se dire que, même s'ils sont un peu douloureux au moment de les décider – parce que, encore une fois, ce n'est pas une réforme qui est simple, et qui fait plaisir à personne – nous avons décidé, nous, de mener la réforme, parce qu'il en est de notre devoir, et que, dans quelques années, on s'apercevra qu'elle était justifiée ; je pense même, largement avant, je vous rassure. Cela l'est déjà, et Nadia Fettahi l'a rappelé ; je vous en donnerai quelques exemples tout à l'heure. Donc, nous partons tous de ce même constat, qui était un diagnostic connu, puisque vous l'aviez même travaillé vous-même. Vous aviez adressé, M. Sainte Fare Garnot, une lettre à M. Patrice Joly, et l'autre jour, je ne l'avais pas sous la main, et vous aviez prétendu à la presse qu'elle n'avait pas été écrite. Je la montre, je l'ai déjà fait une fois, je le refais. Dans cette lettre, vous envisagiez la fermeture de l'école Lucette Sallé. Donc, ne nous dites pas, que la Gauche dans de grandes tirades, ne veut absolument jamais fermer d'écoles, et veut maintenir un patrimoine éducatif, en l'occurrence qui est complètement disproportionné par rapport au nombre d'élèves. Parce que tel est bien le problème.

Je vous rassure, Mme Royer, je n'ai aucune intention, alors que nous avons un patrimoine municipal également disproportionné, de mettre la priorité sur l'occupation des bâtiments qui pourraient être fermés pour que s'y installent des services municipaux : nous serions effectivement dans une certaine incohérence par rapport à ce que nous poursuivons. En tant qu'enseignante, vous m'avez dit qu'il fallait que je revoie ma copie. Peut-être ; rien n'est parfait, je n'ai peut-être pas droit au 20/20. En tant qu'avocat, en tant que juriste, moi, je vous réponds, d'une part, que j'ai pris soin de respecter la procédure, et, d'autre part, que mon rôle n'est pas de condamner ; mon rôle, c'est de défendre, et faire ce choix en responsabilité je le dis, parce que je le pense : c'est défendre l'avenir de Nevers, alors que la Ville qui ne pourra plus faire face à son obligation d'entretien des écoles, qui ne le peut plus ; même si cette obligation n'est pas mentionnée dans un code. Et je souhaiterais vous montrer quelques photographies, qui ont été prises lors d'une rencontre – vous parliez d'insuffisances des rencontres – avec des représentants des parents d'élèves. Je leur ai proposé d'aller faire cette visite, que j'ai moi-même menée, durant le printemps et l'été dernier ; j'ai tenu à visiter toutes les écoles. Et vous verrez qu'il n'y a eu – et cela m'a été confirmé également par les services de la Ville – aucune planification d'entretien de ces bâtiments, aucune. Et ce sont des exemples ; nous pourrions passer un diaporama beaucoup plus important. Et ces parents ont pu constater l'état de certaines, pas toutes, écoles de Nevers, que vous n'avez pas su, alors que vous n'étiez pas contraints financièrement comme nous, entretenir à minima. Donc, ces parents, qui d'ailleurs

nous ont adressé un courrier hier ou aujourd'hui, ont compris qu'il y avait une difficulté de « sur-patrimoine », si je puis dire, et que la Ville n'était plus en mesure d'y faire face. Elle ne l'est plus aujourd'hui, réellement ; elle l'était sous votre mandature, et vous n'avez pas pris, comme l'on dit – pardonnez-moi l'expression familière – « le taureau par les cornes ». Donc aujourd'hui, cette réforme est d'autant plus d'ampleur.

Je souhaite, M. Diot, vous répondre également le plus précisément possible quant aux questions que vous m'avez posées. Vous m'avez dit que c'était un « gâchis ». Mais le « gâchis », ne pensez-vous pas qu'il est plutôt dans le fait de ne pas avoir pris vos responsabilités plus tôt ? Et tout à l'heure, Nadia Fettahi évoquait le fait que personne n'ait considéré que cette réforme pût être une aberration ; et c'est le cas, personne. Les parents d'élèves nous disent qu'ils comprennent. Mais évidemment, c'est toujours mieux quand c'est l'école d'à côté. D'autres, comme les enseignants, avec qui j'ai des échanges fréquents, m'ont dit que cette réforme était nécessaire et qu'elle aurait dû être faite plus tôt. Ce que nous regrettons, c'est qu'il n'y ait pas eu de progression, et que l'on n'ait pas fait un point démographique tous les 3 ou 4 ans, pour dire : « Voilà, aujourd'hui, on constate qu'il y a eu 46 classes fermées en 10 ans, et une seule école fermée, Mirangron, si l'on excepte Albert Bayet ». 46 classes, une seule école ; n'y voyez-vous pas une quelconque difficulté ?

Vous avez dit qu'il n'y avait pas eu de concertation. Cela a été dit. La concertation, on peut toujours faire mieux, sans doute. On pourrait toujours réunir chaque jour, tout le monde dans mon bureau et parler ensemble de ces sujets, et ne jamais avancer sur aucun. J'ai souhaité faire de la concertation sur les grands sujets, et elle sera faite. Elle sera mise en place, non pas sur l'armement, qui est une décision du maire, propre, qui n'est même pas une décision du conseil municipal, que j'assume, et qui reçoit un très bon écho dans la population, y compris dans les quartiers, que vous nous reprochez d'abandonner. Moi, je ne raisonne pas Nevers par des quartiers ; pour moi, Nevers forme un tout indivisible. Et je me sens à Nevers à la Grande Pâture, aux Courlis, au Banlay, comme au centre-ville. Donc, je traiterai, pendant ma mandature, avec l'ensemble des élus qui m'accompagnent, Nevers et ses habitants de la même façon où qu'ils se trouvent. C'est là la différence avec vous. Vous évoquiez les quartiers ; désormais, il n'y a plus d'adjoints *de* quartiers, il y a des adjoints *aux* quartiers, aux différents quartiers. Vous indiquiez que cela ne fonctionnerait pas, et que, sous votre mandature, c'était merveilleux. Mais, cela, depuis un an, nous commençons à connaître la musique, ce n'est pas bien grave.

Donc, je vous confirme : 46 concertations, 46 échanges, par des réunions, des conseils, des rendez-vous en mairie. La FCPE a été reçue à plusieurs reprises, M. Diot, je vous rassure ; y compris plusieurs fois en mairie. Les DDEN ont été présents ; ils siègent naturellement dans les conseils d'écoles, qui est le lieu, structurellement, principal de concertation. Et quand je vous disais que nous avons respecté la procédure : nous avons sollicité les avis des conseils d'école et également l'avis du Préfet, qui ne s'oppose pas ; et, bien sûr, le Préfet n'est pas ravi qu'il y ait des écoles qui vont se restructurer dans des quartiers dits prioritaires. Et vous avez pu le voir, et contrairement à ce que vous prétendez publiquement, nous n'avons pas isolé des écoles dans des quartiers de Nevers ; nous avons essayé d'avoir une vision globale. Par ailleurs, cette réforme est en deux temps ; aujourd'hui, nous sommes au premier temps. Le second temps

viendra, et l'ensemble des écoles feront l'objet d'études approfondies ; et certaines, au vu de cela, seront concernées, s'il se doit.

Je veux bien que l'on brandisse, M. Diot, la « menace du privé », *et que « si mon enfant n'est pas là, et qu'il est là, et bien je le mettrai dans le privé »*. Pensez-vous à tous ces enfants de fonctionnaires qui tous les deux ou trois ans sont mutés ? On leur dit : « Vous changerez d'école, vous changerez de copains, vous changerez de ville » ; et ils survivent. Je vous rassure. J'en connais ; ils vivent. Et vous en connaissez aussi ; et vous le savez. Donc, bien sûr que je souhaite respecter au maximum les habitudes des neversois par rapport à leurs écoles, et être attentif sur un maillage. Les deux écoles sur lesquelles nous délibérons ce soir sont deux écoles, vous en conviendrez, qui sont très proches. L'argument du maillage par rapport à ces propositions pour ce soir est absolument inopérant. Je rappelle d'ailleurs que les écoles privées perdent aussi des élèves, cela s'ajoute aux pertes dans les écoles publiques. Et moi, je ne souhaite pas que cela soit la guerre entre le public et le privé ; chacun existe, la loi en a voulu ainsi, et nous devons travailler ensemble le plus possible.

Vous mettez en avant les manifestations. Quand on écoute M. Sainte Fare Garnot, qui est toujours dans l'exagération, c'est constamment à chaque conseil qu'il y aurait des personnes mécontentes. Il y a des changements de mœurs, M. Sainte Fare Garnot : aujourd'hui, quoi que vous fassiez, vous avez une pétition, sur internet, sur papier, dans la rue...

M. Sainte Fare Garnot – Nous n'en avons pas.

M. le Maire – Mais, bien sûr, c'était parfait. Rappelez-vous ; quand vous avez mis payant la première partie de la rue Paul Vaillant-Couturier, vous aviez des manifestants, vous aviez des pétitions. Quand vous aviez voulu fermer Alix Marquet, vous aviez des manifestants, vous aviez des pétitions. Arrêtez de nous faire croire, sur votre petit nuage, que vous étiez dans un monde parfait. Nous ne sommes pas au pays des Bisounours.

Je me permets un mot sur le stationnement, parce que je ne peux pas résister, entre M. Sainte Fare Garnot, et M. Gaillard, la tentation est grande. Je me permets cette parenthèse ; vous vous l'êtes permise vous-mêmes. On entend qu'il n'y a plus de stationnement gratuit dans Nevers. Je vous invite à regarder ce qui est le compte-rendu de la DSP signée par l'ancienne mandature, qui nous oblige, je le rappelle, jusqu'en 2018, dans des conditions très contraignantes pour la Ville de Nevers. Je rassure les neversois ; et pour comparer avec d'autres villes où ils ont l'habitude d'aller, je ne parle même pas de Paris, où tout est payant, nous offrons encore à Nevers plus de stationnements gratuits que de payants, ce qui est exceptionnel pour une ville de cette dimension, exceptionnel. Nous avons des tarifs qui restent mesurés par rapport aux autres villes similaires. Nous avons mis en place, et je suis désolé, mais ce n'est pas vous, pour une fois, M. Sainte Fare Garnot, le stationnement gratuit au mois d'août. Et nous le reconduirons chaque année. Je souhaite aussi rappeler aux neversois qu'ils peuvent aussi stationner devant l'hôtel de ville pendant trois quart d'heure gratuitement et pendant un quart d'heure sur l'ensemble de la zone payante. Nous n'avons fait que décaler des stationnements payants ; nous n'avons pas baissé cet équilibre de gratuité par rapport au payant. Et puis, nous avons mis – ce que vous n'avez pas fait non plus, à part de façon très sporadique – des zones bleues très étendues, des arrêts

minute qui sont très appréciés des commerçants, parce que nous avons ce souci de pouvoir leur permettre de vivre de leur métier. Je ferme cette parenthèse sur le stationnement, qui nous anime presque à chaque fois. Et quand vous parlez des manifestations, personne n'est naïf : on sait très bien qu'il y a toujours un petit pourcentage d'instrumentalisation, bien sûr, dans ce qui est présenté.

Vous dites, M. Diot, que la baisse du taux d'imposition, qui a été menée à deux reprises, serait, selon vous, illogique par rapport à la réforme menée. Je ne le pense pas. Je pense plutôt que c'est, notamment, le très haut taux d'imposition à Nevers qui nous fait en arriver là. Je m'explique. Parce que, si nous n'avions pas des taux de taxe foncière ou de taxe d'habitation situés quasiment 5 points au-dessus de ceux de villes similaires à la nôtre, nous aurions sans doute plus d'habitants : nous aurions perdu sans doute moins d'habitants que les 13 000 en une quinzaine d'années. La conséquence en est cette baisse du nombre des enfants, qui aujourd'hui, nous font défaut dans des écoles qui, pour certaines, sont à moitié inoccupées. Donc, oui, le taux d'imposition que nous baissions, il est aussi un pari sur l'avenir ; il est un pari visant à remettre de la population à Nevers, et donc de remettre des enfants dans les écoles. Et j'aimerais pouvoir vous proposer un jour la réouverture d'écoles ; ce serait un bon signe, pour nous tous, mais surtout pour notre Ville.

A mes yeux, je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas de cas particulier, ni pour le centre-ville, ni pour les quartiers, que vous qualifiez, vous-même, de populaires. Tous les quartiers m'intéressent, et je souhaite véritablement mener cette réforme de façon globale. Vous parliez de mixité. Alix Marquet, vous voyez, fait partie des hypothèses de travail. On pourrait, s'il y avait une proposition qui était faite sur Blaise Pascal, proposer davantage de mixité, dans un quartier qui va être, comme vous le savez, largement rénové. Le quartier du Banlay donnera sans doute une autre image ; celle qu'il pourrait avoir étant fondée parfois sur des a priori. M. Corde parlait tout à l'heure de l'ANRU 1, avec de belles maisons qui peuvent accueillir des personnes. Cela répond à l'objectif de créer de la mixité ; mais cette mixité n'a pas pris, je suis au regret de vous le dire, et cela m'est confirmé par les bailleurs sociaux : les habitants quittent les lieux, pour ceux qui y sont allés, les autres ne veulent pas les investir. Donc, la mixité n'a pas marché, celle que vous avez voulu mettre en place. C'est un échec aujourd'hui.

Les bâtiments municipaux, nous en avons trop. Et nous allons en vendre, raisonnablement, par rapport à ceux dont nous n'avons aucun usage, et n'en aurons aucun usage. Vous avez racheté toute la rue Sabatier, sur les deux côtés. Qu'allons-nous en faire ? Qu'en avez-vous fait ? Des zones non entretenues, qui donnent une image de désert de Nevers, d'un Nevers qui tombe en ruines ; et cela a été dit sur le patrimoine historique. Je le rappelle : une ville comme Nevers a en moyenne 150 000 m² de foncier bâti ou non bâti. Nous en avons 232 000, qui coûtent aux neversois. Petite précision, parce que cela intéresse tout le monde. Cette année, nous allons assumer 122 000 euros de surcoût d'eau à la piscine des Bords de Loire. Parce que la piscine, que l'on nous annonçait ouverte en 2009, n'est toujours pas là. Nous allons devoir assumer 39 000 euros des fuites dans Nevers, parce que l'entretien n'a pas été fait dans les années précédentes. Je dis cela au passage. Cela coûte de l'argent. Alors, s'il vous plaît, pas de démagogie.

Le centre de la faïence, c'est un projet. Vous soutenez fortement le service public régulièrement. Sur la question des économies de fonctionnement, on pourrait se

dire que l'on pourrait fermer la police municipale, et maintenir le nombre d'écoles : on équilibrerait nos comptes comme cela, pourquoi pas. Mais il y a aussi un autre terrain d'action, et je vous l'ai dit, lorsque nous avons voté le budget : nous allons investir. C'est différent que de faire des économies sur le fonctionnement. N'est-il pas du rôle d'une équipe municipale de préserver son patrimoine ? Et l'on sait que vous ne l'avez pas fait. Dans le patrimoine de Nevers, nous avons une richesse, qui est connue à l'international, qui est la faïence de Nevers. Soit nous abandonnons nos faïenciers et nous deviendrons comme Gien, comme d'autres villes, qui ont une histoire dans la céramique, dans la faïence, et puis terminé ; soit nous partons sur l'idée – et après tout, c'est un point de notre programme, sur lequel nous avons été élus – de la création d'un centre international de la faïence ; nous sommes en pourparlers ; nous avons identifié ce lieu. Pour l'instant, rien n'est arrêté, rien n'est signé. Je souhaite procéder à l'étude des travaux qui seront nécessaires, que ce soit quelque chose de raisonnable, et que ce soit habité par de l'enseignement, par des échanges culturels, par des échanges autour de la céramique au sens plus large – il y a la Puisaye pas loin –. C'est source d'emploi, c'est source de formation, c'est source, et vous avez raison de le rappeler, de diplômes. Donc, c'est une option. Et si nous la prenons, c'est pour valoriser Nevers, et c'est pour préserver un patrimoine : la faïencerie Montagnon a quasiment 400 ans – il n'y a pas grand-chose aujourd'hui qui ait 400 ans – et elle ne va pas perdurer. L'idée, ce n'est pas de devenir faïencier, c'est de voir si ce lieu pourrait abriter ce centre international de la faïence qui faisait partie de notre programme, et nous travaillons sur ce sujet en accord avec les quatre faïenciers subsistants à Nevers. Donc, ce n'est pas parce que nous le ferons ou que nous ne le ferons pas que nous ne reverrons pas le nombre d'écoles. Nous aurons un nombre d'écoles suffisant, je comprendrais votre remarque ; or, nous avons un nombre d'écoles, et ce n'est pas contesté, qui est disproportionné. Et ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Chambre Régionale des Comptes, dont le rapport va pouvoir être rendu public dans quelques semaines, et qui met l'accent sur les écoles maternelles : par exemple, nous avons le double de ce qui est acceptable pour une ville comme la nôtre en superficie ; le double. Très bien. Mais il faut pouvoir assumer tout ce patrimoine, tout cet immobilier.

L'office de tourisme est un projet. Nous en avons un autre qui est moins coûteux. Et la compétence tourisme risque de passer à l'Agglomération. Donc, nous réfléchissons. Mais il était de notre devoir de provisionner des montants sur lesquels nous pourrions engager la Ville si ces projets doivent se réaliser. Je ne voudrais pas être désagréable avec vous, M. Sainte Fare Garnot, mais vous avez racheté le restaurant des Jardins de la Porte du Croux ; qu'en aviez-vous fait ? Alliez-vous devenir restaurateur si vous n'aviez pas été élu ? Alors soyons sérieux, s'il vous plaît, sur les reproches que vous nous faites.

Vous évoquiez, M. Diot, l'école Jules Ferry. Et vous avez raison. Jules Ferry, c'est un souci d'ampleur, c'est une école qui est l'une des plus anciennes de Nevers. C'est une école qui est en très mauvais état. C'est une école qui ne répond plus aux attentes de modernisation. Mais cela ne date pas de 2014. J'imagine que vous vous en êtes un peu rendu compte, dans les années qui nous ont précédés. Qu'avez-vous fait pour Jules Ferry ? Rien. Rien. J'ai la réponse : rien. Alors, oui, Jules Ferry, nous y pensons. Simplement c'est un projet. Et moi, je n'irai pas dans vos moratoires, ou dans vos délais, que vous demandez. Ce qui peut être fait le jour même ne doit pas être remis au lendemain ; ce qui mérite d'avantage de réflexion doit en faire l'objet, et c'est ce que nous proposons ce soir. Jules Ferry, c'est une piste de réflexion. Si les gouvernements qui vont suivre, à partir de 2017,

veulent être davantage bienveillants avec les collectivités, très impactées à ce jour, pourquoi ne pas envisager alors de nouveaux groupes scolaires, mais il faut que nous ayons à la fois le temps d'y travailler, et les moyens. Donc, aujourd'hui, nous resserrons un patrimoine qui est disproportionné, en respectant le maillage. Par ailleurs, j'ai demandé à l'Éducation Nationale que nous ne soyons pas dans des classes en sureffectif ; et aujourd'hui l'exigence que j'ai portée auprès de l'Éducation Nationale ferait que le nombre d'élèves par classe serait moins important que le chiffre de 26 ou 27 que nous constatons actuellement dans certaines classes dans Nevers. Donc, Jules Ferry va faire l'objet d'une réflexion. Jules Ferry, à mon avis, est difficilement susceptible d'être réhabilité, ou alors, dans des travaux qui seraient d'une dimension sans doute exorbitante. L'autre solution serait, peut-être, de recréer une école sur le terrain, puisque le terrain est grand, et d'envisager la destruction du bâtiment actuel. Je vous avoue que ce n'est pas aujourd'hui, dans les priorités ou les projets réalisables, dans le cadre de cette première partie de mandature, raisonnablement, et je pense que vous en conviendrez, compte tenu de l'ampleur de ce bâtiment. La réaffectation des bâtiments est un sujet qui est important. Je suis suffisamment le premier, avec mon équipe, pour dénoncer les friches qui se sont démultipliées dans Nevers, pour en créer d'autres. Donc, nous avons des projets. Tout d'abord, un travail visant à une nouvelle dénomination des écoles touchées par la réorganisation, réalisé par les enseignants, associant ceux qui ne vont plus avoir leur école, et ceux qui vont accueillir les élèves de cette école. Il faut éviter à travers cela de faire croire qu'une école en ait absorbé une autre. Donc, c'est un travail que souhaitent mener les enseignants, et je les laisserai bien sûr nous faire des propositions. Sur l'élémentaire Albert Camus, nous sommes sur une mise en place d'un centre de santé, qui est un outil indispensable à Nevers, pouvant compléter l'offre de soins dans un quartier qui en a notamment particulièrement besoin, j'en suis d'accord.

Nous avons également plusieurs projets possibles sur Claude Tillier. Nous allons prendre le temps de la réflexion. Il y a notamment la piste de Médico, puisque Médico va quitter Albert Bayet. Et nous avons également d'autres institutions intéressées. Et je vous rassure que ça fait l'objet d'une de mes priorités, la réaffectation des bâtiments.

Pour Lucette Sallé, qui peut être concernée en deuxième partie, j'étais encore hier avec Patrice Joly, car il y a le temps de la campagne, et après cela, il y a le temps du travail, et je pense que c'est dans l'intérêt de tout le monde de travailler ensemble. Or, Patrice Joly m'a re-manifesté son intérêt. Il ne veut pas porter la responsabilité de la fermeture ; il a bien raison, et ce n'est pas ce que je veux lui faire porter ; nous assumerons nos choix, nous ne sommes pas des gens qui n'avons pas l'habitude d'assumer. Simplement, il me dit que si la Ville de Nevers en fait le choix, le collège Victor Hugo pourrait être agrandi, et donc nous avons convenu de travailler sur une étude, et il m'a indiqué vouloir visiter les deux écoles, Alix Marquet et Lucette Sallé. Cela fait l'objet d'un échange qui s'est tenu hier. Je ne pense pas trahir grand-chose. Il n'a pas signé le papier, mais il est intéressé pour y travailler, et cela fera partie de notre réflexion future.

Vous évoquiez, M. Diot, la carte scolaire. La carte scolaire, effectivement, elle a impacté deux classes à Claude Tillier, une classe à Jean Macé, dans les quartiers Est. – Ce n'est pas à ma demande. Et je le disais tout à l'heure, je n'ai aucun intérêt à demander des fermetures de classes. Quel plaisir en retirerait le maire ? Je le regrette, et j'aimerais plutôt que l'on m'annonce qu'il faille rouvrir des écoles

et des classes, mais ce n'est pas le cas. Et je le dis, si vous aviez mené cette réforme en son temps, nous n'en serions pas là, je le dis gentiment -. Et donc aujourd'hui, nous savons que l'Est connaît une grosse baisse démographique. Et ce cabinet d'études avec lequel nous travaillons, qui rendra ses conclusions en juillet, a déjà donné des pistes, et on le sait, Les Courlis, faute pour votre municipalité de s'en être occupée comme elle l'aurait dû, faute de fournir un commerce digne de ce nom, faute de rénover un quartier, faute de travailler avec les bailleurs sociaux pour réhabiliter les logements, faute d'offrir une qualité thermique qui rende les factures insupportables à leurs habitants, ne sont pas à l'abri des départs d'habitants. C'est un sujet sur lequel nous nous penchons, avec Guillaume Maillard, et d'autres élus, et c'est une gageure, parce que si nous n'y arrivons pas, les Courlis ne se compteront plus qu'en centaines d'habitants et non plus en milliers. Aujourd'hui, je pense que c'est 1 500. Il faut nous battre là-dessus. Et c'est logique. Le constat de baisse démographique à l'Est correspond au constat d'un manque d'investissement des municipalités antérieures sur les Courlis. C'est la réalité.

Cela n'est pas une demande de ma part ; je vous le dis, je n'ai fait aucune négociation avec le Directeur Académique. Je précise d'ailleurs que l'Éducation Nationale voulait fermer sept classes à Nevers. Sept classes étaient annoncées en décembre 2014 sur douze dans la Nièvre. C'est vous dire si la capitale départementale a pu améliorer sa situation. Parce que, là aussi, l'Éducation Nationale, même si ses choix sont vus comme cruels, a quand même une certaine responsabilité, et ne s'amuse pas à fermer les classes quand il ne le faut pas ; comme un maire ne s'amuserait pas à redistribuer le patrimoine scolaire s'il convenait à un effectif correct d'élèves. Et effectivement, je ne vous le cache pas ; si ces fermetures de classes n'avaient pas eu lieu, nous n'aurions pas mené notre projet sur Jean Macé et Claude Tillier, parce qu'il n'était pas réalisable. Je ne m'en félicite pas, je ne me frotte pas les mains, je constate simplement qu'aujourd'hui, les choix de l'Éducation Nationale peuvent permettre de réaliser cette piste. Si ces choix n'avaient pas été ceux-là, nous n'aurions pas délibéré ce soir sur cette piste, et nous aurions renoncé. Et c'est cela, quelque part, le pragmatisme, et le travail en concertation, tant avec l'Éducation Nationale qu'avec les différentes représentations. Donc, je vous confirme, je vous rassure : aucun accord. Je l'ai dit tout à l'heure, c'était *votre* projet en 2012 ; c'est aujourd'hui le nôtre, et nous l'assumerons, nous assumerons nos choix, nous assumerons la décision de le mener, contrairement à vous, qui n'avez pas osé le faire, par manque de courage. Les équipes éducatives, je veux, moi aussi, leur manifester tout mon intérêt : dans les échanges que j'ai avec l'Éducation Nationale, j'ai demandé à ce que l'on regarde très particulièrement les réaffectations des enseignants et notamment des directeurs qui sont impactés par les choix dès 2015, et je vais veiller à ce qu'il y ait ce respect de la part de l'Éducation Nationale et cette vigilance.

M. Diot, je vous rassure aussi, pour les choix que nous allons décider ce soir, les travaux sont réalisables cet été ; sinon, – je ne suis pas non plus inconscient – nous n'allons pas nous engager sur des travaux qui ne seraient pas terminés pour septembre-octobre. Ce serait irresponsable de notre part et irrespectueux des enseignants et des élèves. Les travaux seront réalisés au cours de l'été.

La sectorisation, nous devons la revoir, elle a dix ans. Les écoles sur lesquelles nous délibérons ce soir ne sont pas impactées par cette sectorisation. On connaît malheureusement la baisse d'effectifs ; et l'Éducation Nationale en a tiré les

conséquences. Que nous ré-arbitrions le patrimoine scolaire ou non, les conséquences, les choix auraient été les mêmes, je le redis, les mêmes. Donc, ce que je vous propose, c'est que nous fassions ce travail de sectorisation, pour la phase 2 de 2016, car vous savez que cela a un effet dominos et que, quand l'on fait des choix, on va rapprocher des parents qui pensent être plus loin d'une école mais qui peuvent être plus près d'une autre, par exemple ; et certains vont y trouver avantage. On ne peut pas mettre des écoles à proximité de chaque habitation, c'est impossible. Il y a d'ailleurs un quartier de Nevers, je pense au quartier des Saulaies – Montôts, qui n'a pas d'école maternelle ou élémentaire proche, et ce sont des parents qui sont obligés de se déplacer. L'idée n'est pas de copier cette difficulté pour tout le monde, mais l'idée est d'être raisonnable, et effectivement, tout le monde voudrait avoir un choix particulier, que nous ne pourrions pas offrir. Mais l'idée est donc de réfléchir à un choix qui concerne le plus grand nombre, en respectant les procédures – nous l'avons fait - ; en respectant la concertation ; et puis sans entretenir la peur.

Je pense que c'est votre équipe, M. Diot, qui a eu peur de faire cette réforme, à tort à mon avis. Donc, nous la faisons, en quelque sorte, à votre place. Nous la faisons à notre façon. Nous la faisons aussi avec une certaine ambition ; et je voudrais que l'on affiche, car il n'y a rien de secret, les investissements que nous envisageons de faire dès cette année, qui ont été budgétés, pour les écoles de Nevers, soit quasiment un million d'euros. Nous sommes certes dans une logique d'économies, mais nous sommes aussi dans une logique ambitieuse. L'item pourrait être décliné peut-être comme suit : « Moins d'écoles, mais mieux d'école ».

Aujourd'hui, M. Corde, il y a urgence. Il y a urgence. Et M. Francillon vous a répondu ; on ne peut pas se contenter à chaque fois de poser les problèmes, et dire que l'on passe au lendemain, c'est une maladie je ne sais plus comment cela s'appelle et je ne souhaite pas qu'elle m'affecte. A force de reculer les décisions que l'on doit prendre en responsabilité, on fait perdre de son temps, on fait perdre de l'argent, et pour le coup, on ne fait pas de la politique dans son sens le plus noble. Et il faut réconcilier les citoyens avec la politique ; je pense que ce n'est pas en fuyant les problèmes qu'on le fera ; ce n'est pas en les niant ; ce n'est pas en se disant que l'on a perdu personne et que tout va bien et que l'on est encore à 50 000 habitants aujourd'hui, et que l'on peut donc garder le même nombre d'écoles. Non. C'est se dire que l'on a perdu 13 000 habitants, et que l'on a ainsi perdu des élèves dans les écoles. Et il faut donc adapter les choses aujourd'hui, et les régler. Vous ne l'avez pas fait pendant des années, cette réforme : pourquoi voulez-vous nous demander de ne pas encore la faire ? Effectivement, c'est révélateur, comme l'a dit Jacques Francillon, d'un état d'esprit, de ne pas prendre les choses en main, et de ne pas les affronter. Je dis que ce choix, vous l'auriez fait si vous aviez eu la majorité municipale. J'en suis certain et convaincu ; et beaucoup de neversois le savent. Vous disiez, M. Corde, que tout est possible ; c'est une question de volonté. Je partage un peu cet avis sur le principe, dans la vie, on va dire ; mais pour une Ville, affectée par une baisse d'à peu près 1,5 million d'euros pendant trois ans chaque année, il y a aussi une question de moyens. Et vivre au-dessus de ses moyens, cela n'est pas dans nos habitudes. Peut-être que vous aviez pris, vous, une habitude de vivre au-dessus de vos moyens. Cela n'est pas raisonnable, je le dis, de ne pas avoir fait cela avant, avec une progression.

Vous dites, M. Corde, que, finalement ce que nous faisons ne conduira pas à des économies. Vous avez raison ; dans l'immédiat, cela ne fera pas des économies. Vous avez l'addition sous vos yeux. Vous avez aussi la volonté politique sous vos yeux, traduite dans les chiffres, de ce que nous voulons faire dans les écoles. Comme cela n'a jamais été fait. Comme jamais cela n'a été fait, même en considérant la Rotonde, qui, effectivement, manque un petit peu d'ambition : je suis d'accord, c'est une belle école ; mais on aurait peut-être pu voir un petit peu plus grand. C'est comme cela. Surtout que vous aviez déjà la vision d'en fermer d'autres. Donc, cette vision à court terme, je ne souhaite pas l'avoir. Je ne souhaite pas que nous la partagions. Il faut voir un peu plus loin que le bout de son nez. Et certes, nous allons faire des dépenses d'investissement, mais elles vont provoquer, à terme, des économies de fonctionnement, puisque nous aurons moins de superficie à chauffer, que nous aurons moins de taxes à payer, sur des bâtiments qui, encore une fois, sont démesurés ; même si ce n'est pas encore une fois une volonté de faire des économies sur l'éducation. Nous faisons des économies sur le patrimoine scolaire. Cela n'a rien à voir. Et je pense qu'il ne faut pas offenser, justement, le corps enseignant, qui est d'ailleurs représenté par un certain nombre d'élus ici, quelles que soient leurs tendances.

Les ATSEM, vous en avez parlé. Nous avons plus d'une ATSEM par classe maternelle. Vous indiquiez « *une par classe* » ; c'est même plus d'une : cela a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes. Nous ne remettons – bien qu'il n'y ait pas de chiffres imposés – pas en cause cet engagement. Voyez que cela n'a pas forcément d'impact sur le personnel, et la qualité d'encadrement des enfants.

Vous parliez – je vais essayer de le prendre avec humour – de « politique de boutiquier ». Je pense que votre politique a été celle du boutiquier fermé qui ne voulait pas voir le temps qu'il faisait derrière son rideau de fer. Nous, peut-être boutiquiers, nous avons ouvert le rideau, les fenêtres, et nous avons constaté, et nous nous sommes dit qu'il va falloir prendre des mesures.

Je ne reviendrai pas sur l'abandon des quartiers, dont vous faites une certaine récupération politique. Je l'ai dit, le centre-ville est aussi concerné, les écoles le sont aussi ; nous ne faisons aucune préférence qui soit injuste. Nous travaillons autour de la justice et d'une réflexion globale sur la Ville de Nevers.

M. Sainte Fare Garnot, je reprends vos premiers termes quasiment : « *la colère monte* » ; « *la colère monte* ». Ce sont des formules – je ne veux pas vous offenser – du Front National. Des formules du Front National, que vous utilisez quand cela vous arrange. Si vous étiez plus souvent à Nevers, ce que je vous invite à faire, vous n'auriez pas cette perception, de vous dire que cette réforme ne plaît pas à tous les neversois. Elle déplaît à certains ; mais elle est comprise par une grande majorité, elle est comprise par une grande majorité, parce que, heureusement, les citoyens sont des gens parfois plus responsables que les politiques. Oui, il y a beaucoup de parents qui me disent que ce qui est présenté est logique. Châlons en Champagne est en train de faire la même chose. Je le redis (je sais que vous n'aimez pas que je cite Bourges) Bourges - qui est devenu plus gros que Nevers, c'était des villes qui étaient assez proches il y a trente ou quarante ans, et malheureusement le fossé s'est creusé, même si tout n'est pas parfait à Bourges – 30 000 habitants de plus que Nevers, soit 67 000 habitants : 21 écoles. Vous avez pu trouver des contre-exemples, M. Corde, mais il y en a aussi, des exemples, comme cela. Nevers : 36 000 habitants, 37 000 habitants si l'on tire

un peu : 29 écoles. Les mathématiques parlent d'elles-mêmes. Quand j'explique cela aux parents, ils comprennent. Mais, certes, ils voudraient toujours que ce ne soit pas leur école, mais celle de l'autre.

Vous avez fait, M. Sainte Fare Garnot, une longue tirade sur le diplôme, sur la vertu de suivre des études ; personne ne le conteste, on est tous derrière vous là-dessus, bien sûr. Bien sûr qu'il faut qu'un maximum de personnes se forment, et surtout dans les bases, en maternelle et en école élémentaire, qui sont à mes yeux, aux yeux de tout le monde – donc, cela n'est pas la peine de faire de la démagogie entre nous – des classes essentielles pour l'avenir d'un individu, essentielles ; ce que nous ne remettons pas en cause. Ce n'est pas le nombre de mètres carrés qui fait la qualité de l'éducation, M. Sainte Fare Garnot. Quand vous l'aurez compris, vous feriez moins offense aux enseignants ; c'est la qualité de l'enseignant, c'est la qualité de l'accueil que nous pouvons proposer, à la fois aux élèves, et également à l'équipe éducative. Et avec votre tirade sur le diplôme, je pense que Mme Royer vous aurait dit aussi que vous étiez « hors sujet » là-dessus.

Les équipements numériques. Nous avons une grande politique sur le numérique, tant au niveau de l'Agglomération, que de la Ville. Les tablettes ont équipé Alix Marquet, justement. Il n'y a pas de ségrégation dans les écoles. Et je souhaite que cela continue, et nous allons continuer à les développer dans les écoles. Nous travaillons sur une classe numérique aussi. Mais il faut pouvoir honorer tout cela. Et quand je vous dis : « moins d'écoles, mais mieux d'école », cela veut dire que nous allons faire des investissements « bâtiments », mais aussi « équipements » : d'équipements numériques, d'équipement en tablettes. Et il est clair que l'on n'offre pas forcément la même chose à des élèves de petite section qu'à des élèves de CM2. Donc, il faut identifier aussi les besoins, mais il faut pouvoir avoir les moyens de le faire, et cela ne peut pas être en conservant 29 écoles, qui, pour un grand nombre d'entre elles, datent d'avant la guerre, et sont dans un mauvais état qui va nécessiter des investissements d'ampleur, et qui nécessitent, et je le redis, un investissement pour la mise aux normes handicap, qui n'a pas été entamée d'un *iota* par vous, même si l'Etat repousse régulièrement...

Nous, nous souhaitons commencer à prendre les choses en mains, plutôt que de laisser aux suivants le soin de tout faire. Il faut le faire aussi. Et si nous gardons un nombre d'écoles qui est aussi important, la note va être très lourde pour Nevers, va être insupportable pour Nevers. Vous viviez sans doute au-dessus des moyens de la Ville de Nevers, avec des impôts très lourds. Nous, nous souhaitons au contraire revenir là-dessus. A chaque conseil municipal, nous avons droit à ce que vous auriez fait, si vous aviez toujours été là ; ou ce que vous alliez faire, juste au moment où vous n'avez pas été élus. Que n'eussiez vous pas fait cette réforme avant, M. Sainte Fare Garnot, parce que, franchement, et les neversois, et le patrimoine, et la Ville elle-même ne s'en seraient que mieux portés !

Et puis, il y a une petite contradiction entre ce que M. Corde a dit et ce que vous avez dit. M. Corde nous dit que ce que nous ferons n'amènera pas à des économies, et que nous dépenserons de l'argent. Oui, nous le dépenserons en investissement, mais nous misons sur la durée. Nous voyons un peu plus loin que le court terme, pour se dire qu'ensuite en fonctionnement nous ferons des économies. C'est cela qui est intéressant, et c'est ce dont a besoin la Ville de Nevers. Et M. Sainte Fare Garnot, quant à vous, vous nous dites que nous ne

serions motivés que par l'idée de réaliser des économies, y compris sur la tête des enfants, quasiment, en sous-entendu. Il faut vous accorder, l'un et l'autre, si je puis dire... Mais vous l'avez compris, nous allons mener une politique d'investissement, sur le patrimoine scolaire, comme sur le reste ; par contre, nous avons une recherche et un besoin d'économies de fonctionnement, et cette réforme va aussi le permettre.

Vous évoquiez les services de restauration scolaire, en disant que nous allions passer à trois. Où avez-vous vu cela ? Nous sommes, dans un grand nombre d'écoles, déjà à deux services ; et nous allons rester à deux. Et nous allons agrandir certains restaurants scolaires, à partir du moment où nous voterons cette réforme ce soir : je pense en particulier à l'école Victor Hugo, qui en a besoin ; je pense à d'autres écoles. Nous allons permettre ces capacités d'accueil, qui restent raisonnables, et qu'il puisse y avoir un nombre de services qui le soient tout autant. Encore une fois, je ne souhaite pas que l'on juge de la capacité éducative au nombre de mètres carrés. Je pense qu'on l'a doit à la qualité de nos enseignants ; et si l'on peut leur offrir un cadre qui soit meilleur, ce sera très bien.

Je m'offusque un peu, M. Sainte Fare Garnot, quant avec une certaine mauvaise foi, quand vous essayez d'effrayer la population pour dire qu'il faudra que les petits bambins de maternelle traversent la rue pour aller de l'école de Lund à la restauration scolaire d'Albert Camus. Savez-vous que c'est déjà le cas ? Savez-vous que c'est déjà le cas depuis des années ? Nous n'allons rien modifier du tout à ces habitudes. Et, ma foi, l'effort physique est bon pour tout le monde, y compris pour les petits. Ceux qui l'ont fait depuis quelques années ont survécu, ils vont même très bien. Donc, s'il vous plaît, ne tombez pas dans la mauvaise foi et la démagogie. Toujours sur la démagogie, vous voulez vous faire plaisir, avec cette phrase que vous prononcez : « A Droite toute ». Vous savez, M. Sainte Fare Garnot, à vouloir trop cliver, cela risque d'être bientôt, un jour, en France, « l'extrême droite toute ». Donc, si vous pouviez revenir à un peu de mesure aussi. Je me demande d'ailleurs, finalement, qui vous êtes pour nous juger. Vous êtes un élu pour nous aider, pour apporter vos idées ; mais qui êtes-vous pour nous juger ? Les neversoises vous ont jugé. Personnellement, je n'ai fait aucune promesse ; j'ai produit des engagements ; je les tiens. Ce sujet n'était pas dans notre campagne ; nous l'avons découvert lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, comme l'on dit. Je pense qu'il faut vous habituer à être dans l'Opposition. Venez travailler à l'Agglomération, où votre taux de participation est égal à zéro. Venez aux commissions municipales ; vous serez bien reçu dans l'échange, et tout ira sans doute mieux.

Le pragmatisme, pour conclure, vous en avez une définition ; je ne sais pas où vous l'avez trouvée. Sur internet ? Ou dans le dictionnaire ? Je ne le crois, parce que cela ne doit pas être la bonne. « Pragmatisme », moi, je l'interprète comme le bon sens ; ce qui manque souvent aux élus. J'espère donc que nous démontrons ce soir, notre capacité... Nous n'avons certes pas votre grande expérience, M. Sainte Fare Garnot, mais je pense qu'en tout il faut raison garder ; l'excès n'est jamais bon. Je vous propose ce soir de voter avec responsabilité cette réforme du patrimoine scolaire, sur un sujet qui est, certes, délicat, mais qui est nécessaire.

Si vous voulez répondre, je répondrai. Allez-y.

M. Sainte Fare Garnot – C'est bien naturel, M. le Maire. Je vais essayer d'être ramassé, mais pour autant, je ne veux pas laisser un certain nombre de choses, qui sont, de notre point de vue, soit fausses, soit contestables.

Premier point, vous indiquez que cette réforme – et vous l'assainez – serait nécessaire, indispensable, et qu'il serait irresponsable de ne pas la faire. Nous considérons au contraire que cette réforme est un choix libre, assumé ; d'ailleurs, M. Francillon a eu l'honnêteté de le reconnaître. Et que, n'allant pas dans la bonne direction, c'est cette réforme qui est irresponsable.

Vous dites que nous partons d'un même constat. C'est faux. Notre constat, c'est la difficulté scolaire ; c'est l'inégalité sociale qui progresse, en France, et à Nevers, dans tous les quartiers, et singulièrement dans les quartiers populaires ; et c'est l'inquiétude des parents sur l'avenir scolaire de leurs enfants. Nous ne partons pas du même constat : vous partez d'un constat arithmétique ; nous partons d'un constat scolaire et qualitatif. Nous sommes d'accord sur les chiffres ; mais nous n'avons pas la même lecture de ces chiffres. Et partant de notre constat, nous considérons qu'il faut aller plus loin pour la réussite scolaire, et non pas régresser, comme vous le proposez.

Vous évoquez, à chaque fois que le débat s'ouvre, une étude de l'ancienne municipalité, un document de travail. Je l'ai déjà dit, je l'assume totalement, j'ai été le premier à le dire publiquement : oui, les services municipaux ont fait cette proposition, dans le cadre d'une réflexion générale qui était nécessaire pour la recherche d'économies. Et nous avons eu le courage de choisir la réussite scolaire, de repousser cette réforme et de trouver des financements et des économies ailleurs. Et vous n'avez pas soit le courage, soit la volonté, de faire les choix que nous avons réussi à faire.

Ensuite, vous indiquez que nous caricaturons votre réforme en parlant d'aberration, et vous signalez aussi que personne à Nevers ne considérerait que cette réforme serait une aberration. C'est faux. C'est peu de respect que vous accordez là aux parents d'élèves qui manifestent leur désaccord ; ils sont là pour vous dire que, eux, trouvent cette décision négative. Nous n'avons pas utilisé le terme d'aberration». Mais le groupe Nevers à Gauche considère que votre réforme revient à un abandon social et à une régression scolaire. C'est bien suffisant, sans aller jusqu'à aller jusqu'à parler d'aberration, pour refuser cette réforme.

Vous avez ensuite arboré, exhibé, des photographies ridicules, sans aucune valeur de preuve ni représentativité. Je voudrais rappeler que nous avons investi des centaines de milliers d'euros chaque année dans le patrimoine scolaire, ce que je pourrais prouver publiquement si nécessaire ; que, sur le mandat, nous avons investi des millions d'euros et que nous avons mené des réformes qualitatives, au-delà de cette seule réforme du patrimoine, notamment sur les nouveaux rythmes ; mais très au-delà. Je ne vais pas être plus long.

Et puisque vous notez qu'un certain nombre de problèmes se posent sur la qualité de telle huisserie, ou de telle toiture, et bien, c'est qu'il faut aller plus loin, plutôt que de fermer ces écoles. Et que ne le faites vous, puisque vous êtes aux responsabilités ! C'est votre travail. Et j'aimerais, pour amener une pointe d'humour, dans ce débat grave, ce soir, vous dire qu'en matière de photographies

fantomatiques, je vous renvoie à celle du Quai de Mantoue et de l'avenue Colbert, qui donnent de Nevers l'image d'une ville morte. C'est une publicité catastrophique, dont vous êtes l'unique auteur.

Sur la question de fond du patrimoine municipal, nous avons lancé, c'est la majorité précédente, qui a lancé la politique de vente du patrimoine municipal. Donc, pas de leçon sur ce sujet. Nous avons vendu du patrimoine, mais nous n'avons pas fermé des écoles pour cela. Parce que nous avons agi avec discernement. Nous avons sélectionné des lieux sans utilité sociale ou sans caractère d'intérêt général, et ces lieux, après réorganisation des services, nous les avons vendus. Mais nous n'avons jamais choisi de fermer des écoles pour cela.

Vous dites, pour justifier votre décision : « *Nous avons le double d'écoles de ce qui est acceptable* », je vous cite : « de ce qui est acceptable ». Mais qui définit « l'acceptable », en matière scolaire ? Vous seul, M. le Maire ? La moyenne, peut-être ? Pour nous, Nevers à Gauche, à Nevers, et pour l'école, il faut plus que la moyenne ; il faut plus pour l'élève, il faut plus, municipalité de Nevers, que de viser 10 sur 20 : nous visons l'excellence scolaire ; ou à tout le moins, la réussite scolaire, pour les élèves de nos écoles.

Alors, vous dites que vous allez changer de nom ; et c'est là la belle affaire, la manière dont vous allez conclure cette réforme : changer de nom. Changer les mots, pour cacher la réalité de votre action. Nous sommes désormais familiers de cette méthode : par votre communication, une régression devient une avancée. Vous dites ce soir : « *Il n'y aura pas moins d'écoles* », alors que vous allez en fermer. Vous dites : « *Il y aura mieux d'école* ». Les faits sont là pour vous rappeler que votre rhétorique ne pourra pas effacer la réalité. Vous aviez dit, du reste, la même chose, en matière de stationnement : vous aviez dit : « *Il n'y aura pas plus de stationnements payants ; il y aura mieux de stationnements payants* ». Je pense que les neversois ont désormais compris ce que signifiait votre rhétorique.

Sur l'investissement d'un million d'euros que vous avez programmé dans le budget 2015, j'aimerais rappeler que, sur ce million, 500 000 euros sont des dépenses inutiles, qui sont occasionnées par votre réforme, par cette décision elle-même de fermeture des écoles. Si vous ne preniez pas cette décision, ces 500 000 euros pourraient être économisés et mis ailleurs. Et si c'est si important – parce que nous pouvons en débattre – alors pourquoi ne pas avoir un plan sur les huisseries ? Les mousses ? Et les toilettes de nos écoles ? Si vous estimez que quelques détails méritent d'être améliorés, ces dépenses de 500 000 euros, que vous mettez en avant, sont parfaitement inutiles. Et pour le reste, sur les 500 000 euros qui restent, ce sont des dépenses habituelles, que nous avons l'habitude, nous, déjà, de programmer. Par conséquent, vous n'avez en rien augmenté les dépenses consacrées au patrimoine scolaire. Vous allez donc engager plus de dépenses ; vous augmentez le patrimoine municipal, avec l'ancien Champion, rue du Général de Gaulle, avec la faïencerie Montagnon ; et vous annoncez des économies de fonctionnement, cherchant à nous opposer, moi et mon collègue et ami, Patrice Corde, sans succès. Vous annoncez, disais-je, des économies de fonctionnement, qui n'arriveront pas ; parce que pour maintenir hors d'eau l'ensemble du patrimoine que vous allez fermer, il faudra maintenir – ce que vous ne dites pas aux neversois – le chauffage de ces écoles au minimum, pour ce hors gel, et donc vous allez continuer les dépenses nécessaires sur ce patrimoine, tant qu'il ne sera pas

vendu. Ces économies n'arriveront donc pas. Et du reste – et c'est tout de même sidérant compte tenu de la gravité du débat que nous avons ce soir – vous êtes incapable de chiffrer les économies de fonctionnement que vous annoncez. Nous avons la seule justification que vous apportez à votre décision : ce sont les économies de fonctionnement, que vous prétendez pouvoir faire, et ce soir, dans ce conseil municipal, vous êtes incapable de les chiffrer. C'est, me semble-t-il, un signe bien inquiétant, sur la méthode que vous avez adoptée.

Sur la question de la réforme entreprise par la Majorité actuelle, et qui serait comprise, dites-vous, par la majorité des neversois, je vous poserai cette question : comment pouvez-vous affirmer cela sans preuve ? Vos seules intuitions, les quelques rencontres que vous pouvez avoir avec les neversois, ne suffisent pas à pouvoir affirmer en leur nom qu'une majorité s'est constituée. Et je vous demande le respect de ceux qui ne sont pas d'accord avec vous, et dont, peut-être, le nombre est supérieur à ce que vous croyez.

Sur la qualité éducative – c'est le fond de notre débat, et de notre opposition – vous voulez caricaturer nos positions, comme si elles se réduisaient à une question de mètres carrés. C'est pourquoi, précisément, parce que je sais quelles sont vos méthodes, et votre rhétorique, j'ai pris soin dans mon intervention tout à l'heure, de parler de qualité éducative, et de grandes orientations. Et oui, à nos yeux, la qualité éducative, ce sont d'abord les enseignants, ce sont leurs conditions de travail, ce sont leurs rémunérations, ce sont les pédagogies qu'ils mettent en place, et puis, ce sont les conditions d'accueil matérielles, oui, matérielles, et aussi les mètres carrés, parmi bien d'autres choses, qui comptent pour la réussite scolaire de nos enfants. Et quant à la caricature que vous faites de nos propos, pas un instant nous n'avons voulu dire que les économies étaient faites, comme vous avez voulu le prêter aux membres de l'Opposition, « sur la tête des enfants », mais en revanche, « au détriment de leur réussite scolaire » ; c'est une certitude.

Je conclurai d'un mot, en vous disant : cette réforme, vous êtes amené ce soir à l'assumer. Ainsi que cela a été dit par les membres de votre équipe, elle aurait pu ne pas être faite. Et bien, effectivement, nous considérons que c'est une erreur, et nous regrettons que vous preniez cette direction, néfaste à la réussite des neversois. Vous aviez promis un boom formidable, l'arrivée d'entreprises, le renouveau, presque l'invention de la démocratie à Nevers, avec votre élection. Ce que nous constatons depuis un an, c'est une suite de régressions, d'oubli, et au fond d'abandon, des engagements qui avaient été les vôtres. Je doute que les neversois goûtent beaucoup ce grand écart entre les promesses et les actes. Et sur un point particulier : 2014 a été la pire année en matière démographique de Nevers dans ces dernières années. Cela n'est pas notre responsabilité. Je n'impute pas d'ailleurs ce résultat à votre action, mais vous aviez promis monts et merveilles, comme beaucoup de politiciens le font, ceux qui n'ont pas le sens des responsabilités. Ce que j'observe, en tout cas, c'est que vous n'êtes pas prêt d'inverser la démographie neversoise, parce que vous installez durablement dans le paysage un recul de notre activité par les services publics. Et oui, sur la culture et sur les écoles, lorsque des habitants ont le souhait de s'installer à Nevers, sont des éléments qui sont regardé par ceux qui souhaiteraient s'installer à Nevers, et qui regardent la qualité de ce qui est proposé. Et le fait de régresser sur ce point, c'est un frein, c'est un recul d'attractivité, aussi important que sur d'autres sujets. C'est une erreur pour l'avenir de Nevers. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. le Maire –

Si vous n'étiez pas dans une quelconque agressivité, je dirais que vous faites preuve d'humour ; et je vous ferais volontiers partager le constat démographique qui vous rappellera les années où vous étiez maire, et la baisse démographique, qui n'est pas du tout spécifique à 2014, mais qui date de bien avant, notamment pour des raisons que vous savez.

Vous parliez d'entreprises ; vous savez, ce qui fait réfléchir les entreprises, c'est d'aller à la caserne Pittié, et de se demander ce qui a été fait là-bas pendant quinze ans. Qu'avait demandé M. Boulaud comme compensation quand la caserne a été fermée ? Toutes les villes de caserne ont obtenu des fonds pour rénover leurs bâtiments ou faire autre chose. Nevers, zéro. Quand les entreprises viennent, cela m'intéresse, mais il faut se poser la question de l'environnement : qu'est-ce qu'on y trouve ? Il y a donc des projets, avec Nièvre Aménagement, sur ce site. Une entreprise peut se dire qu'elle viendra quand une autre viendra, et si l'autre se dit la même chose, nous ne sommes pas prêts d'en avoir, mais je vous rassure, nous en aurons quand même trois ou quatre, et vous allez voir ; l'entreprise va venir ; Nevers va changer. Nous avons été élus pour réformer Nevers, et je pense que les neversois vont s'en apercevoir.

Je ne vais pas repartir sur tout, parce que vous avez quand même un peu « radoté », si vous me permettez l'expression, sur certaines choses. Je vais quand même revenir sur un point essentiel : vous vous défaussez sur les services de la Ville, en faisant croire qu'ils ont travaillé, mais que, ô grand jamais ; vous n'avez accepté ce qu'ils vous ont proposé. A qui pensez-vous faire croire cela ? A personne. Car ce n'était pas le cas ; c'était une commande de votre part, et vos élus à l'éducation ont préféré la repousser à avril 2014, après une victoire qui était attendue et qui n'est pas venue. Je l'ai dit, et je ne vais pas m'étendre davantage là-dessus.

Par contre, vous parlez à nouveau de régression, d'abandon ; M. Corde souligne la qualité des débats ; même s'il y a un désaccord, mais, vous, vous repartez toujours dans des théories et dans des termes qui sont disproportionnés par rapport à ce qui est un resserrement de patrimoine. Moi, je pense, encore une fois, à tous ces enfants qui n'ont pas accès à l'éducation, et je pense qu'il faut parfois relativiser les choses.

Vous me parlez de valeur de preuve à propos de photographies. C'est l'avocat qui se permet de vous le dire : nous ne sommes pas devant un tribunal. Nous avons fait réaliser des photographies par un photographe, en compagnie des représentations de parents d'élèves, pour montrer l'état des écoles, qui ne date pas, pour le coup de 2014.

Le Nevers désert, le stationnement, je vais éviter cela. Nevers désert, cela fait 15 ans que l'on a perdu 13 000 habitants à ce que je sache je n'étais pas maire..

Je n'ai pas dit que le nombre d'écoles était acceptable ou pas acceptable ; j'ai fait état d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, que vous aurez bientôt, que les neversois auront, que la presse aura, qui vient dénoncer, effectivement, cette sur-superficie d'écoles à Nevers. C'est un constat. C'est un constat qui est fait par des magistrats impartiaux, indépendants. Alors soit, effectivement, je tourne la page, et puis je me dis que cela ne compte pas, et alors quand ils

reviendront dans quelques années nous contrôler, ils s'apercevront que tout est pareil ; soit je tiens compte de ce que disent les magistrats, et c'est un peu dans ma nature. Donc, nous allons adapter. Et effectivement, les neversois apprécieront la mise à jour des dépenses inutiles que nous avons relevée dans les écoles ; c'est un peu contradictoire avec vos propos. Les économies de fonctionnement auront bien lieu : si les écoles sont cédées, si les écoles sont occupées par d'autres, nous ne paieront plus le chauffage, nous ne paierons plus les taxes. Ne me qualifiez pas d'incapable, vous êtes particulièrement désagréable là-dessus.

Juste un petit mot pour conclure : il y a six ans que vous avez fermé l'école Mirangron : je viens de signer la vente. Il y avait six ans que ce bâtiment était vide. Quand vous avez fermé Mirangron, Albert Bayet, avez-vous eu le même discours sur l'éducation des élèves, qui étaient impactée ? Non. Ne faites pas de récupération sur un projet qui est nécessaire, M. Sainte Fare Garnot.

Je considère que tout le monde a pu s'exprimer. Je vous propose de voter sur la délibération qui est proposée. Puis nous voterons sur la motion présentée par M. Gaillard. Sur la délibération, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à la majorité.

Oppositions : 8

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Nous allons voter sur la motion présentée par M. Gaillard, sur le même sujet.

M. Sainte Fare Garnot – Nous ne prendrons pas part au vote sur cette motion.

M. le Maire – Vous vous absteniez ?

M. Sainte Fare Garnot – Non, nous ne prendrons pas part au vote ; ce n'est pas la même chose.

M. le Maire – Sur la motion de M. Gaillard, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Il y a 8 voix qui ne prennent pas part au vote, à leur demande, 1 abstention. Cette motion est rejetée, à la majorité.

Abstention : 1

Refus de vote : 8

La motion est rejetée à la majorité.

2015-069 **Scolarisation de deux élèves de Nevers à Saint-Benin d'Azy. Participation de la Ville de Nevers. Année scolaire 2014-2015**

Adopté à l'unanimité.

2015-070 **Musée de la faïence et des beaux-arts. Modification et création de tarifs**

Adopté à l'unanimité.

2015-071 Musée de la faïence et des beaux arts. Dépôt de deux masques néocalédoniens au musée de Nouméa (Nouvelle Calédonie). Prolongation de la convention de dépôt

Adopté à l'unanimité.

2015-072 École du Louvre. Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers. Années 2015-2016

Adopté à l'unanimité.

2015-073 Courts de tennis couverts du CDTN. Comité départemental de tennis de la Nièvre. Location de courts pour des clubs locaux. Avenant à la convention CDTN / Ville de Nevers

M. le Maire – Nous allons enchaîner avec la délibération n° 073 concernant les courts de tennis couverts du CDTN, comité départemental de tennis de la Nièvre, avec la location de courts pour des clubs locaux. M. l'Adjoint aux Sports.

M. Manse – Le comité départemental de tennis de la Nièvre (CDTN) possède un équipement sportif comprenant quatre courts de tennis couverts, situé 4 route de Coulanges, ZI de Nevers, à Sant-Eloi.

Par délibération n° 2011-06 du 14 mars 2011, la Ville de Nevers, souhaitant libérer des créneaux horaires utilisés par le tennis dans les gymnases municipaux tout en continuant à soutenir les clubs utilisateurs, a passé une convention avec le CDTN, pour louer des courts et les mettre à disposition de trois clubs : l'USON Tennis, l'ASPTT Tennis et la JGSN Tennis.

Actuellement, cette convention arrivant à son terme (une durée de 4 ans était prévue), je vous propose de bien vouloir passer un avenant afin de prolonger son application jusqu'au 31 août 2015, en retenant les mêmes conditions, à savoir :

- une location de 35 heures par semaine,
- un coût de 4 euros l'heure,
- et une utilisation pour les trois mêmes clubs : l'USON Tennis, l'ASPTT Tennis et la JGSN Tennis.

Pour la rentrée de septembre 2015, une étude globale préalable sera lancée concernant la mise à disposition de tous les équipements sportifs municipaux.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter l'avenant en annexe et m'autoriser à le signer. Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 336, Antenne 07 du budget 2015. L'avis de la commission 3 a été favorable.

La convention figure dans vos documents.

M. Manse – Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Personne. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-074 Organisation des manifestations « La bottine » et « La Moustache ». Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Running Prod

M. le Maire – Je vais passer la parole à M. l'Adjoint à l'Attractivité, au Tourisme, et à la Communication pour l'organisation des manifestations « La Bottine » et « La Moustache » et l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Running Prod.

M. Morel – Merci, M. le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

L'association « Running Prod » organise le 14 juin 2015 la « marche-course » féminine de cinq kilomètres, dénommée « la Bottine », au cœur du centre historique de Nevers. Cet événement comprend trois épreuves pour un seul départ : La Course, La Marche et la Marche/Course Handisport.

L'engouement populaire de cette manifestation sportive, mais également festive, relayée par la presse locale, régionale et nationale, a rassemblé 2 205 participantes en 2014. Elle a permis de reverser plus de 13 000 euros au bénéfice de la lutte contre le cancer du sein.

Cette année, le nombre de participants attendus est estimé à 3 000 personnes. Unie partie des bénéficiaires sera reversée à la Ligue contre le cancer de la Nièvre. La marraine de cette 3^{ème} édition sera Laura Flessel.

« La Bottine » sera précédée, le samedi 13 juin, par « La Moustache ». Cet Urban Trail de quatorze kilomètres, exclusivement réservé aux hommes, traversera les rues et le patrimoine de Nevers (Musée de la Faïence, Palais ducal, sanctuaire Sainte Bernadette, Jardins de la Préfecture...).

Une Rando Trail découverte, ouverte à tous, sera également proposée sur une distance de sept kilomètres.

« La Moustache » servira également à sensibiliser l'opinion publique aux maladies masculines. Le parrain de cette 1^{ère} édition sera Laurent Jalabert.

Afin de participer aux dépenses d'organisation qui s'élèvent à 92 550 euros, je vous propose de bien vouloir attribuer à l'association « Running Prod » une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 euros.

Pour répondre aux questions qui avaient été posées en commission, par Mme Charvy et Mme Beltier, concernant la reversion des sommes à la Ligue contre le cancer, en 2013 et 2014, cela a représenté 17 025 euros. Cette somme sert au dépistage, sert à contribuer à la lutte contre la maladie, et à informer le public contre les risques du cancer du sein. En 2015, à l'heure où je vous parle, nous avons, semble-t-il, déjà dépassé les prévisions en termes d'inscriptions. Il est noté sur chaque bulletin de participation que 5 euros par participant, sur 10 euros,

seront reversés au comité départemental de la Ligue contre le cancer, « Bottine » et « Moustache » confondues. Nous espérons non plus 3 000 mais 4 000 participants et participantes sur les deux événements, donc un don s'élevant aux alentours de 20 000 euros. Les participations sont indiquées sur tous nos supports : site internet, affichages, bulletins d'inscription ou encore règlement de l'épreuve.

Une remise de chèque officielle se tiendra le vendredi 9 octobre au Palais ducal lors d'une Conférence Santé organisée par « La Bottine ».

Pour information, ces sommes sont validées par le commissaire aux comptes de la Ligue contre le cancer. Et enfin, sachez que « La Parisienne » ne reverse que 1 euro sur les 36 euros de frais d'inscription. Pour notre manifestation, nous sommes pour notre part à 50 % de dons.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. Gaillard.
- M. Gaillard – Juste une question concernant l'animation. Qui fait l'animation de cette manifestation ? Il s'agit d'associations neversaises ? Ou d'une société commerciale ?
- M. Morel – C'est une association.
- M. Gaillard – Laquelle ? Je peux savoir ?
- M. Morel – Running Prod.
- M. le Maire – C'est dans la délibération.
- M. Gaillard – Oui, il était marqué qu'elle organisait. Mais elle fait aussi l'animation ? D'accord.
- M. le Maire – Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-075 Organisation de la manifestation « Grand Prix de Nevers ». Attribution d'une subvention exceptionnelle au Canoë Club Nivernais

- M. le Maire – M. l'Adjoint, vous avez toujours la parole concernant l'organisation de la manifestation « Grand Prix de Nevers », et l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Canoë Club Nivernais.
- M. Morel – Le Canoë Club Nivernais organise les 23 et 24 mai 2015 « La fête de la Jonction », compétition sportive de canoë-kayak, servant de test préparatoire au championnat de France pour les 450 compétiteurs.

Dans ce cadre, une épreuve nocturne, dénommée « Grand Prix de Nevers », se déroulera samedi 23 mai, et donnera lieu à un spectacle sportif en son et lumière pour les 500 spectateurs attendus.

Afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de cette manifestation de niveau national et international, et qui concourt à animer le quartier du Port de la Jonction, je vous propose d'accorder au Canoë Club Nivernais une subvention exceptionnelle de 3 000 euros.

Vous remarquerez dans ces deux délibérations que des sommes sont attribuées en complément pour des projets. Nous mettons le budget en face.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ? Nous allons passer au vote sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-076 Stratégie locale de prévention de la délinquance. Égalité filles garçons. Demande de subvention au FIPD. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération n° 076 qui concerne la stratégie locale de prévention de la délinquance, l'égalité filles-garçons, et une demande de subvention au FIPD, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Mme Villette nous la présente.

Mme Villette – Dans le cadre de la stratégie locale de prévention de la délinquance, un projet « Égalité Filles-Garçons », a été mis en œuvre durant l'année scolaire 2014-2015. L'ensemble des professionnels et des établissements scolaires concernés a porté un intérêt commun à développer cette thématique et souhaite renouveler les actions engagées.

Ainsi, dans la poursuite de cette démarche et suite à l'évaluation de cette année, il est envisagé de renforcer le dispositif mis en place dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème}, pour organiser par classe, 5 interventions autour de thématiques complémentaires, de la loi, d'éducation à la sexualité. Ces interventions, qui devront s'insérer dans le cadre de projets des établissements scolaires (CESC), ont pour objectifs d'influer sur la construction des rapports filles-garçons et lutter contre les stéréotypes de genre et les violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, il est convenu que chaque partenaire intervienne dans son domaine de compétence :

- atelier loi et sexualité et atelier lutte contre le sexisme : CIDF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Nièvre),
- sensibilisation sur les violences faites aux femmes : ANDAVI (association nivernaise d'aide aux victimes),
- sexualité et pornographie, maladies sexuellement transmissibles, contraception : Centre Départemental d'Éducation et de Planification Familiale,

- atelier harcèlement entre élèves, les risques et les dangers sur internet et les réseaux sociaux : BIJ (bureau information jeunesse),
- dispositifs et aides pour les femmes victimes de violence : AFED (Association d'aide aux femmes en difficulté).

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est prévu de solliciter le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) afin qu'il participe aux frais engagés par notre ville, conformément aux axes déclinés dans le plan national de prévention de la délinquance sur le volet « Lutte contre les violences faites aux femmes ».

En conséquence, je vous propose de bien vouloir demander une subvention d'un montant de 1 400 euros auprès du FIPD et m'autoriser à signer la convention d'attribution correspondante.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 7478 et au chapitre 74 du budget 2015, opération 445A02. L'avis de la commission 2 a été favorable.

- M. le Maire – Merci, Mme Villette. Y a-t-il des questions ou des interventions ? M. Gaillard.
- M. Gaillard – Juste une question. Vous dites qu'il est prévu de solliciter le Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance. Avez-vous le montant global des coûts ou des frais engagés par la Ville dans ce projet ?
- Mme Villette – C'est un projet qui est reconduit chaque année, il est inter-partenarial. J'ai vu le projet dans sa globalité ; il tient la route, il est validé par les partenaires, ils sont tout à fait légitimes dans leurs compétences : l'ANDAVI a une délégation et une reconnaissance nationale au titre de l'accompagnement de victimes de violences faites aux femmes.
Je peux retrouver ce document. Il n'y a pas d'accroissement de notre participation. Nous sommes sur une activité, où la Ville encourage le maillage entre ces différents partenaires, et travaille aussi dans le cadre de la prévention globale de la délinquance auprès des établissements scolaires. Je vous ferai parvenir ce document. C'est tout à fait officiel ; rien n'est caché.
- M. le Maire – Mme Villette, je vous remercie. Je vous invite effectivement à faire parvenir les éléments à M. Gaillard, pour qu'il ait une bonne connaissance du dossier. En ce qui concerne le vote, qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-077

Contrat de ville. Gestion urbaine de proximité des jeunes. Demande de subvention au GIP-DSU de Nevers Agglomération

- M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 077 concernant le contrat de ville. Gestion urbaine de proximité des jeunes, avec une demande de subvention au GIP-DSU de Nevers Agglomération. Mme Villette la présente.

Mme Villette –

Je me permets de rebondir sur un élément. N'y voyez là aucune provocation, M. Gaillard. Les commissions m'auraient permis, si vous aviez été présent, de vous préparer les documents financiers qui manquaient, parce qu'effectivement c'est important de venir aux commissions. Parce que cela nous permet de répondre à des questions techniques complémentaires. Il est vrai que le délai est un peu court. Ce soir, je me trouve un peu sèche pour vous répondre, sur ce que vous m'avez demandé. Je tiens à préciser que lors de la commission, on m'a demandé quel était le nombre de jeunes concernés. Nous sommes dans la fourchette de 10 à 15 jeunes.

A la suite de plusieurs chantiers jeunes organisés depuis 2013 dans les différents quartiers prioritaires de Nevers : Grande Pâturage, Banlay et Courlis, il est prévu de mettre en œuvre un nouveau projet « Gestion Urbaine de Proximité des Jeunes » .

En effet, les premiers travaux réalisés ont permis de sensibiliser les jeunes habitants à leur cadre de vie. L'objectif, pour faire évoluer les comportements et sensibiliser les jeunes, est de s'appuyer sur ce travail (chantier participatif) en incluant une participation des jeunes au dispositif de Gestion Urbaine de Proximité.

Dans la poursuite de cette démarche, il a été décidé d'organiser un projet comprenant :

- des actions participatives de nettoyage, de peinture, de sensibilisation organisées les mercredis après-midi (hors vacances scolaires) en partenariat avec les structures des quartiers : bailleurs, Nevers Agglomération, centres sociaux...
- des rencontres tous les mois, les mercredis après-midi, lors des cellules de veille GUP (gestion urbaine de proximité) avec les partenaires : bailleurs, élus, médiateurs, régie de quartier, ville... pour faire le point sur le cadre de vie général du quartier. Ces rencontres seront également l'occasion de réaliser des diagnostics en marchant.

La finalité est de proposer une activité régulière aux jeunes afin de financer leur projet d'insertion sociale et professionnelle et de les sensibiliser à leur cadre de vie. La mise en œuvre est prévue pour une durée de 4 mois, à partir du 9 septembre 2015.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, nous avons sollicité le GIP-DSU de Nevers Agglomération afin qu'il participe aux frais engagés par la Ville.

En conséquence, je vous propose de demander au GIP-DSU de Nevers Agglomération l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 000 euros, et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 7478 et au chapitre 74 du budget 2015, opération 521A01. L'avis de la commission 2 a été favorable.

M. le Maire –

Je vous remercie. Y a-t-il une prise de parole ? M. Gaillard.

M. Gaillard –

Merci, effectivement, de rappeler que les délais pour les commissions sont parfois courts. Pour les personnes qui ont une activité professionnelle, ce n'est pas toujours évident.

Je voulais savoir, puisque l'on parle de chantier participatif, chantiers jeunes, les chantiers jeunes auxquels vous faites allusion dans le premier paragraphe sont portés par qui ou par quelle structure ? Et par ailleurs, puisque l'on parle des projets – sans revenir sur la polémique « la relève, c'est nous » – votre collègue avait précédemment évoqué un certain nombre de financements de projets, je voudrais savoir que sont devenus ces projets ? Est-ce que les jeunes ont pu les réaliser ? Et ont pu aboutir dans leur démarche ?

Mme Villette – Pour ce qui est de votre première question, le repérage des jeunes, leur mobilisation, et l'accompagnement, cela est fait par les partenaires cités, et notamment les centres sociaux, qui sont les lieux d'accueil et d'accompagnement des jeunes en question. D'autre part, concernant l'activité de ces jeunes dans le cadre du chantier, c'est une activité qui est basée sur le volontariat, et qui est valorisée, par le biais, effectivement d'accompagnement dans le cadre de leur recherche d'insertion professionnelle, souvent avec des participations sur des BAFA, des choses comme ça.

Pour ce qui concerne l'aboutissement du projet du Banlay, je n'ai pas les chiffres ce soir, ce n'était pas à l'ordre du jour, je vous prie de m'en excuser ; mais il y avait une réalisation complète des engagements, puisque lors du conseil où l'on avait ces questions, il fallait finaliser le BAFA, certaines formations pour les jeunes ; et nous avons voté la finalisation des actions engagées, qui permettaient aux jeunes de s'insérer professionnellement, ou de conduire, par exemple, des deux-roues de manière légale, car c'était aussi la problématique : c'est agir sur le levier de la prévention, de la responsabilité, du Code de la route, et les faire s'inscrire dans le respect de la réglementation en vigueur. Mais les engagements qui avaient été pris auprès des jeunes ont été respectés dans leur intégralité.

M. le Maire – M. Gaillard.

M. Gaillard – Vous avez pu leurs offrir Ddes permis ? C'est de cela dont il était question ?

Mme Villette – Ce n'est pas tout à fait un permis, c'est le BSR, c'est l'autorisation légale qui leur permet d'utiliser un deux-roues. Pour certains, c'était cela ; pour d'autres, c'était une participation à leur BAFA. Le projet était parfaitement individualisé au regard de la situation de chaque jeune, et cette individualisation est possible parce que, justement, nous travaillons en partenariat avec les centres sociaux, et les accueils de jeunes.

M. le Maire – Oui, sachant que l'idée n'est pas que d'offrir, elle est d'accompagner. C'est un outil pour l'accompagnement. Une autre prise de parole ? Nous allons mettre cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-078

Contrat de ville. Chantier participatif organisé dans le cadre du festival des Z'Accros d'ma rue. Demande de subvention au GIP-DSU de Nevers Agglomération

M. le Maire – Mme Villette, vous avez toujours la parole pour cette délibération qui concerne le contrat de ville, et un chantier participatif organisé dans le cadre du festival des

Z'Accros d'ma rue de Nevers. Demande de subvention au GIP-DSU de Nevers Agglomération.

Mme Villette –

Dans le cadre du festival des *Z'Accros d'ma rue*, il est prévu de mettre en œuvre un projet de chantier participatif s'inscrivant dans une politique publique permettant de :

- soutenir des jeunes issus des quartiers prioritaires dans la recherche d'une expérience professionnelle,
- impliquer des jeunes de quartier dans la réalisation d'un événement Ville de Nevers et reconnu au niveau national,
- mettre en situation le travail des jeunes (horaires, règles de vie collective...)
- créer des liens entre jeunes issus de différents quartiers et donc favoriser la mixité sociale, et de mixité (pour calibrer une action visant à permettre aux filles et aux garçons de participer).

Ces besoins sont identifiés par les professionnels de la jeunesse (centres sociaux, animateurs...) et par l'association Alarue. En effet, malgré la présence de nombreux habitants issus des quartiers Politique de la Ville, le public des jeunes et adolescents n'est pas beaucoup représenté sur le festival. Ce projet doit les inciter à une participation plus active au festival des *Z'Accros d'ma rue*.

La finalité est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes issus des quartiers prioritaires, de les impliquer dans la réalisation d'un événement à échelle de la Ville et de répondre aux besoins des jeunes en matière de construction de projet (ex : BSR Brevet de Sécurité Routière ou Code de la route).

Compte tenu de l'intérêt de cette action, je vous propose de solliciter une subvention d'un montant de 5000 euros auprès du GIP-DSU de Nevers Agglomération, afin qu'il participe aux frais engagés par la Ville et de m'autoriser à signer la convention d'attribution correspondante.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 7478 et au chapitre 74 du budget 2015, opération 52A01. L'avis de la commission 2 a été favorable.

M. le Maire –

M. Gaillard.

M. Gaillard –

Une précision. Vous dites que la finalité est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle. Je voudrais savoir quel est le type de contrat qui permettra d'insérer professionnellement ces jeunes.

Mme Villette –

Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que l'insertion professionnelle commence par la levée des freins. Et en occurrence, nous sommes sur une action d'éducation, de valorisation de l'activité des jeunes. En ce sens-là, je pense que toute action valorisant des jeunes, et travaillant sur l'estime de soi, est une première étape vers l'insertion. Et donc, là, l'insertion professionnelle est visée. Nous sommes ici sur un premier cap : il s'agit de valoriser des jeunes. L'insertion est visée à un échelon différent, en fonction de la situation des jeunes : pour certains, ce sera déjà travailler dans un groupe, être sur une action culturelle, être sur une action valorisante parce qu'elle est de qualité, elle est originale. En cela, elle peut leur permettre de découvrir des métiers qu'ils ne connaissent pas. On peut espérer que parmi tous, certains seront touchés par ces métiers autour du

spectacle, qui sont extrêmement diversifiés : il n'y a pas que les comédiens et les artistes ; il y a tout un tas de métiers qui gravitent autour de ces carrières. Donc, l'insertion peut être en cela. Elle peut être aussi dans le fait de se reconnecter sur le monde réel : d'avoir des horaires, d'avoir des missions, de travailler dans le cadre d'une action qui est durable, qui est reconnue nationalement, et aussi par la population, action qui est extrêmement valorisante. En cela, les remotiver pour retravailler leur projet, qui n'aura pas forcément à voir avec le Festival des *Z'Accros d'ma rue*, mais les reconnecter sur l'envie de faire quelque chose de leur vie, de reprendre confiance, de retourner auprès des missions locales, pour recalibrer un petit peu leur projet, mettre des étapes, peut-être glisser vers un service civique, peut-être vers un emploi d'avenir, peut-être aller vers une formation en alternance. Je crois que là, nous sommes vraiment dans la dimension générale de l'insertion, qui est le but final, mais dont on sait que, très souvent, qu'il est précédé d'un tas de freins à lever, que le chemin est souvent long, pour y parvenir, et qu'il est très individuel.

M. le Maire –

M. Gaillard.

M. Gaillard –

J'ai bien compris, mais dans ce paragraphe, il faudrait retirer le mot « professionnelle », dans l'expression « insertion professionnelle », et garder seulement l'insertion. Parce que *professionnelle*, c'est faire un contrat de travail.

Mme Villette –

Non. Excusez-moi, je ne suis pas d'accord. Je ne partage pas votre avis. Je suis, par ailleurs, du métier, et présidente de la Mission Locale. La levée des freins fait partie de l'insertion professionnelle. Et par ailleurs, le financement du BSR ou du Code contribue à l'inclusion de jeunes en difficulté d'insertion.

M. Gaillard –

Nous n'allons pas nous lancer dans des débats sémantiques, mais la finalité de l'insertion professionnelle, c'est bien, quand même, un contrat. Sinon, à quoi cela sert-il d'employer le terme « professionnelle » ?

Mme Villette –

Mais avant de signer un contrat, encore faut-il avoir pu mobiliser son esprit sur cette notion de contrat de travail et d'emploi, et s'être libéré de problématiques de mobilité, de logement, d'alimentation... Donc, l'insertion, vous le voyez, est un très vaste sujet. Nous pourrions en débattre très longuement. Ce serait avec plaisir.

M. Gaillard –

Mais ce que vous venez de décrire, c'est l'insertion sociale, avant l'insertion professionnelle.

Mme Villette –

Mais l'insertion professionnelle n'est accessible et envisageable que quand on a levé toutes ces problématiques-là. C'est très difficile de penser à son emploi ou à sa formation, quand on n'est pas mobile, quand on n'a pas de logement, quand on a des problèmes de santé, ou quand on ne sait pas comment se nourrir.

M. le Maire –

Bien. Merci pour cet échange. Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-079Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion. Attribution d'une subvention à l'association Interstice

M. le Maire – Je vais enchaîner avec la délibération n° 079 concernant le soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion et l'attribution d'une subvention à l'association Interstice. Je vais demander à Mme Villette de ne pas prendre part au vote, en raison de sa qualité.

Par délibération du 27 janvier 2014, la Ville de Nevers s'est engagée à poursuivre son soutien à l'action de l'association Interstice pour le développement de la prévention spécialisée. Interstice développe son activité dans le cadre des politiques sociales et des dispositifs de Politique de la Ville, notamment le Contrat Local de Sécurité, sur les quartiers Est du territoire communal.

Association de loi 1901, elle propose, dans une démarche de proximité et de médiation, une activité de prévention spécialisée sur le territoire de la commune de Nevers et en particulier dans les quartiers des Courlis, de la Baratte et des Bords de Loire. M. Grafeuille, vous vouliez intervenir ?

M. Grafeuille – M. le Maire, je ne prendrai pas part au vote, pour les deux, car je suis vice-président d'Interstice et président de Nevers Médiation.

M. le Maire – Bien. Nous vous excluons du vote. Je poursuis la présentation de la délibération. L'activité d'Interstice s'organise autour de 4 modalités d'intervention :

- la présence sociale (travail de rue, permanences, accueil au local),
- l'accompagnement social et éducatif (entretiens individuels, démarches au local ou à l'extérieur),
- les activités auprès de groupes de jeunes ou de parents,
- les actions collectives de quartier (notamment les projets avec les structures).

L'association s'emploie à soutenir les enfants, des adolescents, de jeunes adultes et des familles qui, à un moment de leur existence, sont en risque de se trouver en situation familiale ou sociale difficile, en voie de marginalisation, d'exclusion ou en danger. Elle travaille sur les principes de la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat et la non-institutionnalisation.

L'association bénéficie de financements du Conseil Départemental et de l'Etat, dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Ainsi, afin de poursuivre le travail engagé sur les territoires les plus fragiles de notre commune et soutenir l'action des éducateurs auprès des personnes en difficulté par un accompagnement humain de qualité, je vous demande d'autoriser le versement d'une subvention pour l'année 2015 de 58 750 euros, sachant que lors du conseil municipal du 17 mars dernier, une avance de 16 250 euros lui a déjà été accordée, ce qui porte le subventionnement de cette structure à la somme de 65 000 euros.

M. Gaillard, vous souhaitiez intervenir ?

M. Gaillard – Dans le paragraphe « *l'association s'emploie à soutenir les enfants...* », J'ai vu que ce n'était pas le but initial des enfants, mais pourrait-on me préciser ce que peut

revêtir « *le développement de la prévention* » pour les enfants. Je crois qu'on devrait retirer la prévention de la délinquance concernant les enfants ; cela nous ramènerait à des considérations qui ont existé par le passé, à Droite notamment.

- M. le Maire – Je n'ai pas complètement tout saisi. Excusez-moi. A Droite de quoi ?
- M. Gaillard – Cette association soutient l'action pour le développement et la prévention spécialisée. Prévention de quoi ? Prévention de la délinquance ?
- M. le Maire – Mme Villette.
- Mme Villette – La prévention spécialisée est quelque chose d'extrêmement bordé, calé, et légiféré. La prévention a ici un sens général. Il y a la prévention de la délinquance, la prévention des comportements à risques, la prévention d'enfants en carence éducative, c'est le maillage de toute cette prévention-là, avec la participation de tous les partenaires compétents, au regard des problématiques identifiées.
- M. Gaillard – J'ai regardé les statuts de l'association Interstice, et je ne vois pas comment on peut prévenir le développement de la prévention pour les enfants ; je suis désolé, je ne suis pas d'accord, j'ai le droit, bien sûr.
- Mme Villette – C'est tout le principe de la prévention spécialisée : elle peut être tout à fait anonyme, il s'agit de la prévention de proximité, et quotidienne : l'équipe d'Interstice est formée pour cela, et d'abord c'est leur métier. Ils sont formés à la psychologie, à la prévention spécialisée. Et l'accompagnement des enfants est réel : il se fait aussi par le biais d'un maillage, puisqu'Interstice est reconnue par le Conseil Départemental, par notre municipalité, et par les assistantes sociales, dans le cadre de cette reconnaissance du Conseil Départemental. Celui-ci lui alloue une subvention, car il connaît son rôle et sait bien le travail qui est fait. Il y a un travail de prévention qui est réalisé par les travailleurs sociaux : assistants sociaux, adultes-relais, animateurs. Il y a aussi un travail qui est fait également très régulièrement, et Interstice a des rapports extrêmement étroits de collaboration avec le principal du collège des Courlis. La prévention est vraiment très polyvalente, et partagée par tous les acteurs de terrain. C'est cela, cette prévention. C'est quelque chose de très actif, c'est un état de veille permanent, et que l'équipe ne met pas en place seule.
- M. le Maire – Est-ce que vous êtes satisfait de cette réponse, M. Gaillard ?
- M. Gaillard – C'est la réponse de Mme Villette.
- M. le Maire – C'est la prévention au sens large ; vous savez qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est important d'être présent, là où il y a des problématiques, avant que cela ne se transforme parfois en délinquance ou en d'autres phénomènes.
- M. Gaillard – Ce que j'entends, cela m'inquiète ; cela m'interpelle. Agir avant qu'il ne soit trop tard ; comment peut-on repérer chez un enfant un quelconque penchant de délinquance, je n'arrive pas à comprendre.
- Mme Villette – C'est un métier, Monsieur. Les gens sont formés pour cela.
- M. Gaillard – C'est un métier. On peut détecter chez un enfant une forme de pré-délinquance ?

- Mme Villette – Il ne s'agit pas de déceler, parmi un groupe d'enfants, lesquels sont potentiellement délinquants ; il s'agit de repérer des facteurs, familiaux, environnementaux, éducatifs, sociaux, ou des carences, qui effectivement, peuvent faire glisser vers de la délinquance, parce que les enfants ne deviennent pas délinquants du jour au lendemain. Ce n'est pas inscrit dans leurs gènes.
- M. Gaillard – S'il y a un rapport sur la question, je veux bien qu'on me le communique, car comment peut-on savoir qu'un enfant a des comportements ou des penchants pré-délinquants ? Donc, s'il y a un rapport, je veux bien l'avoir, s'il existe.
- Mme Villette – En prévention spécialisée, il y a des tas de rapports, de documents, de livres. Il y a des gens qui s'y sont penchés. Ce métier, c'est un vrai métier. Quand je vous dis qu'il y a des formations et des diplômes, il y a un cahier des charges. Les gens sont formés à cela, à travailler avec les partenaires. Il y a des signes d'alerte, effectivement. Et puis, je vous dis, la prévention spécialisée est quelque chose d'extrêmement bordé ; il y a une législation. On peut tout à fait vous communiquer des documents. Mme Fleurier aussi contribuera à l'enrichissement des documentations que nous vous ferons un plaisir de vous communiquer. Mais c'est un vrai métier ; je suis surprise que vous le découvriez ce soir.
- M. Gaillard – Non, ne soyez pas surprise ; simplement, je sais que cela existe, puisque Nicolas Sarkozy en parlait, mais je suis surpris que cela soit repris par une Majorité, disons, de Gauche. C'est tout.
- M. le Maire – Nous sommes une Majorité qui nous disons sans étiquette, M. Gaillard.
- M. Gaillard – Ou apolitique. Mais avec des convictions de Gauche. C'est vous qui le disiez ; que vous étiez de Gauche.
- M. le Maire – Sans étiquette. Je sais d'où je viens, oui. Et puis, il y en a d'autres qui sont d'ailleurs.
- M. Gaillard – Mais vous laissez faire cela alors ?
- M. le Maire – Mais vous avez du mal à considérer des choses nouvelles... Je sais que c'est compliqué, mais vous y arriverez. Mme Fleurier voulait intervenir.
- Mme Fleurier – Il existe effectivement un rapport qui s'intitule *Pas de zéro de conduite*. Parce que tout un tas de personnes, des chercheurs notamment, ont essayé de prouver que justement, la délinquance n'était pas inscrite dans les gènes, alors qu'il y avait eu un rapport de l'INSERM sur ce sujet. Donc beaucoup de gens se sont, depuis presque dix ans maintenant, mobilisés pour démontrer le contraire, et démontrer l'intérêt de la prévention.
- Par ailleurs, il n'est pas question de Droite et de Gauche, puisque la prévention spécialisée est inscrite dans le Code de l'action sociale et de la famille. Une commune contribue nécessairement, un Conseil Départemental aussi, et l'Etat également. Cela fonctionne soit en gestion directe, par une commune, mais cela peut fonctionner aussi en gestion associative, comme c'est le cas sur la Ville.
- M. le Maire – Mme Fettahi.

- Mme Fettahi – Je voulais juste préciser que, concernant les enfants, on parle de « situations de danger ». Ce n'est pas une question de délinquance, M. Gaillard, mais c'est une situation de danger. Elle est précisée : on parle de « *jeunes en situation sociale et familiale difficiles, en voie de marginalisation, d'exclusion, de danger* ». Si vous souhaitez avoir plus de précisions, pour ensuite prendre le temps de l'évoquer... Mais il ne s'agit pas de pré-délinquance ou de délinquance, notamment lorsqu'on parle des enfants, mais bien de mise en situation de danger ; d'enfants qui sont éloignés de la scolarité, etc., etc., notamment.
- M. le Maire – M. Corde.
- M. Corde – Je pense que M. Gaillard joue les vrais faux naïfs. Il essaie de jouer à front renversé. Je ne sais pas s'il faut y voir la lutte interne entre les tenants de M. Philippot ou tenants du Bloc identitaire, ou de M. Le Pen. Je ne sais pas s'il y a là un message subliminal, qui nous dépasse largement.
- M. le Maire – M. Gaillard.
- M. Gaillard – M. Corde, nous sommes au conseil municipal de Nevers, et pour ma part, je ne me préoccupe pas de ce qui se passe au Parti Socialiste ; sinon j'y passerais toutes mes nuits.
- Je voudrais simplement dire que concernant la prévention de la délinquance des enfants, je voudrais savoir à partir de quel âge elle s'établit, parce que je trouve que c'est quand même préoccupant. Quand on parle de situation de danger, ça je préfère. Par contre, quand on me parle de pré-délinquance des enfants, je voudrais savoir à partir de quel âge cela s'établit. A partir de quel âge peut-on prévoir qu'un enfant pourrait éventuellement être délinquant demain ?
- M. le Maire – Je pense que l'on va peut-être clôturer le sujet. Il y a des formations pour les élus ; j'en ai signé pour l'Opposition de Gauche, je veux bien vous en signer une pour vous, pour que vous appreniez ce qu'est la prévention ; plus il y a de prévention, moins il y a de répression, en général. Donc, il vaut mieux s'y intéresser tôt. Pour terminer sur un brin d'humour : nous qui n'avons pas de parti, l'avantage, c'est qu'on peut dormir. M. Gaillard.
- M. Gaillard – On parle de prévention ; donc, on parle forcément de délinquance. Et je sais, M. le Maire, que vous avez reçu un courrier de Mme Boissy ; je ne sais pas si cela vous dit quelque chose. C'est très récent, cela date d'une semaine. J'avais senti que le courrier ne serait pas lu. C'est ce qui a dû se passer. J'avais dit que je tenterai de le lire. Je ne sais pas si vous m'y autorisez.
- M. le Maire – Pas ce soir.
- M. Gaillard – Cela concerne la délinquance.
- M. le Maire – Pas ce soir : si ce courrier ne m'est pas parvenu, il passe par un circuit dans les services. Quand j'aurai connaissance de ce courrier, et que vous souhaitez un débat autour, nous pourrons tout à fait le faire. Mais là, je ne vais pas découvrir un courrier en conseil municipal. Je ne dis pas que je ne vais pas le lire ; vous me faites un procès d'intention. Donc, nous aborderons cette lettre. Vous me dites que

cela a été envoyé cette semaine ; nous ne sommes que mercredi. S'il doit y avoir un débat autour de cette lettre, nous le ferons en tant voulu, mais pas de cette façon. Vous avez un autre sujet.

- M. Gaillard – Non. J'ai dit « *cette semaine* ». Il s'agit en fait de la semaine dernière.
- M. le Maire – Nous n'allons pas jouer sur les mots.
- M. Gaillard – Non, non, bien sûr. Je voudrais avoir la certitude, pour répondre à cette personne, que vous lirez le courrier, lors d'un prochain conseil.
- M. le Maire – Si cette personne m'a écrit, ce n'est peut-être pas à vous de répondre à ma place. Donc, je répondrai. J'arrive à le faire.
- M. Gaillard – Ecoutez, je l'espère, en tout cas, pour elle. Merci.
- M. le Maire – C'est normal. Je vous en prie. Nous votons cette subvention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Sachant que Mme Villette ni M. Grafeuille ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2015 – 080 *Soutien aux actions de médiation. Attribution d'une subvention à l'association Nevers Médiation.*

- M. le Maire – Nous passons à la délibération n° 080 qui concerne le soutien aux actions de médiation, et l'attribution d'une subvention à l'association Nevers Médiation. Mme Villette et M. Grafeuille ne prennent pas part au vote.

Par délibération du 27 janvier 2015, la Ville de Nevers s'est engagée à poursuivre son soutien à l'action de l'association Nevers Médiation, qui développe son activité dans le cadre de la Politique de la Ville, sur l'ensemble du territoire communal et plus particulièrement sur les Zones Urbaines Sensibles.

L'activité de Nevers Médiation s'organise autour de 4 volets :

- la résolution des conflits de voisinage,
- la présence rassurante sur l'espace public et certaines lignes de transports urbains,
- la veille sociale,
- la veille technique.

Depuis 2007, l'association s'est fortement engagée dans la prévention sociale, en intervenant sur la sécurisation des espaces publics (circuit de transport collectif, parc Roger Salengro, sortie des écoles).

Au cours de ces dernières années, la pertinence des actions engagées n'a pas été remise en cause par l'ensemble des financeurs. Deux conventions ont été renouvelées afin de prolonger l'action : la convention d'objectifs prévue pour les années 2013 à 2015 et la convention de mise à disposition de locaux pour les deux mêmes années.

Ainsi, afin de poursuivre le travail engagé sur les territoires les plus fragiles de notre commune par un accompagnement humain de qualité, la proposition qui est faite ce soir est d'accorder une subvention, pour l'année 2015, de 60 000 euros, sachant que notre conseil a alloué une avance de 20 000 euros le 17 février dernier, ce qui ferait un total de 80 000 euros pour l'année 2015. Avis favorable de la commission 2. Qui souhaite intervenir sur cette délibération ? M. Gaillard.

M. Gaillard – Il s'agissait de rappeler des faits que vous ne souhaitez pas voir racontés ce soir, et c'est bien dommage. Parce qu'il s'agissait de l'agression d'une personne handicapée, au RSA, et qui a un tympan perforé, et de multiples contusions.

M. le Maire – Ce n'est pas que je ne veux pas en parler, mais ce n'est pas le sujet de cette délibération. Dans un conseil municipal, il y a un cadre ; on ne peut pas aborder, comme à la pêche au trésor, ce que l'on veut quand on veut. Il y a une lettre que je ne connais pas ; laissez-moi le temps de la regarder. Si cela nécessite un débat ou une information du conseil, je le ferai bien volontiers. Ce n'est pas tout à fait la problématique de ce soir – si tant est que cela en soit une – qui, est en tout cas une décision d'accorder une subvention. Nous ne vivons jamais dans un monde parfait ; mais il faut essayer de le parfaire. M. Gaillard.

M. Gaillard – Par rapport à ce fait et à d'autres également, qui ne sont pas portés à la connaissance de tous, je voterai contre cette délibération, puisqu'il s'agit de sommes qui sont importantes ; or, je vois que la situation s'aggrave. Et j'ai un certain nombre de doutes concernant l'activité de cette structure.

M. le Maire – Très bien, c'est votre droit d'être contre, mais ce n'est pas forcément le montant de la somme qui en est le fondement, mais enfin, chacun appréciera. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Opposition : 1

Abstention : 0

Adopté la majorité.

2015-081

Mise en vente d'un immeuble situé 153, faubourg du Grand Mouësse à Nevers

M. le Maire – Nous enchaînons avec le patrimoine. Il est du rôle de la Ville de Nevers d'évaluer le patrimoine à la hauteur de ses besoins. Juste, M. Sainte Fare Garnot, j'ai oublié de vous citer des chiffres tout à l'heure : je le fais sans polémique. Vous avez dit que des millions d'euros étaient investis dans les écoles. 2008 : 890 000 euros, avec la Rotonde parmi cette somme ; 2009 : 275 000 euros ; 2010 : 215 000 euros ; 2011 : 107 000 euros ; 2012 : 265 000 euros. Moyenne : 350 000 euros. Nous ne sommes donc pas sur des millions d'euros investis chaque année dans les écoles. Je tenais à le rappeler.

Il est nécessaire pour la Ville d'appréhender son patrimoine à la mesure de ses besoins, et de céder ce qui n'est pas utile, ne serait-ce que pour générer, aussi, des recettes, et permettre le cas échéant d'autres investissements. Mme l'Adjointe au Cadre de Vie, je vous laisse présenter la délibération n° 081, s'il vous plaît. Il s'agit de la mise en vente d'un immeuble situé 153, faubourg du Grand Mouësse à Nevers.

Mme Wozniak –

La Ville de Nevers est propriétaire d'un patrimoine immobilier représentant une superficie totale d'environ 213 000 m².

Dans le cadre de la politique foncière et immobilière que la Ville met en œuvre, l'orientation est de valoriser, en le proposant à la vente, le patrimoine n'ayant pas d'intérêt public essentiel pour notre collectivité. Cette option de gestion active du patrimoine est par ailleurs productive de ressources budgétaires.

La réalisation d'un inventaire complet des biens communaux, à partir duquel un questionnement sur les usages et les occupations a été réalisé, permet de proposer à la vente immédiate un immeuble situé 153, faubourg du Grand Mouësse à Nevers (ancienne boulangerie Genty).

Cet immeuble avait été acquis par la Ville de Nevers pour être démolí afin de réaliser un projet de voirie appelé « pénétrante Est » aujourd'hui abandonné. Cet immeuble d'environ 200 m² est implanté sur une parcelle de 247 m², cadastrée BC 33.

Pour permettre la cession dont il est fait état ci-dessus, je vous propose d'organiser une mise en concurrence, dans les conditions comprises dans un règlement de vente comprenant notamment :

- une publicité dans les publications locales,
- une organisation des visites,
- un dépôt des offres sous pli cacheté chez un huissier.

Par conséquent, la Ville se réserve :

- la charte des diagnostics préalables et de toutes les formalités nécessaires à la vente,
- la saisine du notaire selon le choix de l'acquéreur pour la mise au point de l'acte,
- la fourniture de tous les justificatifs de propriété.

Je vous propose donc :

- de fixer un prix d'acquisition minimum à 10 000 euros, évalué sur la base de l'estimation de France Domaine,
- de retenir les principes de cession et les conditions de mise à prix, tels que présentés ci-dessus,
- et de valider le règlement de vente figurant en annexe.

Je vous rappelle qu'au terme de toutes ces formalités, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la cession effective du bâtiment.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions sur cette mise en vente ? Nous délibérons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous adoptons à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2015-082

Mise en vente d'un immeuble situé 157 et 159, faubourg du grand Mouësse, à Nevers

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 082, pour la mise en vente d'un immeuble situé 157 et 159 faubourg du Grand Mouësse à Nevers. Mme Wozniak, vous avez la parole.

Mme Wozniak – Nous sommes ici dans le même contexte que la proposition de vente précédente. Il s'agit de proposer à la vente un immeuble situé 157 et 159 faubourg du Grand Mouësse à Nevers. C'est un immeuble d'environ 130 m², implanté sur les parcelles cadastrées BC 30 et BC 31, d'une contenance totale de 237 m².

Dans les mêmes conditions, je vous propose de fixer la prise d'acquisition minimum à 30 000 euros, établie sur la base de l'estimation de France Domaine, de retenir les principes de cession et les conditions de mise à prix tels que fixés dans le règlement de vente, et de valider celui-ci.

Je vous rappelle qu'au terme de toutes ces formalités, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur la cession effective du bâtiment.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Ainsi s'achève notre conseil municipal. Je souhaitais, à titre d'information, vous préciser que le chœur Cappriccio, qui avait eu le haut patronage de l'UNESCO, la labellisation de la Mission du Centenaire, est reconnu dans le cadre du soixante-dixième anniversaire dans le cadre d'une homologation. Cela fait trois reconnaissances, qu'il est important de souligner, par rapport à ce chœur qui est soutenu par Mme Messenger. Nous ne pouvons que l'en féliciter.

Je vous propose de nous retrouver pour la prochaine session du conseil municipal qui est d'ores et déjà fixée au mardi 23 juin à 18 h 30. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 15.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Veronique LORANS

Denis THURIOT

François DIOT